

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
mardi 10 novembre 2015 à 09h00
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille quinze le mardi dix novembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	105
Procurations :	26
Date de convocation :	04 novembre 2015

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL- MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lepinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE,

	Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique COQUART
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Francis GRASS
Mme Danielle PEREZ	Josiane MOURGUE
M. Gilles BROQUERE	Bertrand SERP
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
Mme Véronique DOITTAU	Raymond-Roger STRAMARE
M. Michel FRANCES	Marie-Dominique VEZIAN
M. Thierry FOURCASSIER	Emilion ESNAULT
Mme Laurence ARRIBAGE	Christophe ALVES
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Catherine BLANC
M. Jean-Jacques BOLZAN	Ghislaine DELMOND
Mme Charlotte BOUDARD	Dorothée NAON
M. Joël CARREIRAS	Pierre COHEN
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Marthe MARTI
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
M. Régis GODEC	Michèle BLEUSE
M. Djillali LAHIANI	Daniel ROUGE
Mme Annette LAIGNEAU	Sacha BRIAND
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Samir HAJIJE
M. Jean-Jacques ROUCH	Cécile RAMOS
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	François CHOLLET
Mme Claude TOUCHEFEU	Isabelle HARDY
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Luc LAGLEIZE
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE

Conseillers excusés

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
L'Union	Mme Nathalie SIMON-LABRIC

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2015**
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2015**
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 ADMINISTRATION**
 - 4.1 Hébergement de l'informatique de secours du Crédit Municipal de Toulouse dans les locaux de la métropole : adoption d'une convention de mise à disposition - *DEL-15-744*
 - 4.2 Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (10) - *DEL-15-742*
- 5 FINANCES**
 - 5.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2016 - *DEL-15-696*
 - 5.2 Modalités de mise en oeuvre de la garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale : Autorisation de signer les engagements - *DEL-15-714*
 - 5.3 ZAC Andromède (Oppidéa) : Avenant n°5 à la convention d'avance du 30 septembre 2010 - *DEL-15-701*
 - 5.4 ZAC Aéroconstellation (Oppidéa) : Avenant n°13 à la convention d'avance - *DEL-15-702*
 - 5.5 Modalités de règlement des dépenses de Toulouse Métropole en matière de télépéage autoroutier : Convention entre Toulouse Métropole, AXES et la Direction Générale des Finances Publiques - *DEL-15-699*
 - 5.6 Dispositif carte achat : Autorisation de délégation du droit de commande du Président par arrêté à des agents de Toulouse Métropole - *DEL-15-700*
 - 5.7 Reversement à Toulouse Métropole d'une indemnité assurance par la commune de Drémil Lafage suite à sinistre sur parking A. Duperrin - *DEL-15-698*
 - 5.8 Mise en place de la Redevance Spéciale - RS - *DEL-15-681*
- 6 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES**
 - 6.1 Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole sur la période 2015-2017 - *DEL-15-733*
 - 6.2 Adoption du programme opérationnel 2015 du Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 - *DEL-15-788*
- 7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**
 - 7.1 International - Réseau "European Metropolitan Authorities" sur la compétitivité territoriale et la cohésion sociale des métropoles européennes : signature de la déclaration politique - *DEL-15-716*
 - 7.2 International - Association "Jeunes du Monde" / "Pacte des jeunes sur le climat" : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-719*
 - 7.3 Economie Sociale et Solidaire - Mouves - complément au programme de travail 2015 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-737*
 - 7.4 Economie Sociale et Solidaire - Adepes - complément au programme de travail 2015 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-738*
 - 7.5 Tourisme – Observatoire hôtelier : renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse - *DEL-15-592*
 - 7.6 Festival "Des étoiles et des ailes" - édition 2015 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-726*
 - 7.7 Numérique - "French Tech" Toulouse - mise en oeuvre du plan d'actions: modification du plan de financement - *DEL-15-791*
- 8 URBANISME ET PROJETS URBAINS**
 - 8.1 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de COLOMIERS - *DEL-15-415*
 - 8.2 Approbation de la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de LESPINASSE - *DEL-15-632*
 - 8.3 Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de TOURNEFEUILLE - *DEL-15-635*
 - 8.4 Commune de Blagnac : Etude d'un accès sur la rue Marcel Doret depuis l'A621 et instauration d'un périmètre d'étude L111-10 du Code de l'Urbanisme - *DEL-15-392*
 - 8.5 Commune de l'Union - secteur de La Violette : modification des périmètres L.111-10 - *DEL-15-597*
 - 8.6 AUAT – Adoption de l'avenant n°15 ter à la convention cadre - *DEL-15-732*
- 9 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE**
 - 9.1 ZAC Empalot-Garonne - Grand Projet de Ville Empalot : approbation du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse - *DEL-15-481*
 - 9.2 ZAC Saint Martin du Touch (commune de Toulouse) : approbation du bilan de la mise à disposition du public du dossier comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat concernant le projet - *DEL-15-628*
 - 9.3 Commune de Quint-Fonsegrives - Secteur de Lasbordes-Ribaute : approbation de l'avenant n°2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la SCI du Parc Saint-Jean - *DEL-15-624*
 - 9.4 Commune de l'Union : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les sociétés NEXITY Immobilier Résidentiel Midi-Pyrénées et ADN Patrimoine - Secteur de La Violette - *DEL-15-616*
 - 9.5 Commune de Cugnaux - Secteur Glassière : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-15-630*
 - 9.6 Commune de Gratentour : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-15-614*
 - 9.7 Commune de Saint-Jory : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-15-629*
 - 9.8 Commune de Toulouse - Secteur de Saint-Simon / Lafourquette : modification du périmètre de la taxe d'aménagement majorée - *DEL-15-612*
 - 9.9 Commune de l'Union - Secteur de La Violette Sud : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-15-596*
 - 9.10 ZAC Andromède (communes de Beauzelle et Blagnac) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-601*
 - 9.11 ZAC Basso Cambo I (commune de Toulouse) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-599*
 - 9.12 ZAC Empalot Garonne (Commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-609*
 - 9.13 ZAC Gabardie (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-607*

- 9.14 ZAC de Gabardie (commune de Toulouse) : approbation de l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement (Oppidea) - *DEL-15-627*
- 9.15 ZAC Garonne (commune de Toulouse) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-593*
- 9.16 ZAC Jean Gilles (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-606*
- 9.17 ZAC Jean Gilles : approbation de l'avenant n°4 au traité de concession (Oppidea) - *DEL-15-622*
- 9.18 ZAC Las Forses Bois Vieux (Commune de Villeneuve-Tolosane) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-604*
- 9.19 ZAC Laubis (commune de Seilh) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-605*
- 9.20 ZAC Laubis : approbation de l'avenant n°1 au traité de concession (Oppidea) - *DEL-15-623*
- 9.21 ZAC Malepère (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-608*
- 9.22 ZAC Monges - Croix du Sud (commune de Cornebarrieu) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-600*
- 9.23 ZAC des Ramassiers (Commune de Colomiers) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-603*
- 9.24 ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-671*
- 9.25 ZAC des Vitarelles (commune de Saint-Alban) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-594*
- 9.26 Opérations foncières - Commune de Bruguières – Place de la République : Acquisition d'un terrain appartenant à l'indivision DELPOUY, aux Copropriétaires de la résidence du 17 place de la République et à la SARL " La Place de " en vue d'une cession à la SA HLM Promologis dans le cadre de la réalisation d'une opération de logement locatif social - *DEL-15-667*
- 9.27 Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : cession d'emprises foncières à l'aménageur Oppidea - *DEL-15-664*
- 9.28 Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Acquisition de la parcelle AH 264 à Oppidea - *DEL-15-666*
- 9.29 Commune de Bruguières : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-15-820*
- 10 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS**
- 10.1 Développement de l'offre Gaz Naturel Véhicule (GNV) - Bio GNV : Adoption d'une convention de partenariat mobilité durable entre GrDF et Toulouse Métropole - *DEL-15-618*
- 11 HABITAT**
- 11.1 Copropriété 53 - 55 avenue Jean Jaurès à Tournefeuille : Adoption du 3ème protocole tripartite entre Toulouse Métropole, la Ville de Tournefeuille et la SA Patrimoine - *DEL-15-642*
- 11.2 Gouvernance HLM : Prise de participation dans la SCIC HLM Toulousaine d'Habitations et désignation d'un représentant - *DEL-15-643*
- 11.3 ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2015 - *DEL-15-717*
- 12 COHÉSION SOCIALE**
- 12.1 Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations - 4ème tranche 2015 - *DEL-15-729*
- 13 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
- 13.1 Plan de Prévention des Risques Naturels du bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne : Avis de Toulouse Métropole - *DEL-15-677*
- 13.2 Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) : Adhésion de Toulouse Métropole et désignation de représentants - *DEL-15-639*
- 14 CULTURE**
- 14.1 Attribution de subventions au titre de la Culture (3ème tranche 2015) - *DEL-15-711*
- 14.2 Approbation d'une convention cadre pour le transfert de propriété à titre gratuit de mobiliers archéologiques, de l'Etat vers Toulouse Métropole, et possibilité de cession à la Ville de Toulouse - *DEL-15-751*
- 15 VOIRIE**
- 15.1 Communes de Launaguet et de Toulouse - Chemin des Izards : Modalités de concertation - *DEL-15-610*
- 15.2 Quartier du Grand Selve - Liaison allée du Grand Selve / rue des Vignes (Toulouse) : Approbation du dossier d'enquête publique et du dossier d'enquête parcellaire - *DEL-15-611*
- 15.3 Commune de Lespinasse - Travaux d'agrandissement du cimetière : adoption d'une convention (article L5215-27 du CGCT) - *DEL-15-574*
- 16 EAU ET ASSAINISSEMENT**
- 16.1 Tarifs 2015 du service public de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire de Toulouse Métropole et modalités de leur révision - erratum : détail de l'abonnement - *DEL-15-721*
- 17 DÉCHETS URBAINS**
- 17.1 Appel à projets lancé par Eco Emballages : Adoption du Plan d'amélioration de la collecte (PAC) - *DEL-15-680*
- 18 VOEUX DES GROUPES**
- 18.1 Vœu du groupe des élu-e-s écologistes en faveur du désinvestissement carbone et du réinvestissement en faveur de la transition énergétique - *INFO-15-011*
- 18.2 Vœu du groupe Toulouse Métropole d'Avenir relatif à l'implantation de centres de protonthérapie - *DEL-15-906*
- 18.3 Vœu du groupe Toulouse Métropole d'Avenir appelant le Gouvernement à revoir son projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement - *INFO-15-013*
- 19 QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Luc MOUDENC invite Romain CUJIVES, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

Je souhaite que nous ayons, au nom de tous et en mon nom personnel, une pensée amicale pour notre collègue Robert GRIMAUD qui, parmi les absents, aurait bien aimé être là aujourd'hui.

Mes chers collègues, je vous rappelle une innovation de la séance d'aujourd'hui : après un petit entraînement lors du précédent Conseil, notre séance est filmée dans le cadre de la communication, de la transparence et du suivi par les citoyens des débats des élus. Nous avons effectivement décidé, à l'unanimité des présidents de groupes, que désormais, les séances de la Métropole seraient filmées.

En liminaire et sans vouloir être trop long pour permettre à toutes les sensibilités de s'exprimer comme il est de tradition, quelques points importants relatifs à l'ordre du jour de notre Conseil de Métropole. Nous aurons le traditionnel débat d'orientations budgétaires. Je tiens à souligner qu'il se déroule dans le contexte issu bien sûr de l'exécution, non achevée mais quasi achevée, de l'exercice budgétaire précédent, avec des efforts de gestion d'une ampleur inédite. Vous le savez, que ce soit ici au cours des débats que nous avons eus, en particulier l'an dernier, à travers le travail du groupe Finances, mais aussi à travers ce que nous demandent les pouvoirs publics, au plus haut niveau de l'État, à travers également ce que nous demande depuis des années la Cour des Comptes, nous devons faire des efforts et des économies de fonctionnement. Ce débat d'orientations budgétaires a lieu après que nous ayons, pour la première fois dans la vie de notre collectivité, opéré une maîtrise très forte des dépenses de fonctionnement. En effet, sur la charge de personnel et je rappelle que ce poste est de loin le plus important du budget de fonctionnement, c'est la première fois que plus de personnes ont quitté la collectivité que de personnes recrutées. Nous nous étions fixé des objectifs, pas simplement pour les afficher ou pour annoncer telle ou telle nouveauté, nous les avons tenus et je remercie toutes celles et ceux qui y ont contribué. Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est conforme à la stratégie budgétaire que nous avons arrêtée il y a maintenant plusieurs mois, à savoir la poursuite des efforts en matière d'économie de fonctionnement que j'évoquais à l'instant et la stratégie fiscale en deux temps, que nous avions décidée ici, au mois d'avril. C'est un choix qui détonne dans le paysage des collectivités d'aujourd'hui, c'est-à-dire un fort niveau d'investissement et cela dans le contexte qui, bien que connu maintenant, est toujours aussi douloureux, un contexte de continuation de la baisse des dotations de l'État. Vous savez qu'à la baisse des dotations de l'État, devait s'ajouter la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette réforme était annoncée par le gouvernement pour être décidée dans le cadre du budget 2016, à travers le projet de loi de Finances 2016 (PLF). Ce choix a été pris contre l'avis de toutes les associations d'élus, qui réclamaient un débat spécifique sur ce sujet et non pas un article au sein du PLF. Le gouvernement a essayé d'avancer dans la précipitation, avec des simulations données très tardivement lors du Comité des finances locales. Ces simulations ne portaient que sur l'exercice 2016, alors que chacun sait bien qu'une réforme de la dotation aura des effets croissants pour toutes les années à venir, notamment avec la notion de « tunnel » qui a été introduite. Je suis témoin que toutes les forces politiques, en particulier au Parlement, se sont mobilisées pour dire au gouvernement que ce n'était véritablement pas la bonne méthode. Ont fleuri alors des simulations dans la presse, dont les élus n'étaient pas destinataires en direct, avec des effets totalement contradictoires d'une semaine à l'autre. Bref, on était dans quelque chose de pas sérieux du tout, et le Premier ministre a pris une décision de sagesse, consistant à reporter au 1^{er} janvier 2017 l'application de cette réforme. Nous savons que la réforme est en soi nécessaire, que la DGF est devenue quelque chose d'extrêmement complexe sur le plan technique ; nous savons qu'il y a des inégalités. Donc sur le fait qu'il faille réformer, je pense qu'il n'y a pas grand monde pour le contester mais comme c'est un sujet particulièrement compliqué, avec des intérêts bien sûr totalement contradictoires, je pense qu'effectivement, il faut prendre le temps ; il faut réfléchir et la nouvelle méthode annoncée par le gouvernement me semble, de ce point de vue-là, la bonne.

Autre sujet important de notre Conseil de Métropole, le Contrat Régional Unique (CRU) : c'est le document de travail, le cadre de partenariat qui va nous lier à la Région. Compte tenu de la réforme territoriale et du fait que notre région va prendre une nouvelle dimension dans quelques semaines, le Contrat Régional Unique, tel est son nom, va porter uniquement sur trois exercices budgétaires : 2015, 2016, 2017. Ce qui veut dire que nous aurons tout le temps, à partir de l'année prochaine, avec les nouvelles autorités régionales qui seront élues, de discuter des projets d'intérêt régional et de la

coopération que, je l'ai dit souvent, je pense très pertinente et très utile à instaurer entre la Région et la Métropole, pour les années qui viendront, c'est-à-dire 2018-2019-2020, peut-être au-delà, ça dépendra de la méthode que choisira la nouvelle Région. En tout cas, ce CRU prévoit deux choses : d'abord, la Région est à nos côtés pour un certain nombre de projets métropolitains qui ont un intérêt régional, et ce, à hauteur de 77 millions au total. Et puis, en sens inverse, des projets qui sont portés par la Région, mais qui revêtent un intérêt métropolitain et auxquels nous allons participer, aux côtés de la Région, à hauteur d'un peu plus de 55 millions d'euros. C'est donc un partenariat « à double effet » avec la collectivité régionale. Et sans développer plus ce thème, qui sera abordé tout à l'heure, je veux saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au président MALVY pour tout ce qui a pu être fait entre nos deux collectivités, depuis qu'il a été élu président de région en 1998, et jusqu'à aujourd'hui, alors que s'achève son mandat. Je pense que les deux collectivités ont plutôt bien travaillé ensemble ; on peut porter des appréciations différentes ; on peut bien évidemment avoir des positions politiques différentes, c'est le cas ! Pour autant je ne veux pas laisser passer cette occasion de voter le CRU au moment où le président MALVY quitte la scène politique régionale, pour saluer sa contribution et son action à nos côtés depuis un certain nombre d'années.

Quelques autres sujets d'actualité qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour. D'abord un sujet national mais qui nous intéresse : il y a quelques jours, à Lyon, s'est produit un fait rare dans la vie politique et la vie des associations d'élus, où on a plutôt tendance à multiplier les structures et les casquettes. Nous avons décidé, Gérard COLLOMB, moi-même et tous les collègues, de fusionner deux associations qui existent depuis un certain temps : l'Association des Maires de grandes villes de France, que je présidais depuis un an et demi et l'Association des Communautés Urbaines que Gérard COLLOMB présidait depuis la même époque. Nous travaillons ensemble depuis des années pour faire entendre de manière plus puissante et plus efficace, la voix du monde urbain, au moment où se met en œuvre la réforme territoriale, parce que trois lois ont été votées mais d'autres lois viendront et surtout tous les décrets d'application ne sont pas pris et les réformes ne sont pas terminées. Donc il y a beaucoup de travail devant nous ! Et il nous a paru important, pour donner plus d'efficacité aux projets que nous portons pour les villes, que nous soyons ensemble dans la même association. Désormais, nous sommes réunis dans l'Association France Urbaine qui compte 99 membres, toutes les métropoles, toutes les communautés urbaines, toutes les communautés d'agglomération des ensembles urbains les plus importants, et toutes les villes de plus de 100 000 habitants. Avec ces 99 membres, France Urbaine représente 30 millions d'habitants, 30 millions de Français sur les territoires qui sont, en vérité, porteurs des projets les plus structurants pour l'avenir, les projets de l'innovation, les projets des emplois de demain, bref, les moteurs de la croissance dont notre pays a besoin et que nous appelons de nos vœux. En même temps, nos territoires urbains sont également ceux qui accueillent les populations les plus en fragilité sur le plan social et ce sont les grands ensembles urbains, qui, au quotidien, font vivre la plupart des services de proximité au contact de nos concitoyens, de leurs difficultés, et qui portent donc les valeurs de la solidarité, pas simplement en bandoulière, mais dans l'action concrète et quotidienne.

Et puis, à quelques semaines de la COP21, j'en dirai un mot, ce sont également nos territoires qui, la plupart du temps et souvent en coopération avec les régions d'ailleurs, portent tous les projets de transition énergétique. Il y a là un grand défi mondial qui est d'une importance capitale et qui en même temps, nous le savons, est complexe à mettre en œuvre. Le monde urbain a un rôle leader et moteur en la matière. C'est véritablement la France urbaine et non pas uniquement la France des urbains ; c'est pour la France tout court ! Et le message que nous avons fait passer à Lyon, vendredi dernier, en présence du Premier Ministre qui nous a honorés de sa présence pendant plusieurs heures, a consisté à dire que la France urbaine est au service de la France en général. Si, effectivement, nous avons un devoir de développer nos projets pour nos territoires, pour ceux qui y habitent, nous devons aussi entraîner tous les territoires alentour et notamment les nouveaux territoires régionaux qui verront bientôt le jour.

Je veux également saluer le nouveau dispositif que le gouvernement vient de mettre en place, à l'initiative de Madame PINEL, en faveur du prêt à taux zéro, et de l'accession à la propriété pour les plus jeunes, les plus modestes, tant dans l'ancien - c'est la nouveauté - que dans le logement neuf, déjà concerné de façon plus classique. Le relèvement des plafonds permet d'être plus pertinents, tout cela pour participer à la dynamique de la politique du logement et notre pays en a bien besoin. Vous savez que depuis plusieurs années, on se fixe des objectifs en production de logements. En réalité, on arrive à

peine à la moitié. Et l'accession à la propriété, l'accession sociale à la propriété, j'en suis convaincu depuis très longtemps, c'est une des réponses ! Il y a tout le travail sur le logement social, on en parle souvent, bien évidemment, mais il y a aussi l'accession à la propriété pour ceux qui n'ont pas forcément les moyens d'aller sur l'accession pure et dure, si je peux me permettre cette expression. Donc je crois que c'est un dispositif extrêmement pragmatique, ce qui nous change de la vision de Madame DUFLOT et je veux saluer cette évolution vers une recherche d'efficacité dans la réponse en matière de logement.

Un mot sur un sujet dont nous avons parlé plus d'une fois, les aires de grands passages. C'est un sujet difficile, ici et ailleurs. Vous savez que le schéma départemental invite à la création de cinq aires d'accueil en Haute-Garonne, qu'à l'heure où nous parlons, une seule a vu le jour. Sur le territoire de Toulouse Métropole, nous devrions en avoir deux. Nous sommes donc en retard, comme d'autres le sont en Haute-Garonne, ce qui veut bien dire qu'il y a un problème de fond dont nous connaissons tous, maires et élus locaux que nous sommes, la difficulté. Entre l'objectif général affiché et la pratique au quotidien, ce n'est pas toujours facile mais, pour autant, nous avons le devoir d'avancer. Alors, j'ai la conviction que sur un sujet aussi difficile, pour avancer, il faut un consensus politique. Ce n'est pas toujours facile de fabriquer du consensus politique ! En particulier, j'avais porté l'idée que chacune des deux plus grandes tendances de notre assemblée, donc le groupe de la majorité et le groupe socialiste, devait être en capacité, chacune d'entre elles, de porter un projet. En tant que maire de Toulouse, j'avais indiqué que la ville de Toulouse mettrait en place une aire d'accueil sur son territoire communal et effectivement, avec mes collègues concernés, nous avons identifié très précisément quatre terrains possibles. Le choix était donc fait. Le groupe socialiste m'a indiqué le mois dernier qu'une solution n'avait pas été identifiée à son niveau. Je ne blâme personne parce que, une fois de plus, je le répète, c'est un problème difficile. Donc, nous avons essayé d'échanger à quelques-uns, avec Karine TRAVAL-MICHELET, Franck BIASOTTO et Claude RAYNAL et de cet échange est née une nouvelle approche que nous avons soumise au Préfet. Parce qu'il attend que nous avancions dans cette affaire ! Cette nouvelle approche se veut très pragmatique. Elle a été mise en œuvre avec succès dans le Finistère, dans le Tarn, dans le pays d'Albi. Car j'ai parlé de deux groupes dans l'assemblée, mais je dirais que les autres groupes ne se sont pas manifestés pour dire : « Je souhaite accueillir chez moi une aire permanente ». Nous sommes tous dans la difficulté et plutôt que de se jeter la pierre, de faire des polémiques politiques, nous avons essayé de prendre ce problème autrement, essayé d'avancer ensemble qui est la seule manière d'avancer tout court. La solution retenue, c'est la mise en place d'aires, non pas permanentes mais provisoires, la collectivité métropolitaine étant chargée d'acquérir un matériel d'aménagement qui puisse être transporté et adapté à chaque lieu. L'idée serait donc de proposer que, de manière tournante, les communes prennent leur part dans l'accueil. C'est quelque chose qui va tout à fait dans le sens de la solidarité intercommunale, qui est dans les gènes de notre collectivité. J'ai donc demandé à Karine TRAVAL-MICHELET et Franck BIASOTTO de réorienter la réflexion dans cette direction, avec le support des services de Toulouse Métropole, ceux de la préfecture. Il est entendu que lorsqu'on aura esquissé cette architecture, il y aura, je vous l'annonce, puisqu'il est d'accord pour qu'on procède ainsi, une réunion que Monsieur le Préfet et moi-même coprésiderons, avec chacun des 37 maires de la métropole pour lancer le dispositif. On ne peut pas rester dans la situation actuelle, parce que n'arrivant pas à résoudre ce problème, nous avons tous, les uns et les autres, dans toutes les communes, nous avons des problèmes récurrents avec les tensions que cela provoque. Il nous a donc paru pragmatique d'avancer dans cette direction.

Mon dernier propos sera pour la COP21 puisque ce mois-ci nous nous dirigeons vers la tenue de cet événement. Je crois que c'est une bonne chose que tout le monde en parle parce que, en cette matière également difficile, la volonté politique est indispensable, mais on sait qu'elle ne suffit pas. Il faut entraîner les collectivités, les entreprises, les personnes, les familles, les citoyens ! Il faut, au fond, provoquer le basculement dans de bonnes pratiques, faire adhérer les gens ; il faut que les mauvaises habitudes ou les habitudes tout court soient peu à peu mises à l'écart. Notre collectivité, de diverses manières, et je ne vais pas en faire ici le panégyrique, a initié un certain nombre d'actions dans le domaine de la politique des transports, de la politique de l'habitat, de la politique énergétique et bien évidemment également, de la politique d'aménagement des zones naturelles, à commencer par la Garonne. Nous avons donc pris, depuis des années, un certain nombre d'options. Nous avons mis sur les rails des projets qui vont tout à fait dans le sens des objectifs de la COP21. Je voulais vous inviter à continuer à travailler dans ce sens-là. Nous savons bien que les dirigeants de la planète sont là pour

fixer des objectifs d'ordre général. Il est indispensable que tous les pays y contribuent mais nous savons bien ensuite que la mise en œuvre, elle, n'est pas globale. Elle est locale, sur le terrain ! Elle est dans la vie quotidienne et donc elle nous interroge, nous, les élus de proximité, en charge des communes et de l'intercommunalité. Je souhaite donc que cette dynamique et ce message que nous allons faire passer par de multiples initiatives, au cours des semaines à venir, puisse porter et créer une dynamique nouvelle totalement nécessaire. Voilà, en quelques mots, ce que je voulais dire comme liminaire de notre réunion d'aujourd'hui. Bien évidemment, je donne la parole aux présidents ou aux représentants des groupes qui souhaitent s'exprimer.

M. RAYNAL

D'abord je veux vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu souligner la qualité des relations de notre métropole toulousaine avec le Conseil régional Midi-Pyrénées, et son président Martin MALVY, au moment où celui-ci quitte ses fonctions. Après vous, je souhaite saluer le travail de Martin MALVY, très spécifiquement et de ses équipes, avec lui. Je crois, vous l'avez évoqué avec vos termes, qu'il aura marqué de son empreinte cette région durant ses dix-sept années de présidence. Si je voulais retenir deux idées, j'évoquerai sans aucun doute la montée en puissance de l'action régionale en matière économique et notamment tout ce qui fait l'importance de la Région, c'est-à-dire le lien justement entre l'activité créée par la métropole toulousaine et son développement dans l'ensemble de la région, afin que cette richesse soit répartie le plus favorablement possible, sur l'ensemble du territoire, avec des développements économiques que l'on connaît. C'est donc une action qu'on peut saluer. Une deuxième, très visible également, c'est le renforcement de toute la politique du rail, des TER, du développement du transport par rail sur lequel la Région Midi-Pyrénées, comme d'autres régions en France bien sûr, a accentué énormément les efforts durant ces dernières années. Donc, je veux saluer encore une fois ce travail et dire qu'il est finalement au début de ce que doit être le travail de demain entre la métropole toulousaine et la Région et nous avons bien compris que ce travail devait se faire de manière extrêmement étroite.

Un deuxième sujet que vous avez évoqué, pour dire qu'il y avait eu un mouvement conjoint de réflexion, toutes tendances politiques confondues, pour faire en sorte que la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement se fasse, toutes choses connues par ailleurs, sans doute sans précipitation mais avec l'idée d'aller au fond de cette réforme. C'est en effet un sujet majeur ! La DGF, elle se réforme tous les 10 à 15 ans à peu près ; elle s'adapte ; elle doit toujours s'adapter. Évidemment, la réforme de la DGF se fait cette année, en même temps que la diminution des ressources de l'État ; c'est quelque chose d'extrêmement pointu qu'il faut travailler avec beaucoup de précision et je crois que nous avons tous cet objectif : à la fois réussir cette réforme et faire en sorte de se convaincre les uns et les autres, de ses avancées. Mais ne craignons pas de dire que, face à une dizaine d'associations d'élus de petites villes, de moyennes villes, de grandes villes, de villes de banlieue, trouver une solution qui satisfasse tout le monde est très difficile. Car en réalité et par nature, une réforme implique des changements, avec des gagnants et des perdants. En tout état de cause, on comprend bien que l'exercice n'est pas simple. Je voudrais dire, mais vous avez eu cette attitude Monsieur le Président, je voudrais le souligner, que, sur cette question, il ne faut pas avoir de posture. Il faut poser les choses sur la table, tous ensemble, entre associations, entre parlementaires, de manière à trouver le meilleur équilibre possible, mais en se donnant comme règle de réformer, parce que la DGF est trop inégalitaire aujourd'hui. Qu'elle ne soit pas très lisible, c'est une chose mais qu'elle soit inégalitaire, c'est un fait qu'il faut corriger ! Mais évidemment, quand on ne bouge pas, quand on perd un an comme on le fait cette année, eh bien c'est une année de perdue pour ceux qui sont actuellement les moins bien traités, qui voient leurs ressources diminuer et qui ne voient pas la réforme de la DGF arriver. Donc il faut avoir, je crois, tous ensemble, à cœur, à la fois de faire une réforme qui soit la plus consensuelle possible, c'est une évidence, et en même temps de ne pas perdre le fil, c'est-à-dire effectivement d'avancer, et au cours de cette année 2016, la mettre à profit pour trouver les termes d'une réforme qui nous réunisse tous. Nous ne parlons pas là de partis politiques ; nous ne parlons pas d'affaire partisane ; nous parlons d'objectifs qui sont des objectifs de bon sens sur lesquels nous devons tous arriver à progresser, à partir d'un rapport qui avait été salué, celui de la députée Christine PIRES-BEAUNE qui avait mis sur la table un certain nombre de sujets que nous partageons pour l'essentiel.

Enfin, je voudrais revenir d'un mot, à travers d'ailleurs l'adoption du compte rendu du Bureau du mois de septembre, sur un sujet évoqué puis re-évoqué au dernier Bureau auquel je n'ai pu malheureusement

participer ; c'est la question du fonctionnement de l'Établissement public foncier local. Des nouvelles règles ont été votées par cet établissement public. Elles visent à permettre, dans telle ou telle opération, à la fois le remboursement du prêt lorsqu'une commune ou la métropole acquiert des fonciers, mais aussi la possibilité d'intégrer dans le coût pris en charge par l'EPFL, les frais d'intérêt et les frais de gestion. En l'espèce, il s'agissait du repositionnement de l'Institut d'Études Politiques sans vouloir ici rouvrir le débat sur le projet en tant que tel. J'avais fait une remarque visant à indiquer que ce n'était pas l'objet de l'impôt prélevé sur l'ensemble des citoyens et des entreprises, et la TSE, que de prendre en charge des frais de gestion et des frais d'intérêt. Cela a été décidé par l'EPFL. Dont acte ! Mais derrière cette ouverture, je pense que cette question mériterait de revenir dans un débat entre élus, pour bien appréhender les conséquences de ce choix. D'abord, si l'on fait porter les frais de gestion et les charges d'intérêt sur l'EPFL, ça veut dire que ses capacités d'acquisition sont diminuées d'autant et dans des proportions qui, de mon point de vue, ne sont pas neutres. Ensuite, il serait souhaitable qu'il n'y ait pas là une possibilité quelquefois de transfert de foncier non utilisé par la Métropole, ou modifié par telle ou telle volonté communale, avec l'idée que l'EPFL pourrait porter des fonciers sans qu'il y ait derrière le moindre projet qui soit associé, que ce soit de l'habitat, de l'économie ou autre. Donc, tout simplement, pour ne pas être trop long ce matin ici, sur un sujet qui mérite d'être approfondi entre nous, je vous demanderai, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, à l'occasion d'une prochaine conférence métropolitaine, de bien vouloir, avec la Présidente de l'EPFL, revenir un peu sur ce qu'est l'EPFL, quelles sont ses fonctions et qu'on se remette bien d'accord sur ce qui doit être ou non financé à travers l'établissement public foncier local. J'en resterai là ; je vous remercie.

M. PÉRÉ

Deux interventions. La première sur le débat qu'il y a eu autour de la dotation globale de fonctionnement. J'écoutais mon collègue Claude Raynal, à l'instant, mais je n'ai pas la même perception que lui des discussions qui ont eu lieu au niveau national et qui ont été reflétées dans les médias. La première chose que je dois dire, c'est que j'ai pu constater une confusion totale, dans la population, y compris chez les élus, entre ce recalcul de la DGF et la baisse, ou plutôt l'effondrement de la DGF programmée jusqu'en 2017. C'est-à-dire que certains, même des élus, se sont dit: «Tiens, finalement la baisse prévue pour 2016 a été retardée d'un an !» Alors que ce sont deux sujets totalement différents, l'un est vertueux et l'autre pas. Je n'ai pas eu assez de « bande passante » pour analyser si c'était vertueux ou pas, mais il y a eu un recalcul de la dotation globale de fonctionnement qui est certainement une bonne idée parce qu'il faut toiletter tout cela. Mais ce report d'un an dans l'application de ces nouvelles modalités de calcul a créé une confusion dans l'ensemble de la population, sur le thème: « Finalement, les élus disent que la DGF va baisser mais le gouvernement vient d'annoncer que ce serait reporté d'un an ! » Je voulais insister sur ce point puisque cette confusion me semble importante et je ne sais d'ailleurs pas comment elle va être clarifiée. Sur la DGF plus généralement, je vois pas beaucoup de prises de positions claires sur l'impact que cette baisse a concrètement sur le fonctionnement des mairies. Pour ma part, je dois dire que, que ce soit en Fonctionnement ou en Investissement, la réforme de la DGF a un impact considérable. Pour ma part, pour celle des collègues du groupe et pour l'ensemble des maires ici présents, j'en suis certain, c'est le cas. Deux conséquences en résultent : premièrement, c'est une baisse de la politique d'investissement des communes et ce faisant, ce sont des centaines de milliers d'euros, des millions d'euros en moins pour venir alimenter la machine, notamment le BTP. Cela aura donc des impacts mesurables sur l'activité économique de notre région. Deuxièmement, cette baisse de la DGF entraîne également une dégradation du service public: quand on ne remplace pas des gens qui partent à la retraite, par exemple quand on diminue le nombre d'Atsem, à la fin c'est une baisse du service public. Ces messages doivent être répétés parce que 11 milliards d'euros enlevés aux collectivités territoriales, ce n'est jamais indolore et cela touche concrètement les citoyens.

Mais ce n'était pas là le sens de mon intervention et je voulais juste dire quelques mots pour inciter à une réflexion que nous devrions avoir au sein du conseil de la Métropole, notamment sur l'articulation entre les mairies et les métropoles. Je n'essaie pas de remettre un sujet qui revient souvent sur la table mais je pense que nous devrions avoir, comme fil conducteur, cette réflexion sur l'articulation mairies-métropole avec l'expérience de certains d'entre nous qui sont de nouveaux élus, nouveaux maires ou nouveaux adjoints, pour bien mesurer la différence qui existe entre ces deux institutions. Je vais peut-être la résumer en quelques phrases : la mairie c'est la proximité; la Métropole, c'est l'optimisation et la mutualisation. Sur la proximité, le lien avec le citoyen, le dialogue, la capacité d'interface d'accéder

à des informations, la capacité de proposer des projets, ou de protester contre des projets, je pense que ce lien entre le citoyen et la mairie doit être préservé absolument parce qu'à mon avis, ce lien a un nom, c'est la démocratie. Si nous ne sommes pas attentifs et ne prenons pas en compte ce lien séculaire qui existe entre le citoyen et la mairie, si l'on dérive petit à petit pour abandonner des pans de compétences, on prend le risque, tout simplement, de déposséder le citoyen de ce lien privilégié avec une compétence, une autorité proche. Donc, ça doit faire partie de notre réflexion tout au long du mandat. La Métropole, c'est l'optimisation et la mutualisation. C'est absolument nécessaire! On sait qu'en trente ans, on a eu dix millions d'habitants supplémentaires en France et que 75% des Français habitent dans 20 % du territoire. Alors, je voudrais juste citer une phrase du Code Général des Collectivités Territoriales, parce que ça a parfois du bon de rappeler les bases. Qu'est-ce qu'une Métropole? Une Métropole c'est un « *établissement public qui regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire, afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion. Elle a pour objectif de valoriser les fonctions économiques métropolitaines, et ses réseaux de transport, et de développer les ressources universitaires de recherche et d'innovation. Elle assure également la promotion internationale du territoire* ». Ces mots doivent faire écho au travail que nous menons en tant qu'élus métropolitains. Il me semble effectivement essentiel de travailler, d'une part à la complémentarité entre les communes et la Métropole mais aussi d'avancer pour conforter ce fait métropolitain auquel nous croyons. Pour finir sur ce point et pour ne pas avoir un discours ex cathedra, un peu trop théorique, et sans volonté aucune de donner des leçons, je voudrais mettre en avant la nécessité d'avancer sur cette mutualisation avec les exemples précis, de façon à affirmer, à rendre plus lisible cette optimisation des services qui est le but d'une Métropole, selon moi. Cela pourra se faire par une politique incrémentale. C'est-à-dire que, mandat après mandat, année après année, on gagne des faits, on incrémente la politique métropolitaine et on fait rentrer dans l'histoire, si je peux utiliser un mot un peu emphatique, des acquis sur lesquels en général il n'y a pas de marche arrière. Je vais citer trois activités sur lesquelles il nous faut effectivement travailler de façon à ancrer ce fait métropolitain. Je commencerai par un domaine que je connais mieux que d'autres : la collecte des déchets, avec deux aspects : le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 37 communes et 37 taux différents ! Ce travail est amorcé, j'en ai parlé avec Sacha BRIAND et nous avons ce chantier devant nous. Il faut avancer parce qu'aujourd'hui, on a du mal à justifier 37 taux différents. Il faut donc converger vers un même taux, autant que faire se peut et des services identiques, c'est-à-dire que les collectes doivent être pratiquement les mêmes à tissu équivalent. Bien sûr dans l'habitat vertical, on n'aura pas la même chose que dans le diffus, mais il convient de converger vers un service équivalent. Deuxième sujet que je maîtrise moins, c'est l'eau. D'après ce que j'ai entendu dire mais je n'ai pas eu la possibilité d'aller au bout de l'analyse, la distribution de l'eau est gérée avec des disparités dans cette métropole. Sur ce sujet, le fait métropolitain n'est pas affirmé. Troisième sujet : les enveloppes voirie. Voilà un terrain intéressant ! Chacune de nos communes est un voyageur avec des bagages et dans ces bagages, il y a l'historique de son utilisation budgétaire de voirie dans les années qui précèdent la mise en place de la Communauté urbaine, avant 2009. Qu'est-ce qu'on fait de ça ? Est-ce qu'on reste avec nos dizaines ou, pour certaines communes, nos centaines de millions d'euros, sans passer à autre chose ? Même si c'est douloureux, ne vaut-il pas mieux fonctionner par projet, évaluer le territoire dans son ensemble, diagnostiquer des endroits où améliorer la voirie ? Cela nécessiterait des budgets non pas fléchés comme aujourd'hui mais globaux. Un autre sujet que je n'ouvrirai pas concerne l'attribution de compensation (AC) quoique, jusqu'en 2026, si j'ai bien compris, elle est fixée par des textes. Mais j'ai fait les calculs : 300 euros par habitant en moyenne. 300 millions d'euros par an sont donnés par Toulouse Métropole aux communes, sous forme d'attribution de compensation. Quand on divise ça par le nombre d'habitants, ça fait 300 ou 400 euros. Effectivement, il y a des disparités extraordinaires entre les communes, mais tout à fait justifiables. Des communes comme Blagnac ou Lespinasse reçoivent beaucoup plus d'argent mais c'est tout à fait compréhensible parce qu'elles ont des usines, des aéroports, des installations Seveso, ... Donc il n'y a pas à avoir d'égalité sur ce thème-là. Cependant, la seule question qui se pose, c'est : « Que fait-on après 2024 ? » Puisque les choses seront réglées ainsi jusqu'en 2024 ! Mais au-delà que se passera-t-il ? Voilà autant de chantiers sur lesquels il faut se pencher.

M. MOUDENC

Avant de donner la parole au président CARLES, je voudrais juste relever un point dans le propos de Marc PÉRÉ qui a dit : « 11 milliards d'euros enlevés aux collectivités locales par la baisse des dotations ». Attention, 11 milliards c'est l'annonce faciale budgétaire mais en cumul, les pertes réelles sur le mandat, c'est-à-dire sur la période 2014-2020, c'est 65 milliards ! Ne nous laissons pas leurrer par la communication gouvernementale ! C'est 65 milliards dont 57 % sont supportés par le bloc communal, à savoir les communes et intercommunalités.

M. CARLES

Moi aussi, à la faveur de l'adoption du CRU, je voudrais m'associer à vos propos pour me féliciter du travail qui a été accompli, pour que nous puissions disposer de ce contrat avant le terme de cette année, et saluer aussi les propos qui ont été tenus par Claude RAYNAL sur la présidence du président Martin MALVY à la Région, qui nous a permis de travailler de façon très pragmatique pour, dans le cadre de contrats de plans successifs, arriver à établir un lien avec la Métropole. C'est essentiel ! Sur la question de la DGF, et de la réforme de la DGF, je crois qu'il n'y a pas d'opposition, même si la commune dont je suis élu aurait été bénéficiaire de la réforme, la question de la réforme est clairement nécessaire et posée ; il n'y a pas d'opposition de notre part là-dessus. En revanche, il me semble que la DGF a deux vocations : une première vocation de compensation et une deuxième vocation de péréquation. Et la question posée, c'est de savoir comment rendre compatible la compensation et la péréquation ! Ce qui rend en effet la réforme extrêmement compliquée, c'est que l'on veut, dans un même instrument, arriver à compenser les dépenses, tout en générant de la péréquation qui, par ailleurs, est mise en place dans le cadre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Donc je pense effectivement qu'il eût été raisonnable, et je crois que c'était un peu le sens de la mobilisation des associations d'élus, de se dire que 2018, qui était la première échéance du terme de redressement des comptes publics, était probablement la période la plus adaptée pour travailler et préparer cette réforme en profondeur. Je répète qu'elle est naturellement indispensable car le manque de lisibilité de la DGF, pour tout le monde, est posé. Une autre question est posée par le décalage d'un an de la réforme. Est-ce que cela signifie que pour 2016 il y a une continuité d'application ? Est-ce qu'il y a un report pur et simple de ce qui était 2015 ? Il va falloir là aussi que le comité des finances locales et le gouvernement se déterminent par rapport à cette période pour que nous puissions savoir quelles seront les modalités de calcul et le versement. Aujourd'hui, et on le dira probablement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, nous sommes dans une phase d'incertitudes.

Pour conclure, je voudrais dire à Marc PÉRÉ que nous devons effectivement aller vers l'harmonisation des tarifs mais qu'elle ne peut pas exclure l'harmonisation de la fiscalité, au regard de la justice liée effectivement au service rendu. Et donc c'est une réflexion beaucoup plus globale sur la notion de justice territoriale qui doit être posée. Et je crois que Marc PÉRÉ a raison de demander à poser ce débat sur la Métropole et les communes au regard non pas de l'égalité, notion qui ne me paraît pas ici pertinente mais plutôt au regard de ce que nous définirions, nous, comme étant la justice territoriale. Et effectivement, nous ne pourrions pas faire l'économie de ce débat sur l'eau, les ordures ménagères et les autres services.

M. LACAZE

A mon tour, je veux rendre hommage à Martin MALVY, puis revenir sur un reproche que vous m'aviez fait, Monsieur le Président, au dernier conseil de la Métropole. Nous sommes à un an de l'instauration de notre Métropole et j'avais évoqué ce que je considère, moi, comme de l'immobilisme, notamment sur la politique du Transport. Nous sommes au quotidien dans les bouchons qui progressent d'année en année et particulièrement, je trouve, sous votre mandat. Alors oui, je pense qu'on est face à de l'immobilisme ! C'est une réalité qui peut peut-être s'expliquer par un facteur démographique, mais c'est une réalité qu'il faut entendre. Et je vous le redis, je le dirai au cours du DOB, que vous ne prenez pas la mesure de ce qui se passe sur l'agglomération toulousaine. Vous avez stoppé les projets enclenchés par l'ancienne majorité et, je le dis ici, parfois à la demande d'un quartier ! Vous avez stoppé un BHNS pour l'ouest toulousain ; vous tentez de stopper le prolongement de la ligne B. Vous avez lancé quelques Lineo mais le programme de BHNS est complètement arrêté et la ligne de tram s'arrête à Saint-Michel. Je demande que ce tram soit prolongé au moins jusqu'à la gare, notamment en perspective de l'arrivée de la LGV. Je ne suis pas contre le métro, vous le savez, Monsieur MOUDENC, le dé-

bat n'est pas là mais vous nous mettez dans une situation dans laquelle on attend une hypothétique ligne de métro dont on aura le tracé dans quelques temps, le financement plus tard et dans 20 ans, nous prendrons peut-être la rame. Mais pour l'instant, tout est bloqué ! Vous avez bloqué Toulouse et la politique des transports, qui est la première compétence de notre assemblée. Vous rendez hommage à Martin MALVY ? J'y associerai son vice-président Charles MARZIANI qui lui-aussi arrête son mandat. Martin MALVY, c'est 500 millions sur le plan rail ! C'est unique en France, sur les transports ! Vous m'aviez dit au dernier conseil : « Monsieur LACAZE, il veut tout ! » Mais au nom des Toulousains, au nom des habitants de la métropole toulousaine, oui, nous voulons débloquent la politique Transport ! Oui, je pense qu'il faut des BHNS et pas des Lineo ! Je vous le dis, Monsieur le Président. Et je pense que la cohérence que nous aurions dans cette assemblée, c'est de prendre la mesure de ce qui se passe sur notre territoire. Alors que des choses étaient engagées, vous nous rajoutez la question d'une 3^{ème} ligne de métro. C'est votre projet ; il est peut-être important mais je pense qu'il faut avancer dès maintenant et très vite. Et je vous le dis : ça devient ridicule que le tram soit bloqué à Saint-Michel ! Vous avez évoqué le fait que les associations des grandes villes se soient regroupées avec les communautés urbaines. C'est effectivement un beau message que celui de la « France urbaine ». Mais dans cette France urbaine, Toulouse va-t-elle garder son tram arrêté à Saint-Michel ? Est-ce au niveau de l'enjeu ? Nous savons qu'il peut atteindre la gare et nous nous sommes mobilisés, peut-être pas tous dans cette assemblée, mais très majoritairement, pour le développement du transport dans notre région. Je parle notamment de l'arrivée de la LGV mais aussi de la défense des trains inter-cités. Nous avons besoin de cette capacité de transport. Et nous nous sommes opposés à l'augmentation des impôts puisque vous re-augmentez les impôts en 2016. Près de 16 % d'augmentation d'impôt sur les deux ans ! Alors que nous avons pu constater dans les comptes administratifs 2014 que notre fiscalité était déjà dynamique. Fiscalité dynamique, je le dis à mes collègues, grâce aux efforts consentis en investissement, mais grâce aussi au service public. Parce que si Toulouse est une ville attractive pour beaucoup de grandes entreprises, Siemens par exemple, c'est aussi parce que Toulouse et la métropole ont des équipements publics : piscines, bibliothèques, musées... C'est important ! C'est aussi parce que la Métropole propose des activités culturelles, différents festivals et des services publics performants. Et je le dis au nom du Groupe Communiste, ne sous-estimez pas le poids des services publics dans la défense de l'économie, et du progrès économique. Il y a l'industrie, oui, mais les services en soi sont importants et les services publics sont essentiels pour garantir des statuts aux salariés et garantir la transparence financière.

Deux grands sujets ont été évoqués par plusieurs collègues : l'eau et les déchets. Prononcez-vous pour la régie ! Prononcez-vous pour la régie parce que c'est une garantie de transparence financière, vis-à-vis des grands groupes qui veulent maîtriser ces biens communs et ce sera la même question sur les déchets. Si vous êtes vraiment soucieux du moindre euro de la gestion publique, ne confiez pas tous ces éléments au privé ! Il y a peut-être des économies à court terme à réaliser pour la collectivité mais je crois qu'à long terme, les perdants, ce sont nos concitoyens. Autre aspect des choses, je le dis au président RAYNAL, nous sommes perdants sur la dotation globale de fonctionnement. Le gouvernement a tort et ça lui est dit par plusieurs personnes, maintenant. Même sur ses propres objectifs relatifs à la création d'emplois, il n'y a pas que des voix venant de notre courant politique qui disent cela. Et comme l'a évoqué le président PÉRÉ, il y a effectivement une confusion mais c'est peut-être une stratégie de communication de la part du gouvernement. Sur le report de la réforme, beaucoup entendent : « On va arrêter les baisses de dotation ! ». Les baisses de dotation perdurent et elles sont graves pour l'ensemble du territoire français. Je pense que c'est une erreur et ça relève à mon sens d'une sous-estimation de ce que peut être l'activité des collectivités. Nous l'avions dit ensemble ; c'est 70 ou 72 % de l'investissement public qui est porté par les collectivités. C'est donc un frein à l'investissement public ! Monsieur MOUDENC, il faut stopper l'immobilisme sur les transports ! N'acceptez pas le titre de « Monsieur bouchon » ! Refusez-vous à entendre revenir cette critique sur les bouchons ! Il faut une politique volontariste !

Sur les aires de grand passage des gens du voyage, vous restez dans la communication là aussi. Comme élu, vous discutez avec le groupe socialiste, très bien ! Et les autres groupes ? Je pense que c'est d'abord une affaire de choix de notre communauté et après, de discussions avec les maires, parce qu'il y a bien un territoire. Je ne suis pas sûr que nous approuverons une aire de grands passages tournante, je vous le dis ! Vous l'annoncez, on va réfléchir, on se positionnera. Je pense que Toulouse devrait donner l'exemple. C'est là aussi votre choix ! Le site de Montredon était possible. Vous avez dé-

cidé de stopper ; là aussi immobilisme et report des choses. C'est votre choix, au nom d'une campagne municipale et de l'opposition, là aussi, d'habitants d'un quartier. Il me semble que dans le débat, Toulouse devrait avoir son aire de grands passages. Si après, les communes autres que Toulouse font le choix d'un aménagement tournant, il faut le regarder. Mais je pense que pour la dignité de l'accueil, pour les choix économiques, il n'était pas pertinent d'instaurer ce « tour de rôle » dans chaque ville... Pibrac ne pourra pas accueillir comme le fera Toulouse ! Alors, j'entends bien cette proposition d'aménagement léger, de mobil-homes, de choses qui peuvent tourner, mais je trouve que dans la conception il y a quelque chose qui n'est pas satisfaisant.

Monsieur MOUDENC, je vous alerte ! Vous avez souligné le rôle important de l'opposition ou de l'ensemble des conseillers métropolitains, de la démocratie. Ne restez pas dans l'immobilisme et dans une certaine vision que d'ailleurs, parfois, vous accompagnez, notamment quand vous dénoncez sur les politiques d'austérité du gouvernement et auxquelles vous ne voulez pas être associé. J'entends la satisfaction que vous avez manifestée de vous être regroupé avec Monsieur COLLOMB. Je pense que c'est une bonne chose, mais pour moi, la France urbaine qui regroupe un peu moins de la moitié de nos concitoyens, c'est la France opposée à la France rurale. Et Toulouse n'est pas opposée, dans notre métropole, aux autres communes. Notre collectivité n'est pas opposée au Département ou au Sicoval ou à la future Région. Ma conception, je vous l'avais déjà dit, et je le redirai, c'est une conception de coopération pour faire face au problème. Dans cette conception, je crois que la réforme DGF est reportée, nous vous avons soutenu dans cette revendication, ça avait été porté par l'association des maires de France, nous verrons bien l'évolution. Je pense qu'il ne faut pas lâcher une bataille publique pour nos concitoyens, sur l'idée qu'il y a une erreur de la part du gouvernement sur la baisse des dotations globales de fonctionnement. Un des aspects particuliers de notre débat c'est bien sûr les restrictions budgétaires mais comment s'en sort-on ? Vous avez choisi de matraquer par l'impôt ! Monsieur Briand, 15 % à Toulouse, presque 16% sur la Métropole, c'est un mauvais choix ! Nous vous l'avions exprimé ; il n'est pas justifié par les comptes administratifs. Vous aviez fait beaucoup de bruit, de communication sur la situation très difficile liée à la gestion précédente. Tout ça est tombé à l'eau et les comptes administratifs ont parlé. C'est un mauvais choix et notamment, vous nous l'indiquez, quand vous comblez des emprunts. Vous avez fait le choix d'y engager plusieurs millions, 7 ou 8 millions d'euros je crois, qui auraient pu être utiles ailleurs pour les emprunts. C'est un choix que je comprends parce que l'emprunt est dangereux mais je pense qu'il vous faut vous positionner en force de proposition politique. On doit être solidaire du Département et des autres collectivités. Un des débats qui a interpellé je crois toutes les formations politiques concerne le logement. Vous nous avez demandé de saluer Madame PINEL ; je salue Madame PINEL mais je dis aussi que le prêt à taux zéro, nous l'avons défendu avec Madame CROQUETTE et Pierre COHEN à l'échelle de la ville de Toulouse. Vous avez raison ; c'est une bonne mesure et ça peut aussi permettre de lutter contre la spéculation financière mais nous ne serons pas tous propriétaires ; nous ne serons pas tous entrepreneurs, chefs d'entreprises ou patrons. Il nous faut donc aussi travailler sur le logement social et produire un effort considérable. C'est à mon avis lié à la démographie toulousaine et cela doit aussi nous préoccuper. Ça veut dire qu'il faut se pencher sur les questions du transport, du logement social, de l'eau, des déchets et qu'il faut dégager des moyens. Moi je pense qu'il faut mener une bataille politique, de notre collectivité, en lien peut-être avec d'autres, sur des prêts à taux zéro consentis aux collectivités par la Banque Centrale Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement. Monsieur BRIAND, ne rejetez pas l'emprunt d'un bloc ! Donnez-nous des moyens de respirer à un moment donné. Ce n'est pas un choix incohérent, l'emprunt. Ce qui est incohérent, effectivement, c'est le taux d'intérêt que nous pourrions payer.

Puisqu'on approche d'une date anniversaire importante pour nous : un an de métropole toulousaine, je pense et le dis surtout aux élus de la majorité, aux élus qui vous sont proches, Monsieur MOUDENC, je pense qu'il faut changer de politique notamment sur la question des transports et revenir en arrière. Monsieur MOUDENC, vous vous y êtes engagé, en tout cas au Conseil municipal de Toulouse. Mais si la fiscalité reste dynamique dans notre région, dans notre métropole, vous aurez engrangé 18 millions d'euros de plus sur la fiscalité avec 14 millions de moins avec les baisses de dotation. C'est écrit dans le document d'orientations budgétaires. Moi je trouverais injuste que ces 4 millions, vous vous en serviez pour baisser les services publics ou pour baisser les subventions au niveau de la Métropole. Il y a une injustice et c'est l'argent de nos concitoyens ! Pour moi, la question de l'emprunt n'est pas tabou. Cette question doit être menée en regard bien sûr des taux d'intérêt actuels et honnêtement, ils sont bas. Vous faites des choix contraires mais malheureusement, vous ne mettez pas l'argent dont on aurait be-

soin peut-être, en plus, sur les transports, sur des remboursements d'emprunts, que nous aurions pu prendre en charge sur les années à venir.

Voilà, Monsieur MOUDENC, je crois qu'il faut arrêter avec l'immobilisme. Sur l'aire de grands voyages que vous proposez tournante, je regarderai ce qui existe en France mais j'aurais préféré qu'aujourd'hui, vous disiez : « Nous ferons une aire d'accueil à Toulouse, pérenne. Et après, la responsabilité dans les autres communes, peut se poser. » Mais là aussi, ne renversons pas l'histoire ! Monsieur MOUDENC, c'est vous qui avez décidé de bloquer les choses. Donc nous sommes dans une situation qui s'aggrave, avec du retard pris, on n'est pas les seuls, c'est un sujet difficile, mais c'est vous qui avez choisi de bloquer une solution qui était celle de Montredon.

Mme BLEUSE

En préalable à notre intervention, pour les élus écologistes, je veux comme vous, Monsieur le Président, et comme nous l'avons fait la dernière fois pour la séance de test, saluer la mise en place de la retransmission vidéo de ce Conseil de la Métropole. Je veux également rappeler qu'il y a un peu plus d'un an, en septembre 2014, c'était dans les premiers vœux de la mandature, un vœu présenté par Europe Écologie Les Verts demandait la mise en place, comme ça se fait dans bien d'autres collectivités, de cette retransmission et l'ouverture au public des réunions, l'accès facilité à nos assemblées. On considérait dans ce vœu que c'était l'une des conditions d'une démocratie locale vivante et transparente comme cela se fait à la ville de Toulouse, à Colomiers. Je ne résiste pas au plaisir, Monsieur MOUDENC, de vous rappeler qu'à notre initiative, ce texte n'avait pas été adopté à l'époque, votre groupe majoritaire ayant souhaité différer cette mise en place en expliquant qu'il fallait l'étudier sur un plan technique. Mais vous auriez pu le voter pour donner un beau signal politique. En tout cas, nous le redisons, nous sommes extrêmement contents que ce soit possible aujourd'hui. Aujourd'hui nous avons à l'ordre du jour de cette séance des sujets plus ou moins complexes et cette retransmission nous oblige tous à la clarté, à la synthèse, à l'effort pédagogique, ce qui n'est pas forcément toujours facile pour tous les élus, en tout cas pour les élus écologistes qui ne sont pas des professionnels de la politique.

Aujourd'hui, avec le DOB, on va peut-être encore se noyer dans des chiffres, on va peut-être encore interpellé l'État sur la baisse des dotations aux collectivités mais en tout cas, nous, nous considérons que ça ne nous exonère pas de faire des choix clairs, lisibles pour tous les concitoyens et adaptés au défi climatique et énergétique. Les élus écologistes ne nient pas la crise des finances publiques, mais justement, nous considérons que ça nous oblige à dégager des priorités dans les politiques que nous menons. Concernant cet ordre du jour, nous allons regretter, Monsieur MOUDENC, comme nous l'avons fait au Conseil municipal de Toulouse, que vous n'avez pas souhaité mettre en amont du débat d'orientations budgétaires, le rapport sur le développement durable. Contrairement à la pratique jusqu'ici en vigueur dans cette assemblée, ce rapport est prévu par les textes, il aurait été opportun effectivement qu'il soit présenté avant le débat d'orientations budgétaires. On pourrait croire qu'à l'approche de la Conférence Climat que vous avez rapidement, très rapidement, évoquée, Toulouse Métropole n'aurait rien à dire de ses actions sur ce sujet ! Comme à Toulouse, nous considérons qu'il s'agit d'un signal extrêmement regrettable, parce qu'effectivement, tous les voyants environnementaux sont au rouge. Nous préférierions nous qu'ils soient au vert. Ces signaux nous obligent et nous renforcent dans notre objectif à agir localement. Agir, parce que c'est bien là le bon terme, l'action. L'action pour changer la manière de faire localement. Vous avez parlé également Monsieur MOUDENC de la mobilisation, très rapidement. Effectivement elle n'a pas forcément besoin des élus et de notre assemblée. Elle est déjà en route, nous en avons déjà parlé en d'autres lieux. La mobilisation citoyenne concernant les problématiques de réchauffement climatique est en marche à Toulouse. Le forum « Alternatiba », a réuni 35 000 personnes sur deux journées entières. Elles ont échangé, ont débattu sur ces sujets-là. Je regrette aussi, Monsieur MOUDENC que, concernant la mobilisation, vous n'avez pas trouvé opportun de rappeler à tous ici, dans cette instance, mais également au public qui, je l'espère, visualise cette séance, que vous aviez convié les Toulousains et les Métropolitains à un forum citoyen pour le climat. Si j'ai bien compris, ça va se dérouler un soir et je ne sais pas si cela va permettre d'avoir le temps nécessaire pour un vrai débat ! Vous dites que le climat change ; on change quoi ? Mais nous élus écologistes on a envie de dire : qui change quoi, effectivement ? Parce que d'autres collectivités ont fait différemment pour mobiliser. Grenoble-Alpes-Métropole par exemple a été la seule métropole de France à participer en amont de la préparation de la COP21, au grand débat citoyen planétaire qui s'est déroulé au mois de

juin. Ça aurait été effectivement intéressant que notre collectivité s'y inscrive comme l'ont fait des régions. Mais la mobilisation n'a pas besoin forcément de nous. Nous avons noté qu'il allait y avoir un petit quelque chose le vendredi 20 aux Abattoirs, mais effectivement, nous aurions préféré une autre façon de faire pour notre collectivité. Alors, au delà de la mobilisation, il y a l'action ! Mais il faut préciser à quel niveau elle se situe. Pour les citoyens, l'action est déjà en marche. Les citoyens font déjà des choses ; ils nous l'ont dit et notamment lors du week-end Alternatiba. Il ne s'agit pas du classique cliché de couper l'eau pendant qu'on se brosse les dents, mais de véritables actes de consommation ; il s'agit d'actes simples et fondamentaux. Par exemple, et on en parlera à d'autres moments, changer de banque, changer de banque pour ne pas encourager celles qui pratiquent l'évasion fiscale ou qui investissent dans des activités polluantes, et carbonées, au profit d'une banque peut-être coopérative, éthique, ... voilà des actes citoyens ! Changer de mutuelle ou de compagnie d'assurance si l'on considère que leurs investissements ne sont pas conformes aux défis environnementaux, voilà un acte citoyen ! Changer de fournisseur d'énergie pour en choisir un qui produit une électricité 100 % renouvelable, voilà un acte citoyen ! Modifier son alimentation en consommant plus de bio, plus de local, voilà un acte citoyen ! Monsieur MOUDENC, vous avez choisi de ne pas aller dans ce sens-là, en tout cas de ne pas poursuivre dans ce sens par exemple à la ville de Toulouse, en ne privilégiant pas les transports réduits, les vélos, les transports en commun, la marche à pied. Alors, effectivement, tout ça entraîne des actions de nos citoyens. Mais attachons-nous aux actions de nos collectivités et tout particulièrement de Toulouse Métropole ! Et les élus écologistes que nous sommes avons fait des propositions, Monsieur MOUDENC. Nous avons fait des propositions d'actions de la collectivité. Et nos propositions sont avant tout une affaire de volonté politique, une affaire d'arbitrage volontariste. Parce que oui, une Métropole qui s'adapte aux changements climatiques, c'est possible ! Nous avons fait des propositions pour engager la transition énergétique. Je ne vais pas vous les citer en totalité mais simplement quelques unes. On a demandé que la ville de Toulouse et la Métropole s'engagent dans une démarche exemplaire, au niveau des énergies renouvelables. On a demandé que la régie d'électricité de Toulouse se transforme en régie métropolitaine, de renforcer les clauses environnementales dans tous les marchés publics, de notre collectivité ; ça ce sont des actions, ce sont des choix politiques ! Et puis nous avons déposé une vœu aujourd'hui pour promouvoir le désinvestissement Carbone, pour influencer le choix des opérateurs financiers, pour qu'ils n'investissent plus dans des secteurs polluants, consommateurs de ressources fossiles. Vous avez choisi de le repousser ! Vous avez donc choisi de ne pas donner ce signal politique. Alors, bien évidemment, il y a des éléments plus techniques, plus juridiques à étudier mais un vœu ce n'est pas une délibération et nous aurions pu donner ce signal politique fort et demander ensuite effectivement à la commission Finances, aux services de travailler pour mettre en musique cette volonté politique. Mais on peut aussi s'interroger quand on vous entend sur les actions, Monsieur MOUDENC ! Vous avez parlé de la Garonne ? Moi j'ai envie de vous rappeler ce que vous avez dit au Conseil municipal de Toulouse : transformer 15 ha de zone naturelle en 15 ha de golf, c'est la même chose ! Non Monsieur MOUDENC, un golf ce n'est pas une zone naturelle ! On peut aussi parler, concernant les propositions des élus écologistes, du développement des mobilités ; ça a été cité par d'autres intervenants avant nous, parce que oui, effectivement, vos projets et en particulier la promesse d'une troisième ligne de métro hypothèque un grand nombre d'autres investissements déjà inscrits au PDU. A cause de cela, vous gelez d'autres solutions qui auraient pu être mises en œuvre beaucoup plus rapidement. Donc là aussi, nous considérons que ce choix, votre choix, c'est une action qui ne va pas dans un sens positif vis à vis de ce que sont nos responsabilités. On veut vous redire également que dans les propositions des élus écologistes figurait le gel des crédits destinés au cofinancement de la LGV. Nous considérons que cela porte préjudice à la réalisation d'autres infrastructures plus importantes et plus en phase avec notre responsabilité ; d'autant plus, on le rappelle, que la commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable au projet. Voilà des éléments qui montrent que les actions que nous mettons en œuvre en tant qu'élus dans cette assemblée ont des impacts forts. Après il y a des actions qui sont plus simples et nous pourrions prendre assez facilement exemple sur des actions menées par exemple sur l'agglomération de Grenoble et qu'on vous a proposé de prendre. Généraliser les axes de circulation en zone 30, les doubles sens cyclistes... ça a un impact et ça ce n'est pas très compliqué à mettre en œuvre. Alors, oui Monsieur MOUDENC, il y a des paroles et il y a des actes ! Vous nous avez parlé de l'Association France Urbaine où l'on parle de certaines choses concernant la COP21, des problématiques de climat. Vous avez dit que ça nous interroge en tant qu'élus mais j'espère bien, Monsieur MOUDENC, que ça fait plus que nous interroger en tant

qu'élus ! Nous, élus écologistes, ça nous inquiète ! Et quand même, nous avons en tête les paroles, on ne les oublie pas, des différentes composantes politiques dans notre pays. En 2011, dans votre composante politique, un ancien président nous expliquait que « l'environnement, ça commence à bien faire ! » Il parlait de quoi ? Il parlait de l'agriculture. Il parlait de la pollution des eaux et des sols, par les pesticides et les nitrates. Et pour lui, il fallait laisser faire ! Plus récemment, j'ai entendu un « point de détail » qui serait de minéraliser des centaines et des centaines d'hectares pour créer un aéroport, et qui permettrait donc d'augmenter encore plus, grâce au développement de ce trafic aérien, les émissions de gaz à effet de serre. Alors, oui, c'est vrai, nous n'avons ni les mêmes paroles ni les mêmes actions. Moi je préfère reprendre les propos de Pascal CANFIN, député européen Europe Écologie, qui dit, il a raison et nous devrions tous méditer ces propos : « Ce n'est pas la planète qui est menacée, c'est l'homme ! La planète, elle a vécu des milliards d'années et elle vivra encore des milliards d'années ». Dans cet enjeu climatique, c'est effectivement notre environnement qui est menacé. Alors, vous avez dit, Monsieur MOUDENC que « France Urbaine » représente 30 millions d'habitants, c'est énorme ! Donc oui, il faut faire plus que s'interroger parce que les décisions qui seront prises au nom de ces 30 millions d'habitants seront extrêmement importantes en termes d'impact. Aujourd'hui, nous sommes responsables dans cette assemblée, nous sommes responsables des votes que nous mettrons en œuvre, et demain, si nous ne faisons rien, nous serons coupables de ne pas avoir fait, Monsieur MOUDENC. Nous serons coupables de ne pas avoir fait des arbitrages volontaristes, le moment venu, par manque de volonté politique. Pour nous, l'écologie, c'est la solidarité, la responsabilité, la solidarité avec des peuples, avec des populations qui risquent demain, peut-être d'ailleurs très vite, de provoquer une migration climatique. Pour nous ces enjeux-là, c'est la solidarité avec nos enfants qui risquent demain de voir compromis leur accès à l'eau, à l'air et à des sols non pollués qui ne les rendraient pas malades. Alors, oui, pour les 30 millions d'habitants que représente l'association « France urbaine », elle a une sacrée responsabilité. Monsieur MOUDENC vous nous dites souvent, ici et ailleurs qu'il faut nous faire des propositions. Donc, on en fait ! Nous en avons encore listé quelques-unes et nous vous redonnerons les documents papier que nous avons édités, si vous les avez perdus. Mais souvent, on a l'impression que vous ne nous entendez pas, que vous ne nous écoutez pas ; je ne sais pas trop quel terme il faut choisir. Ou alors, comme en d'autres lieux, vous taxez nos propositions de « naïveté ». Non, Monsieur MOUDENC, les élus écologistes ne sont pas naïfs. On vous le redit, ils sont responsables et solidaires, contrairement à des décideurs politiques, à des décideurs économiques qui, et je n'hésite pas à le dire, sont cyniques en disant : « Après moi le déluge ! », le déluge, peut-être, au sens propre et au sens figuré, ou à ceux qui croient que les sciences et la technique peuvent tout résoudre. Je ne résiste pas à vous donner quelques exemples, comme arrêter les nuages radioactifs à Tchernobyl ou arrêter la circulation des eaux radioactives de Fukushima. On peut se faire plaisir effectivement mais nous, on considère qu'on ne doit pas seulement en parler mais agir et nous pouvons encore le faire. C'est aussi pour cela que votre dernière intervention, je terminerai là-dessus, nous a beaucoup surpris quand vous annoncez la mise en place, pour les aires de grands passages, d'aires tournantes et mobiles. Nous sommes restés un peu sidérés. Rien que ça, c'est la mise en évidence que vous avez choisi de ne pas décider.

M. BRIAND

Je crois que face à toutes les contraintes nouvelles, les paroles c'est bien, mais il faut aussi, parfois, que nous nous concentrons sur les actions, sur les actes. Sur la DGF, nous avons inscrit un vœu à l'ordre du jour mais, je le dis d'ores et déjà, nous allons le retirer, non pas parce que nous sommes satisfaits de ce qui se passe, parce que, comme l'a dit Marc PÉRE, la baisse des dotations de l'État dans le cadre du redressement des comptes publics est bien maintenue et il ne faut pas qu'il y ait de confusion dans l'esprit du public et encore moins dans celui des élus. L'État n'a rien modifié de cette baisse des dotations, les 65 milliards qu'évoquait le Président tout à l'heure, la réforme qui a été annoncée, dont on ne comprend pas bien d'où elle vient. J'ai entendu le sénateur RAYNAL évoquer le fait que la DGF était injuste. Il sait mieux que personne que c'est une DGF dont on a modifié les composantes pour aujourd'hui constater qu'elle n'est plus ce qu'elle était initialement. Mais lorsqu'on évoque la nécessité d'avoir de la péréquation, de la solidarité, on oublie - j'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure - qu'existe le fond de péréquation intercommunal et communal, on oublie qu'existe la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et qu'aujourd'hui, on est confronté en réalité à un gouvernement qui a perdu toute boussole et qui le lundi, annonce une réforme de la DGF,

le mardi annonce qu'elle est reportée, le mercredi indique que, en fait, on va quand même la voter mais qu'elle rentrera en application plus tard, pour au final, semble-t-il, je crois, maintenir tout de même un vote sur de grands principes qui en fait ne diront rien mais qu'on va quand même voter. Nous sommes aujourd'hui vraiment dans cette difficulté. On l'a connue sur la réforme des collectivités locales, avec un Président de la République contre le Conseiller territorial, contre la suppression de la clause de compétence générale et qui, dès son élection, rétablit la clause de compétence générale pour réaffirmer l'importance du Département, pour quelques mois plus tard, promouvoir la suppression du Département, mais finalement le maintenir, d'abord dans les secteurs ruraux, puis finalement partout, et puis à nouveau supprimer dans la loi NOTRe la clause de compétence générale. Donc vraiment, la difficulté à laquelle nous sommes confrontés, ce n'est pas la réforme de tel ou tel point mais l'absence de lignes directrices dans la politique gouvernementale, dans les relations entre l'État et les collectivités locales et dans l'absence totale de vision institutionnelle. La loi NOTRe n'est en réalité que la prise en compte de quelques modifications, qui ne règlent rien à la question institutionnelle et qui fragilisent encore plus, par cette incertitude permanente, la vision que les collectivités doivent nécessairement avoir à moyen terme. Marc PÉRÉ a raison de rappeler l'impact sur l'investissement que cette baisse des dotations de l'État fait peser. Pierre LACAZE évoquait aussi les contraintes, notamment en invoquant l'importance de l'investissement public, sauf qu'il oublie la nécessité de la cohérence, car c'est précisément pour maintenir l'investissement et l'investissement public que nous avons adopté le Plan Pluriannuel d'investissement métropolitain et nous avons, je crois, affirmé des choix extrêmement forts. Il évoque la question du logement social, mais oublie les 152 millions inscrits dans la PPIM pour l'aide à la pierre, pour l'ensemble des opérateurs de logement social, la mise en œuvre par Toulouse Habitat d'un plan de cession partiel de son patrimoine au bénéfice des locataires occupants. Le soutien à l'accession à la propriété, bien sûr que nous l'avons mise en œuvre ; il s'agit là non pas de paroles mais bien d'actes, d'enveloppes budgétaires extrêmement importantes qui sont allouées sur ces différentes politiques. Marc PÉRÉ évoque également la nécessité d'affirmer la Métropole. Oui ! Aujourd'hui, après des étapes successives de construction intercommunale, il est temps d'affirmer la mise en œuvre de politiques métropolitaines ; c'est ce qui est fait dans ce mandat au travers de la PPIM et c'est ce qui va être fait dans l'ensemble des politiques publiques, par l'affirmation de la nécessité, sur notre territoire, d'avoir une politique homogène, non pas uniforme car les territoires sont différents, mais homogènes. C'est ce travail qui va être mené sur les déchets ménagers et c'est l'absence de dogmatisme préalable qui fait que sur l'eau, comme sur toutes les politiques, la question du mode de gestion n'est pas tabou. Pierre TRAUTMANN a eu l'occasion lors d'un précédent Conseil de Métropole d'évoquer la méthodologie qui sera mise en œuvre sur la question de la politique de l'eau et de l'assainissement, je n'y reviens pas. Nous devons poursuivre ce travail de construction métropolitaine. Aucun sujet n'est tabou ! Ni les enveloppes de voirie, ni l'attribution de compensation, mais il n'y a pas de date butoir en 2024 sur l'attribution de compensation. L'attribution de compensation, c'est un mécanisme de neutralisation nécessaire pour l'équilibre des communes et de la Métropole qui tient compte de ce que chaque commune a transféré à la Métropole. Mais nous avons un groupe de travail Finances qui fonctionne bien, je crois, et au sein duquel nous pouvons engager toutes les discussions, s'il y a besoin de clarifier. La Métropole, ça n'est certainement pas l'immobilisme et je crois honnêtement que le fait que ce Conseil de Métropole soit filmé doit nous amener à être prudent sur ce qui est évoqué ici. L'immobilisme évoqué par Pierre LACAZE en matière de circulation routière, pardon, mais lorsqu'on vante la politique régionale en matière de TER, on oublie de parler d'équilibre nécessaire ! Oui, le développement des transports collectifs, aussi bien au niveau des TER que du réseau de transport collectif de la métropole est indispensable et des efforts extrêmement importants sont faits. Plus d'un milliard d'investissement sur le mandat pour Tisséo, la mise en œuvre et le développement progressif de dix lignes Lineo qui remplacent assurément et bien mieux des tracés de BHNS qui, on l'a vu sur le tracé du tramway dans le secteur de Saint-Michel, sans avoir la capacité de transporter un volume significatif de personnes, obère totalement la circulation routière. Les transports collectifs sont indispensables, il faut les développer et c'est pour cela que nous porterons le projet de la troisième ligne de métro mais il ne faut pas oublier que la part modale des transports collectifs, c'est moins de 20 %. Dans le meilleur des cas, il reste 80 % de circulation routière. Donc, il faut un équilibre et là où la Région a péché, c'est dans un déséquilibre manifeste sur un programme d'investissement sur le TER qui était nécessaire, sur le rail, qui était indispensable, mais qui a oublié de mettre en œuvre un véritable programme de développement pour la voirie. Il faut, de ce point de vue-là, un nouvel élan, et je sais que certains candidats ont

bien pris conscience de cette nécessité. L'immobilisme, non ! Lorsque nous mettons 90 millions d'euros sur les grands projets d'infrastructure de voirie, sur le BUN, sur les aménagements et les accès des secteurs aéroportuaires, sur le secteur sud-est. Ce sont des idées qui émanent d'un précédent mandat mais c'est nous qui mettons en œuvre ce BUN, concrètement. Dans ce plan pluriannuel d'investissement, nous finançons aussi la réalisation des aménagements sur le secteur aéroportuaire. C'est nous encore qui finançons l'aménagement de l'échangeur de Borderouge, c'est nous encore qui mettons les crédits nécessaires pour engager, concrètement, des améliorations sur le secteur sud-est. Les transports en commun, la voirie, deux axes indispensables pour assurer une fluidité dans notre agglomération, et chacun sait, en toute honnêteté, que la situation actuelle est l'héritage du passé et que les conséquences concrètes des mesures que nous prenons, nécessairement demanderont du temps pour être vues. Mais lorsque nous développons le projet de 3^{ème} ligne de métro, lorsque nous évoquons un tracé qui dessert la moitié des zones d'emploi, lorsque nous portons ce projet d'investissement extrêmement courageux, dans le contexte de contrainte budgétaire que nous impose l'État, nous répondons concrètement à des besoins objectifs de notre territoire. Notre action, parce que nous nous plaçons dans l'action, elle peut naturellement être critiquée, être amendée. Et j'ai entendu les propositions exprimées par les élus écologistes. Les commissions sont compétentes pour évoquer toutes les propositions qui sont faites, et je constate qu'effectivement, là où Monsieur LACAZE dit tout et surtout son contraire, Madame BLEUSE au moins fait l'effort de faire des propositions. Mais les propositions ne suffisent pas, il faut aller au fond des choses, les examiner, les discuter en commissions, pour pouvoir examiner celles qui sont réellement applicables. J'observe que trop souvent, les paroles et les actes non seulement ne sont pas en cohérence mais sont parfois contradictoires. Une anecdote, pardonnez-moi, elle est facile mais tout de même : au dernier Conseil d'Administration de Tisseo, j'ai vu Pierre TRAUTMANN repartir en métro et la plupart des élus repartir aussi en transport en commun ; j'étais moi-même en scooter. Le seul élu Europe Écologie les Verts qui siège au Conseil d'Administration, lui, est reparti en voiture ! Alors, je veux bien qu'on nous donne des leçons de morale en permanence ; je veux bien qu'on nous explique comment la vie doit être et quelles sont les meilleures actions possibles, mais il faut être cohérent, et c'est dans l'action que la cohérence se démontre, plus que dans les paroles. Oui, des paroles et des actes mais des actes si possible en cohérence avec les paroles ! Et je terminerai par un élément important, oui, la fusion des deux grandes associations urbaines et la création de « France urbaine », c'est quelque chose qui est extrêmement important parce que la parole des territoires urbains, comme l'a dit le Président, qui concentrent certes une grande partie du développement économique, ont donc une responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des territoires là-dessus. Les territoires urbains, qui ont cette responsabilité, ont aussi la charge des plus grandes difficultés sociales qui existent dans notre pays. Ce fait métropolitain est une évidence, et il faut porter dans notre pays cette réalité. Et je sais que le président Jean-Luc MOUDENC, élu à l'unanimité dans cette nouvelle association, portera cette parole. Ce n'est pas Madame BLEUSE que je visais, je vous croise régulièrement en vélo et je vois que vous avez sorti votre petit support pour le prouver ; je ne disais pas cela pour vous ! Je dis simplement que dans notre action, nous devons à nos concitoyens de la cohérence ; cette cohérence c'est celle de l'action et c'est celle que nous portons au sein de Toulouse Métropole.

M. MOUDENC

Quelques mots, parce que j'ai trouvé quand même que Pierre LACAZE a fait fort avec le mot « immobilisme ». En matière de transport, effectivement, les sujets avancent. Il y a les dix lignes Lineo, Sacha BRIAND l'a dit ; dans quelques semaines, il y aura une décision sur le projet Aerotram, la troisième ligne de métro ... Et je vous dis attention parce que j'entends un discours répétitif sur « l'hypothétique » troisième ligne, « le mythe », « elle sera là dans vingt ans »... Continuez si vous voulez à tenir ces discours, mais je vous prédis un matin avec un rendez-vous difficile. Parce que ce projet, il avance. Avant Noël, son tracé sera déterminé. En 2016, la stratégie de financement sera affinée et sans trahir de secret, car il y a eu accès à certains travaux en cours, je peux dire que élus et techniciens avancent beaucoup là-dessus. Si vous voulez être en déphasage, continuez à tenir ce discours mais un matin vous allez vous réveiller en ayant, je dirais, la réalité sous vos yeux. Vous dites qu'il faut combattre les bouchons, évidemment ! Il faut combattre les bouchons. Ça n'a pas été forcément facile, mais nous avons obtenu de l'État et de la Région que soient inscrits 3,5 millions d'euros d'études pour s'attaquer à un problème qui n'était pas traité depuis des années, notamment lorsque vous étiez en responsabilité, Monsieur LACAZE, c'est-à-dire les bouchons du périphérique

justement. Ca s'appelle l'étude multimodale, qui va permettre entre autres, je dis bien entre autres, parce que toutes les solutions doivent être étudiées et pas une seule, d'avancer sur l'idée que nous sommes un certain nombre à porter ici, de deuxième rocade. Le contrat est signé depuis quelques semaines. Vous nous reprochez d'avoir stoppé le BHNS ? Moi je tends l'oreille attentivement depuis 19 mois, mais je n'entends pas beaucoup d'élus dans la grande agglomération toulousaine, au-delà même d'ailleurs des frontières de notre Métropole, qui portent le deuil du BHNS. Libre à vous de vous installer dans la nostalgie du BHNS, mais je crains que vous ne soyez quelque peu esseulé dans l'opinion publique. Et puis, quand vous parlez d'immobilisme en matière de transport, je dois vous dire que nous allons mettre fin à un serpent de mer qui dure depuis quinze ans dans cette agglomération, c'est-à-dire la nécessité de doubler les capacités de la première ligne de métro pour faire face au phénomène de saturation qu'elle connaît. Je vous ferai grâce du feuilleton de ce dossier que je connais quasiment par cœur, et de ceux qui chaque fois ont appuyé sur le frein ou sur le stop. Parce que ça aurait dû être fait depuis quelque temps déjà ! En la matière, nous sortons justement de l'immobilisme. Je vois que vous invitez à être dynamique en matière d'investissement, mais entendre ce propos dans la bouche de celui qui n'a pas voté le Plan Pluriannuel d'Investissement de la métropole, au mois de juin dernier, c'est assez savoureux ! Et on voit qu'en additionnant le budget d'investissement pluriannuel prévu par la ville de Toulouse, par la Métropole, ce que prévoit Tisseo, ce que prévoient ce qu'on appelle les satellites, au total nous arrivons d'ici 2020 à 3,9 milliards d'investissement impulsés par notre collectivité au sens large du terme. C'est un des records en France ! Donc je vous assure que nous n'avons pas attendu votre discours pour tourner le dos à la tentation, que nous n'avons d'ailleurs pas eue, de l'immobilisme. Vous dites qu'il ne faut pas de tabou sur l'emprunt. Là aussi je me demande si vous lisez les documents que vous recevez en tant que Conseiller métropolitain, puisque dans le document d'orientations budgétaires et dans les documents de débats budgétaires que nous avons eus depuis plus d'un an et demi, notre stratégie prévoit d'actionner plusieurs leviers de financement, dont l'emprunt, à hauteur raisonnable mais de manière très volontariste. Donc j'avoue que je ne sais pas de quoi vous nous parlez. En tout cas, moi je retiens deux choses dans votre propos et, je dirais dans votre propos réitéré, c'est-à-dire celui d'aujourd'hui et celui que vous nous servez à chaque Conseil, c'est que vous êtes « Monsieur Dépenses +++ ». Des économies ? Jamais vous n'en suggérez. Ce ne sont que des dépenses. Et la deuxième chose que je retiens, c'est l'immobilisme de votre discours. Le vrai immobilisme, il est là, Monsieur LACAZE ! C'est que vous nous reproduisez à chaque séance le même discours. Je vous invite donc à sortir de l'immobilisme dans lequel vous vous êtes enfermé.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal du Conseil du 29 septembre 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2015

Le compte rendu des décisions du Bureau du 17 septembre 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4- ADMINISTRATION

M. AUJOLAT présente les points inscrits à l'ordre du jour et indique les noms des candidats représentant Toulouse Métropole dans des organismes extérieurs :

- au sein du GIP Réussite éducative, Mme LAMANT Sophie est proposée en tant que titulaire, les autres représentants étant inchangés ;
- au sein du Club des Villes Cyclables, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKS-KIESER est proposée en tant que titulaire, les autres représentants étant inchangés.

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Administration ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-744 - Hébergement de l'informatique de secours du Crédit Municipal de Toulouse dans les locaux de la métropole : adoption d'une convention de mise à disposition

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-15-742 - Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (10)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

5- FINANCES

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour :

La dernière délibération, dont il a été question en Conférence métropolitaine, concerne la mise en place de la redevance spéciale qui, je vous le rappelle, est obligatoire en vertu des dispositions de l'article 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis 2013, et qui est nécessaire pour assurer la couverture du coût d'élimination des déchets non ménagers produits par les opérateurs privés. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une étape qui permet de finaliser le cadre juridique et financier du financement des déchets ménagers. Mais nous avons décidé d'avancer de façon modérée et progressive, avec notamment aujourd'hui le vote, et je crois que c'est très important, d'une exonération sur les 4 000 premiers litres, qui permet de faire sortir du champ d'application de la redevance un nombre significatif de petits redevables potentiels qui, comme un certain nombre d'autres, financent déjà par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Donc, l'objectif a été de ne pas ajouter la redevance à la TEOM pour la plupart des personnes concernées et de le faire de manière à pouvoir construire dans le temps un dispositif plus adapté. Il était toutefois nécessaire de régulariser la situation, désormais cohérente au regard des dispositions législatives.

M. TOMASI

Concernant cette délibération, sur la mise en place de la Redevance Spéciale, qui en soi est une bonne chose, un des principaux impacts concerne un des plus gros producteurs de déchets qui vont être soumis à la Redevance Spéciale, à savoir les communes. Aujourd'hui, hors compensation, cela reviendrait donc à un transfert des communes vers la Métropole, sur lequel nous avons alerté en commission et sur lequel il avait été envisagé une compensation. Lors de la commission Déchets, il avait été demandé que nous soit précisé comment se ferait cette compensation. Aujourd'hui, nous n'avons aucune information et il est un peu gênant de voter la mise en place de cette redevance. Certaines communes, autrefois exonérées, vont être impactées très fortement par la nouvelle redevance. Cela va représenter une somme conséquente et nous souhaiterions savoir quel mécanisme de compensation sera proposé vis-à-vis des communes.

M. BRIAND

Je vais apporter une réponse mais je rappelle cependant que nous avons eu une intercommission Déchets-Finances, où la question était posée et où la réponse a été apportée avec, je crois, une clarté absolue. Donc j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Nous mettrons en œuvre un dispositif de neutralisation au travers de l'attribution de compensation. Une prochaine intercommission Finances et Déchets sera réunie où l'on pourra apporter des précisions complémentaires mais je le redis, un dispositif sera mis en œuvre. La garantie est claire.

M. MOUDENC

Donc on s'en tient au principe et derrière, il y a tout un travail à dérouler en respectant les calendriers.

M. PÉRÉ

Juste un mot sur l'instauration de la redevance spéciale, qui est une bonne chose et qui nous remet dans le chemin de la loi, juste pour dire que ces ressources nouvelles qui vont apparaître à travers la redevance spéciale, viendront se rajouter à la TEOM payée par les ménages. Le but de tout cela, c'est de comparer ces recettes avec les dépenses induites par l'activité collecte et traitement et de voir comment cette ressource supplémentaire va pouvoir impacter la TEOM en général pour l'ensemble des habitants de Toulouse Métropole, dans une démarche de recalcul des taux et d'harmonisation des taux à l'échelle de l'ensemble de la métropole. Des calculs complémentaires devront être faits suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de cette redevance spéciale. Aujourd'hui, c'est un gros travail pour les services et on a du mal à évaluer exactement l'impact. Avec l'instauration d'un seuil de 4 m³ par exemple, certains qui produisent aujourd'hui 6 m³ vont dire : « *Il faut absolument que je passe sous les 4 m³, comme ça je ne serai pas soumis à la Redevance Spéciale* ». C'est d'ailleurs assez vertueux ! Le calcul est donc complexe et seuls les résultats effectifs nous permettront d'en évaluer l'impact.

M. MOUDENC

S'il n'y a pas d'autres expressions sur le sujet ou sur les autres délibérations, je demande à Sacha BRIAND de présenter le Débat d'Orientations Budgétaires.

M. BRIAND

Nous avons déjà beaucoup parlé des éléments qui, effectivement, ont un impact sur notre DOB. Ce qu'on peut simplement préciser, pour fixer le cadre de l'élaboration de notre budget, c'est que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2016 a été basé sur un certain nombre d'hypothèses. Vous savez que, pour l'État, ce sont ces hypothèses qui déterminent les projections de recettes et qui permettent d'élaborer le budget et donc, les grands équilibres. C'est un élément important et cette année, le Gouvernement, sans changer véritablement la tradition assez classique, a pris une hypothèse d'évolution du PIB de 1,5%, avec une inflation modérée à 1 %. Comme chaque année, on verra si ces chiffres sont atteints et on constatera, au niveau du budget de l'État, la réalisation de ces objectifs. C'est en tout cas sur cette base que le PLF 2016 est établi, sans remettre en cause, malgré ces prévisions, la réduction des dotations de l'État, dont je vous rappelle effectivement que sur les 50 milliards de réduction des dépenses de l'État, 11 milliards concernant la dotation en base, ce qui signifie donc une perte de 65 milliards sur le mandat. Ce qui aujourd'hui, malheureusement, représente, quand on regarde l'exécution du budget de l'État, l'essentiel de la réalité des économies faites. C'est-à-dire que sur le plan de réduction des dépenses publiques évaluées à 50 milliards, en réalité, l'État n'a réalisé peu ou prou, que la baisse des dotations de l'État sans être véritablement lui-même engagé dans le cercle vertueux qu'il nous impose. Cette progression de la réduction des dotations de l'État, qui a été mise en œuvre, se poursuit en 2016 pour les collectivités, avec la deuxième tranche des 3,6 milliards, et vous connaissez bien désormais cette progression. Je le redis, la réforme de la DGF envisagée dans le PLF ne modifiait rien à cette réduction des dotations telles que nous la subissons tous dans les différentes collectivités. Cette réforme a donc été repoussée. J'avoue que je n'ai pas bien compris dans quelle mesure. On nous parle désormais, dans le PLF, de simple vote sur les grands principes. Quels grands principes ? Ces éléments-là ne sont pas très clairs. Quoi qu'il en soit, au titre peut-être de ces grands principes, va nous être proposée une nouvelle architecture de la dotation globale avec deux parts, une part dotation de péréquation, fondée uniquement sur le potentiel fiscal et une dotation d'intégration fondée sur le coefficient d'intégration fiscale. C'est, je vous le rappelle, l'élément qui permet d'identifier la proportion de dépenses publiques transférée des communes au niveau intercommunal. Et donc, une dotation de péréquation semble-t-il pour compenser des écarts, et une dotation d'intégration fondée en grande partie sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF), sachant que le calcul des enveloppes différentes en fonction des catégories juridiques des EPCI serait abandonné. Pour ceux qui n'ont pas l'historique en tête, depuis la loi de 1992, la loi Administration Territoriale de la République, l'État a toujours souhaité favoriser certaines formes d'intercommunalité, notamment les plus intégrées. Et c'est ainsi que les anciennes communautés urbaines percevaient plus que les communautés d'agglomération qui percevaient plus que les communautés de communes, en considérant que les formes les plus intégrées devaient être les plus ai-

dées. En abandonnant ce dispositif incitatif, l'État va contre vingt ans, trente ans presque, de soutien à l'intégration intercommunale et c'est un point qui fera certainement l'objet de discussions au niveau du Parlement, parce qu'il marque une rupture avec trente années d'incitation financière, qui malgré tout avait démontré sa pertinence. La nouvelle architecture, c'est aussi une dotation partagée, la dotation de centralité, dont le mode de calcul serait territorialisé, avec d'une part une attribution par habitant ; d'autre part une répartition de cette attribution entre l'EPCI et les communes membres, en fonction par exemple du coefficient d'intégration fiscale, ça fait écho à une idée qui avait déjà été abordée par un certain nombre de rapports parlementaires. C'est ce qu'on appelait la DGF territorialisée. Cela signifie concrètement qu'on avance sur un chemin qui consiste à attribuer la dotation globale de fonctionnement à l'intercommunalité. Aujourd'hui en la répartissant seulement pour une partie sur l'intercommunalité, avec un critère objectif de répartition entre communes et intercommunalités. Mais ne nous leurrons pas, c'est un premier pas vers un objectif qui avait déjà été exprimé, et je me rappelle d'ailleurs que c'était dans une note d'orientation sur les finances locales sous le gouvernement de Lionel JOSPIN, donc ça date quand même de quelques années ! L'État, au-delà des alternances d'ailleurs, poursuit ce chemin. Il faut donc nous préparer demain à la DGF territoriale, la DGF versée aux intercommunalités avec des critères de répartition dans un premier temps avec les communes et puis après peut-être, et ce sera là l'affirmation du fait métropolitain et intercommunal, des modalités autres de répartition vers les communes. En tout cas, dans le débat parlementaire, il faudra être attentif à cette évolution. Mais dans le projet de Loi de Finances, il y a quand même un certain nombre de choses qui vont être actées dès cette année. C'est notamment la suppression de la DNP (Dotation nationale de péréquation) et dont le montant, 794 millions d'euros, va basculer sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et sur la dotation de solidarité rurale (DSR), sachant que, en plus, pour la dotation de solidarité urbaine, le nombre de communes bénéficiaires va être resserré. Là aussi, on peut s'interroger sur la cohérence qu'il y a à parler de péréquation et à réduire le nombre de communes qui bénéficient de la DSU, sachant qu'elles ne sont quand même pas très nombreuses, quelques centaines sur les 36 000 communes, à bénéficier de cette dotation. Il faut être attentif lorsqu'on parle de péréquation, à ne pas déstabiliser des outils qui ont fait leurs preuves en termes de réussite des objectifs. Là encore, question de cohérence au niveau du projet gouvernemental ! On parle de péréquation et on réduit le rythme de montée en charge du fonds de péréquation intercommunal et communal. Tant mieux, cela nous permettra de limiter les charges que subissent les communes et l'intercommunalité sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) puisqu'on sera, pour 2016, à un milliard alors que l'objectif initial était de 1,15 milliard. Mais malgré tout, parler de péréquation et réduire les dotations qui participent à cette péréquation, il y a là une relative incohérence.

Mais l'incohérence est aujourd'hui dans une certaine mesure à la manœuvre puisque, au moment où la COP21 va se tenir en France, le Premier Ministre, souvenez-vous, il y a quelques semaines, a annoncé la réduction du seuil d'assujettissement au versement Transport, qui, je le rappelle, finance les transports collectifs. Et lorsque l'État dit que cette réduction du seuil d'assujettissement sera compensée, on constate simplement qu'a priori, sur une évaluation de coût de 500 millions d'euros pour les autorités organisatrices des transports, le PLF ne comporte une compensation qu'à hauteur de 105 millions d'euros. On le comprend mal, dans le contexte particulier de la COP. Là encore, des paroles et des actes ! Parallèlement à cela, d'autres dispositions dans le PLF nous concernent : l'élargissement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments et la réduction à 0,8% de la masse salariale de la cotisation au Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT). D'autres annonces ont été faites dans le cadre de ce PLF sur lequel il faut être prudent, comme la création d'un fonds de soutien à l'investissement, pour lequel on a annoncé un milliard, mais où 150 millions d'euros seulement sont inscrits dans le PLF, ce qui ne permettra évidemment pas de remplir les objectifs annoncés. Voilà un peu le contexte de ce PLF. Donc il faut être très attentif à ce qui sera effectivement voté, car des paroles aux actes, des annonces aux inscriptions budgétaires, il y a manifestement un certain nombre d'écarts.

En ce qui nous concerne, nous poursuivons sur la stratégie en essayant, quant à nous, de rester cohérents. Le budget 2015 et l'élaboration du budget 2016 de Toulouse Métropole, s'inscrit dans un contexte où Toulouse Métropole assume la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Vous voyez, au titre de l'estimation 2015, que les dépenses de Toulouse Métropole sont contenues dans ces différentes composantes. Elles sont contenues, grâce à des efforts demandés, avec toujours la volonté de maintenir les services mais de le faire dans une logique de réorganisation. On l'a vu sur les pôles de

proximité ; on le verra sur l'harmonisation de la politique en matière de déchets ménagers. L'objectif, c'est bien de poursuivre cet effort de maîtrise des dépenses dans le cadre de l'élaboration du budget 2016. L'objectif, c'est aussi de maintenir l'épargne nette et de le faire dans des conditions qui nous permettent d'assumer notre programme d'investissement. Vous le voyez, l'épargne nette de Toulouse Métropole, qui a connu une érosion, une érosion si j'ose dire programmée, se maintient en 2014 et en 2015, même s'il y a des variations, des variations logiques, nous restons au-dessus de notre seuil d'objectifs et nous devons poursuivre cet effort de maîtrise de l'épargne nette. Mais contrairement à ce que nous avons pu entendre, il n'y a pas de cagnotte, il n'y a pas de résultat exceptionnel ! Il y a simplement des efforts qui permettent d'aboutir à une maîtrise de l'épargne nette car si l'emprunt est une ressource d'investissement, il ne peut pas être la ressource exclusive et nous avons la nécessité de maintenir une épargne nette qui nous permette d'assumer une augmentation maîtrisée du stock d'emprunt et donc de l'annuité. Sur 2015, on voit bien que cette annuité de la dette est en progression, témoignage du recours à l'emprunt, mais elle doit rester maîtrisée pour pouvoir assumer, au niveau de Toulouse Métropole, les grands équilibres. Il n'y a donc aucun dogmatisme sur l'emprunt, mais un recours mesuré qui ne peut pas être exclusif. Il faut, de ce point de vue-là, trouver le bon équilibre entre l'emprunt et l'épargne nette, c'est la stratégie budgétaire qui a été exprimée au printemps dernier, et c'est cette stratégie que nous mettons en œuvre. Nous la mettons en œuvre aussi dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, je l'ai évoqué tout à l'heure mais vous le voyez, c'est un sujet qui est toujours d'actualité, qui doit rester prégnant. L'évolution des dépenses de fonctionnement et des produits de fonctionnement, connaissent un cycle qui évolue selon les années. D'une part nous avons assuré une maîtrise des taux d'évolution des dépenses ; d'autre part il nous faut assumer également un nouveau rythme d'évolution des dépenses qui reste inférieur à celui des recettes. En 2014, ça n'a pas été le cas, pour des raisons qui sont liées à des redéfinitions d'équilibre et je pense notamment à la question de la participation exceptionnelle au transport, sans remettre en cause les équilibres de Tisseo, sans remettre en cause les équilibres du SMTC. Cela explique ponctuellement cette situation, mais dans le futur, notre contrainte c'est d'assurer un taux d'évolution des dépenses inférieur à celui des recettes, sans quoi, c'est l'épargne nette et les équilibres de la collectivité qui sont remis en cause. Et tout ceci est au service d'un programme d'investissement extrêmement ambitieux, cohérent par rapport à ce qui a été fait par le passé alors que le contexte n'est évidemment plus le même, que les contraintes liées à la baisse des dotations auraient pu nous amener comme l'ont fait de très nombreuses agglomérations et même les grandes métropoles de France, à réduire leurs investissements. Nous assumons le maintien d'un haut niveau d'investissement qui, en 2015, se traduira par une réalisation concrète autour de 185 millions d'euros, ce qui est tout à fait exceptionnel, je le rappelle, dans le contexte d'une année marquée par le vote de la programmation pluriannuelle des investissements à la rentrée de septembre dernier seulement. C'est-à-dire que l'année 2015 n'a pas permis d'assurer, dès le début de l'année, l'ensemble des arbitrages et l'ensemble du lancement des projets d'investissement. C'est à partir de 2016 que nous allons pouvoir, ayant procédé à ces arbitrages, lancer l'ensemble des opérations d'investissement.

Sur la question de la structure du financement, et pour faire écho à l'évocation que nous avons eue tout à l'heure, de la composition du financement par l'emprunt et par l'épargne, même s'il y a des variations, il nous faut conserver un haut niveau de financement par l'épargne. En 2015, il devrait être autour de 22%, précision étant faite que si la fraction financée par l'emprunt est à 34 %, c'est aussi pour des raisons conjoncturelles. Nous avons saisi une opportunité de mobilisation d'un emprunt à taux zéro pour préfinancer le FCTVA, sans quoi nous aurions eu une répartition un petit peu plus favorable à l'épargne. Enfin, dans la perspective de l'application des nouvelles dispositions de la loi NOTRe, qui modifie un peu la composition du DOB et même si ces modalités ne sont pas applicables aujourd'hui, nous anticipons et nous améliorons ces éléments.

Quelques éléments sur la gestion active de la dette et notamment des éléments sur le refinancement. Nous assurons des arbitrages permanents sur le stock d'emprunts mais aussi des opérations de sécurisation des taux et nous saisissons les opportunités pour fixer, lorsque nous avons des taux fixes qui sont extrêmement favorables, une politique de recompactage, c'est-à-dire que là où nous avons plusieurs emprunts, on essaye de les refondre en un seul pour faciliter la gestion. Évidemment, la projection d'extinction de la dette pourrait donner le sentiment que nous allons nous désendetter, sauf que la projection ne tient pas compte de la mobilisation des emprunts des années prochaines. Nous allons vers un cap qui fixé à l'échéance du mandat autour du milliard d'euros. Nous y serons et ce sera une ligne de conduite que nous ne pourrons pas dépasser dans le futur parce qu'il faut, lorsqu'on emprunte, pou-

voir rembourser, et le faire dans le respect des équilibres de la collectivité. Ensuite, sur la projection de l'annuité de dette, une dette qui est relativement jeune, et qui génère effectivement une augmentation de son annuité sur la période. Je précise également que notre dette est composée aujourd'hui essentiellement de taux fixes, parce que nous avons saisi les opportunités de baisse des taux pour sécuriser notre stock de dette.

Evolution liée à la loi NOTRe, quelques éléments sur la gestion des Ressources humaines et vous voyez qu'en comparant 2012, 2013, 2014 et 2015, nous assumons une maîtrise nouvelle de l'évolution des dépenses de personnels, qui aujourd'hui s'inscrit dans une logique de contraintes nouvelles. Avec la volonté d'assurer la réorganisation des services, de capitaliser sur les opportunités de non remplacement des départs à la retraite, sans remettre en cause les activités mais bien en assurant une optimisation des moyens humains dont dispose la collectivité.

Dans ce contexte, les objectifs pour 2016 et les perspectives d'élaboration budgétaire, c'est une épargne qui soit à un niveau satisfaisant pour assumer le PPIM. En 2016, nous serons autour de 300 millions d'euros d'investissements inscrits ; c'est la phase de montée en charge de début de mandat, après les arbitrages, une volonté de maîtriser l'endettement et donc la mise en œuvre de la décision qui a été prise l'année dernière.

S'agissant de la fiscalité, je le redis à Monsieur LACAZE qui n'a pas eu certainement l'attention nécessaire pour l'entendre, nous avons parfaitement entendu son calcul mathématique sur l'évolution des taux, et lorsque nous avons évoqué, l'année dernière, une évolution en deux années, cette évolution consolidée ne sera pas supérieure à ce qui avait été évoqué, amenant par conséquent en 2016 à une évolution limitée à 7 %, pour ne pas excéder le calcul qui avait été indiqué l'année dernière. La dotation de solidarité communautaire à 15 millions d'euros en rappelant qu'elle n'était que de 10,5 millions d'euros en 2013 et que nous avons assumé un effort significatif en direction des communes, dans ce contexte de réduction des dotations de l'État et malgré le contexte difficile propre à Toulouse Métropole, qui amènera en 2016 les projections de taux consolidés. N'y voyez aucune sorte de centrisme autour de la ville, mais les calculs d'agglomération sont faits à partir de la fiscalité de la ville-centre, et donc quand on compare les taux consolidés de la ville centre et de la Métropole, on voit bien qu'en prenant en compte l'évolution fiscale et sans savoir ce que les autres métropoles vont faire, je le rappelle, nous restons effectivement une métropole concurrentielle sur la taxe d'habitation, sur le foncier bâti également, malgré, c'est vrai, une position qui reste importante sur la contribution foncière des entreprises. Elle évoluera elle-même en 2016, avec cet effet de décalage par rapport à l'évolution des taux ménages en 2015. Cela amène le taux toulousain, mais c'est une situation historique qui date de la réforme de la Taxe Professionnelle, et qui cependant s'inscrit aussi, je vous le rappelle, dans la délibération que vous avez adoptée en septembre 2014, visant à la modification de la cotisation minimale qui, notamment pour les assujettis ayant des niveaux de chiffre d'affaires les plus limités, à une forte diminution de la cotisation minimale qui trouvera à s'appliquer sur les avis d'imposition qui seront reçus à partir du 16 novembre de cette année.

Vous le voyez, dans un contexte complexe et contraint, nous maintenons la barre, nous assurons une cohérence entre la parole et les actes, en ayant arbitré une stratégie budgétaire et fiscale pour le mandat, au service d'un projet d'investissement, qui, dès l'exercice 2016, se concrétisera par un très haut niveau d'investissement, jamais connu, plus de 300 millions d'investissements inscrit au budget de Toulouse Métropole, avec cette volonté de soutenir l'investissement local, de soutenir le développement économique, et d'assurer l'attractivité de notre métropole. Voilà, mes chers collègues, les précisions qu'il était nécessaire d'apporter.

M. CARLES

Je suis satisfait d'entendre ces propos même si quelque chose me gêne. Je crois, Monsieur BRIAND, qu'il faut faire attention. Si l'on veut critiquer en permanence les positions d'un gouvernement, on arrive à se prendre les pieds dans le tapis. Moi, je crois qu'il faut se féliciter de l'avancée vers la mise en place d'une DGF communautaire. C'est vrai qu'on ne peut pas faire la révolution, mais c'est bien par là que se fera la péréquation. Si la réforme va progresser c'est déjà, me semble-t-il, un premier pas. Alors, c'est vrai que nous sommes dans un environnement qui est incertain, mais dire là aussi que l'État n'a pas fait d'efforts, ne me paraît pas complètement raisonnable. Je pense que l'effort, comme c'était prévu, a été partagé. Nous en subissons les conséquences, c'est certain ; nous sommes dans cet environnement. Lorsque l'on regarde la rétrospective 2014-2015, on s'aperçoit qu'en investissement,

nous sommes deux fois à 180 millions ou 185 millions. Bref, nous cumulons 50 millions d'euros de retard par rapport à la feuille de route. C'est tout à fait normal et des inerties peuvent expliquer ce glissement. Je rappelle quand même, Monsieur BRIAND, qu'il y a eu une décision collective au terme du séminaire financier, d'aller vers ce qui est inscrit aujourd'hui en Plan Pluriannuel d'Investissement, c'est-à-dire 1,4 milliard. Nous savions que cela se traduisait par une hausse globale de fiscalité sur le mandat de 16 ou 17 % et sur ce point, il y a eu des désaccords, en particulier sur le rythme, mais il n'y a pas eu de désaccord sur le fond quant à la nécessité de réaliser cette enveloppe globale d'investissement. Dans le DOB, vous annoncez une enveloppe d'investissement de 300 millions. Moi je souhaiterais qu'elle soit de 360 ou 350 millions, parce que ça nous permettrait d'être dans le rythme, mais en crédits de paiement ! Nous nous sommes engagés devant les contribuables, et je crois que l'impulsion proposée par le Président et cet accord sur les 1,4 milliard d'investissement, il faut qu'elle se traduise dans la réalité. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire à nos concitoyens : « On a augmenté l'impôt de 7,5 % » et ne pas avoir les réalisations. Donc pour nous, tout glissement, tout report n'est pas acceptable, nous devons effectivement afficher des réalisations. Voilà pourquoi nous souhaitons une inscription encore plus ambitieuse, au budget primitif de 2016 en investissement, pour nous inscrire, sur la troisième année de ce mandat, sur le rythme que nous avons arrêté. Pourquoi cela ? Parce que même si nous nous inscrivons dans cette optique, nous savons qu'avec l'inertie des procédures, les reports, nous ne réaliserons pas la totalité de l'Investissement prévu au terme de ce budget 2016. Marquons cette volonté de nous inscrire sur la feuille de route ! Pour cela, nous souhaiterions, au niveau du groupe Radical Démocrate Social et Européen, que les opérations qui sont prêtes aujourd'hui donnent lieu aux ordres de service. Et nous savons que certains dossiers sont prêts. Alors naturellement, et je pense que le mot que je vais prononcer va faire réagir, le PEx est un dossier qui est prêt et qui permet d'engager des ordres de services. Il me semble donc que, pour éviter un retard de réalisation, il est nécessaire d'avancer. Bien sûr, nous attendrons les propositions qui seront faites sur le budget primitif 2016, mais il faut que la cohérence du vote de taux de fiscalité qui sera proposé s'inscrive avec l'investissement qui sera réalisé. Je dois reconnaître en effet que l'effort sur le fonctionnement a été important. Il était bien sûr piloté mais il participe d'une volonté collective de toutes les vice-présidences de s'inscrire dans cette démarche, d'accepter le cadre de la négociation, les arbitrages rendus et c'est donc collectivement que l'effort sur le fonctionnement a permis de maintenir ce niveau d'épargne. Nous étions d'accord pour dire, Monsieur BRIAND vous l'avez répété, qu'au terme du mandat, nous serions en gros à un milliard d'euros d'encours de dette, soit le plafond et qu'ensuite, nous ne pourrions emprunter que ce que nous remboursons puisque nous aurons stabilisé la dette. Vous le voyez, ce que nous souhaitons, au niveau de notre groupe, c'est qu'il y ait cette impulsion, cette dynamique à laquelle nous avons adhéré. Nous avons voté le PPI parce que nous croyons qu'il est indispensable, aujourd'hui, pour jouer dans la cour des métropoles françaises ou européennes et se positionner en termes concurrentiel. Nous devons impulser cet élan, marquer une différence par rapport aux autres métropoles, tous ici collectivement, en adoptant cette programmation pluriannuelle. Je crois qu'aujourd'hui nous devons défendre et mettre en œuvre une capacité de réalisation et non pas simplement rester sur des intentions. Là aussi, il faut que nous passions de l'intention à l'acte et c'est ce que nous retenons de ce débat d'orientations budgétaires.

M. RAYNAL

D'abord, quand on écoute Sacha BRIAND, on a un sentiment de quelque chose de parfaitement huilé, je l'en félicite, ça fait partie du talent oratoire ! Il a la capacité de glisser des éléments de difficultés dans un discours assez lénifiant, sauf sur un aspect très marqué : la mise en cause du gouvernement. C'est une manière très stylée mais très présente. Je trouve que c'est quand même assez énorme. Dans nos débats, il faudra éviter, aujourd'hui comme demain, de faire sans arrêt des références à des sujets en les traitant de manière plutôt approximative. D'abord, quand il s'agit d'incohérence de l'État, vous le savez, tous les élus et toutes les institutions ont vécu la réforme FILLON de 2010 et la modification de la Taxe Professionnelle. Le mot « incohérence » appliqué ici, c'est là une analyse de spécialistes effectuée après coup, c'est un mot faible. Ça a été un désordre total, une réforme menée au pas de charge, sans aucune simulation. Vous regrettez des simulations approximatives, mais au moins il y en a ! A l'époque de la réforme de la TP et ce n'est quand même pas tout à fait rien, aucune simulation ! Le Parlement avait alors voté à l'aveugle et nos collègues, notamment ceux du groupe des Républicains aujourd'hui, savent nous rappeler que c'est ce qu'il ne faut surtout plus faire. Donc, on a effecti-

vement des points de référence sur ce qu'a été un gouvernement incohérent, faisant les choses dans le désordre le plus total. D'ailleurs, il y a eu tellement de désordre qu'ont suivi trois années successives de rectifications de la loi. Vous vous souvenez en particulier des débats très nombreux sur la Cotisation Foncière des Entreprises, la cotisation minimale. Chaque année cela changeait. On a plaisir, aussi, à entendre parler de la faiblesse du gouvernement qui ne diminue pas assez ses dépenses alors qu'il demande des efforts aux collectivités locales, etc. Tout de même, on se souvient de la période SARKOZY pendant laquelle, jusqu'en 2012, l'augmentation des dépenses était de 3 à 4 % par an. Il n'y a eu aucune prise en compte de la crise économique de 2008 ! Continuons comme si de rien n'était, et explosons en vol, avec une dette qui a été doublée ! Aujourd'hui, vous semblez oublier tout ça et surtout un chiffre : en 2012, quand François HOLLANDE est élu, le déficit des comptes publics était de 5 % du PIB. Certains justifient ce chiffre par la crise, très bien mais c'est faux ! Au même moment, l'Allemagne, c'est le bon élève avec 0 % de déficit. Après la crise qu'elle avait elle-aussi subi. L'Italie, qui est rarement citée comme un bon élève, était à 3 %. Mais SARKOZY à 5 % ! Alors, évidemment, on peut critiquer le gouvernement actuel mais, lui, s'en tient actuellement, à peu près, à 1% de dépenses supplémentaires par an. Et encore ne tenons-nous pas compte de tous les appels à l'État qui sont faits par ailleurs. Je rappelle la nécessité évidente de mieux défendre le territoire, donc le budget de l'Armée. Qui met de l'argent ? Personne ne le conteste, l'État ! Ce ne sont quand même pas les collectivités ! La Sécurité, c'est l'État et il y a des demandes de tous les élus. On demande sans arrêt de faire plus de dépenses, mais en même temps il faudrait réduire. Et l'épisode de l'arrivée des migrants sur nos territoires est de ce point de vue caricaturale : on demande une aide supplémentaire à l'État, on demande sans arrêt à l'État, et en même temps, il faudrait que cet État réduise encore plus ses dépenses ! Vous savez, 50 millions d'euros d'effort demandé aux collectivités locales ; sincèrement ça n'a fait plaisir à aucun élu, qu'il soit de droite ou de gauche ! Aucun ne défend ça ! Mais c'était une nécessité vis à vis de l'objectif qui est finalement celui du sauvetage de l'État. C'est tout simplement faire en sorte que la dette de l'État ne dépasse pas 100 % du PIB ! Voilà l'objectif qu'on s'est tous donné et donc, on y contribue ! On y contribue à 50 milliards d'euros et vous n'avez pas du écouter François FILLON qui a écrit qu'il ne fallait pas 50 mais 120 milliards d'économies ; je passe sur la proposition de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui est à 150. J'espère qu'il n'y aura pas un autre candidat républicain aux primaires, parce que le chiffre d'économies à atteindre monte à chaque fois. Eh chaque fois, montera la participation des collectivités locales, parce que nous représentons 20 % de la dépense et qu'on ne peut pas faire autrement ! Donc, de grâce, dans nos débats, évitons cette référence et considérons que le gouvernement qui est le gouvernement de la France, fait ce qu'il peut pour effectivement améliorer les comptes publics auxquels nous participons, bien entendu.

Par contre, Monsieur BRIAND, je suis très étonné, non pas de ce que vous dites mais du rapport que vous nous avez présenté. J'ai voulu reprendre les rapports des DOB précédents, que j'avais produits avec l'administration, la même d'ailleurs. Je n'ai jamais retrouvé un document aussi pauvre, jamais ! Il y a un graphique sur la fiscalité, une page, moi j'appelle ça le DOB pour les nuls ! Vous avez avant tout, 20 pages sur la situation 2015 ! On parle pourtant du DOB 2016 ! Nous n'avons qu'une page et demie de perspectives, je dis bien, une page et demie ! Et puis je ne parle pas de la qualité des options : « maintenir un niveau d'épargne dynamique », « l'adoption d'une PPI permet de fixer un cadre stratégique », « poursuivre la stratégie fiscale ». Et sur cette page et demie, il y a trois mots, trois phrases, aucun chiffre, aucun tableau ; on ne sait pas où on va ! C'est étonnant pour un DOB et c'est une première, je vous le dis en toute tranquillité. Même le DOB de l'an dernier était quand même un peu plus riche, il y avait d'ailleurs des choses à dire et des décisions à prendre. Vous les avez proposées et on ne vous a pas toujours suivis, mais vous les aviez proposées. Donc, une page et demie pour traiter des orientations budgétaires d'un milliard et demi ! Dans toutes les communes, prenez une commune de 200 habitants dans la salle, il y a un DOB de 30 pages. Mais ici, on a quelques phrases pour nous faire prendre une position, c'est totalement insuffisant. Un de vos collègues républicain parlant de la réforme de la DGF disait : « *Je n'achète pas un lapin dans un sac !* » Eh bien on est à peu près là-dedans ; on a un sac dans lequel on met trois phrases et on ne sait rien du budget 2016. C'est donc un document que je qualifie de totalement indigent et j'espère que c'est la dernière année qu'on verra un document de cette forme-là.

Au delà, regardons quelques résultats et ayons quelques idées. Je ne serai pas au centime d'euros près, ça n'a aucun intérêt, mais regardons les grandes masses. Cette année, en 2015, nous avons eu une augmentation de la fiscalité ménages de 15 millions d'euros, due à l'augmentation du taux. Il y a en plus

3 millions liés à l'augmentation des bases, à peu près. Et puis en parallèle, vous avez 14 millions d'euros de baisse des dotations et par un effet technique, 5 millions d'euros de baisse de la CVAE, qui est d'ailleurs une des composantes de la loi FILLON. C'est un impôt dont on découvre le montant car, chaque année, il est incalculable, comme vous le savez. Qu'est-ce qu'on peut dire sur l'année 2015 ? Pour faire simple, l'augmentation de la fiscalité ménages a permis d'absorber la baisse des dotations avec un petit plus de CVAE. Et ensuite, vous avez, parallèlement, une augmentation de l'annuité de dette, ce qui est normal. On crée de la dette, donc chaque année, on aura une annuité de dette. Et cette annuité de dette de 8 millions d'euros se retrouve en moins sur l'épargne. Votre épargne diminue de 8 millions d'euros, de 49 à 41 millions. Voyez, c'est simple de cerner les grandes masses ! Donc nous avons une diminution qui va s'opérer. Je remarque, comme mon collègue Joseph CARLES l'a dit, qu'il y a une grosse différence entre les objectifs affichés et le réalisé en investissement. C'est-à-dire qu'on réalise 180 millions, soit le plus bas de ce qu'on peut faire avec les compétences qui sont les nôtres ! Nous sommes à ce niveau en 2014 et en 2015. Et si nous affichons 300 millions de budget, je suis sûr qu'on ne dépassera pas 200, 220 en réel, lorsqu'on sera en fin d'année 2016. Je suis prêt déjà à en prendre le pari. Mais voyez, si en 2016 on fait exactement la même chose qu'en 2015, puisqu'on a une baisse des dotations, et je redis bien que cela ne tient pas ici, en aucune façon, à votre gestion, c'est la baisse des dotations qui le veut, l'augmentation d'impôt que vous affichez, suffira juste à payer la baisse des dotations ; je le fais simple. Donc nous continuerons, en 2016, à constater une baisse de l'épargne. Le sujet qui est donc posé devant nous est quand même assez simple : est-ce que chaque année pendant les six ans, on aura 7 % d'augmentation d'impôt ? Le risque est présent, peut-être pas au niveau de 7% mais une continuation de l'augmentation d'impôts pour réaliser l'investissement. Moi je reste très terre à terre sur ces choses-là. Il faut faire des choix mais il faut les faire clairement. Malheureusement, vous ne donnez pas cette clarté dans le document qui contient une page et demie de perspectives. Moi je vous suggère de repartir de l'analyse qui avait été faite et partagée dans le groupe de travail Finances, sans aucun problème, et de regarder comment les choses se déroulent dans le temps. Et l'on verra que ça va être très compliqué dans les années qui viennent. Je ne parle même pas de la réforme de la DGF, je m'extrait de cela mais ça va être très compliqué de maintenir cette position. Et donc, ça signifie deux choses : que l'arbitrage sur l'investissement n'a pas été suffisant. Je l'ai déjà dit, chaque année et en particulier au moment du vote sur la PPI. J'avais alors indiqué que les choix n'étaient pas faits puisque nous avons une masse de gros équipements dont nous ne savions pas trop quoi faire, à ce stade. De plus, nous n'avons pas encore la vision sur les investissements en matière de transport, même si vous évoquez une réponse rapide. Et donc, je vous suggère une vision glissante, non pas des finances, qui ne doivent pas être glissantes, mais du tableau annuel de manière à voir comment sur les années qui viennent, on pourra continuer à investir un montant significatif, sur quels projets, et avec quels moyens. Voilà, je crois que c'est bien cela qui nous a manqué dans le passé. Deuxièmement, et je le rappelle ici de manière à être très clair, en ce qui concerne le groupe socialiste, il n'y a pas d'opposition à l'impôt. A l'époque, je vous le rappelle, nous nous étions mis d'accord sur une augmentation de l'ordre de 3 points et nous sommes arrivés avec une proposition de 15 points ! Ça ne peut pas fonctionner ! Il faut qu'on ait un dialogue de vérité. Nous sommes tous les élus de nos territoires ; nous portons tous la responsabilité d'avancer et d'expliquer sur nos territoires, à nos habitants et à nos électeurs. Donc il n'y a pas de difficulté avec l'impôt de manière générale. Mais encore faut-il le clarifier et le mettre en face de projets. Nous devons être bel et bien dans la capacité à faire et non pas avoir une vision PPI qui ensuite ne se réalisera pas. Dire au fur et à mesure : « ça on ne le fait pas, ça on le fait, ça on le fait pas... » ce n'est pas convenable ! Il nous faut donc dire quels sont nos choix, quelles sont les modalités dans la période qui, vous l'évoquez avec justesse, est une période de baisse des dotations qui reste compliquée. Mais dans ce moment-là, il faut avoir le plus de clarté possible, avec tous les documents sur la table.

Enfin, je vous le dis, après Marc PÉRÉ tout à l'heure, et peut-être que je vais déformer sa pensée ou un peu l'amplifier, je ne sais pas, après Joseph CARLES également, et là je sais que je ne déforme pas sa pensée, je vous dis une chose très claire : on ne peut pas avoir un fort niveau d'investissement avec la vision financière qui nous est aujourd'hui présentée. Toutes choses égales par ailleurs et même si je reconnais les efforts qui sont faits en termes de contraintes sur la dépense. Sur cette question, nous reconnaissons le travail, ce n'est pas le sujet. Après, on partage ou pas les économies réalisées sur tel ou tel secteur, c'est encore autre chose. Mais on ne fera pas l'impasse sur un sujet : si on veut maintenir un niveau d'investissement très important, les niveaux d'imposition futurs seront plus élevés encore que ce

qui est indiqué dans ce DOB. Et ça, c'est inquiétant ! Et il faut y faire attention. Cela veut donc dire et je le dis depuis 2014 et même avant, qu'il va falloir retravailler dès aujourd'hui un nouveau pacte fiscal et financier entre les communes et la Métropole. On ne peut pas avoir à la fois des investissements intercommunaux et des investissements communaux. Il faut qu'ensemble, on fasse nos choix. C'est douloureux pour chacun. C'est complexe de sortir de la logique individuelle du choix d'une liste, du choix d'une équipe municipale, mais ça oblige à cela parce que sinon, la personne qui reste au milieu du gué, c'est le contribuable, qui sera alerté au plan local et qui sera alerté au plan intercommunal. Ce n'est plus aujourd'hui possible dans la situation que nous connaissons.

Enfin, vous avez indiqué, de manière prudente, Monsieur BRIAND, l'évolution de la fiscalité pour les entreprises. L'augmentation de la Contribution Foncière des Entreprises est de 9 % cette année. Juste « pour le fun », parce que des fois, il faut un peu s'amuser et se détendre dans des périodes comme les nôtres. J'ai fait quelques recherches dans les bibliothèques, et désormais tout est enregistré voire filmé et j'ai trouvé de très bonnes choses. La dernière année de notre mandat, avec Pierre COHEN, nous avons proposé 1 % d'augmentation de la CFE ; quelle folie ! 1 % ! En décembre 2013, Monsieur CHOLLET relayait alors, je le cite, : « un cri d'alarme de la part des entreprises, des petites entreprises ». Monsieur CARNEIRO parlait d'une « ponction fiscale excessive ». Je rappelle qu'on parlait alors de 1 % d'augmentation de la CFE. Quant à Monsieur le Président, il indiquait que c'était à Toulouse que le niveau moyen de la CFE par habitant était le plus élevé de France ! Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait vrai, on l'a vu sur le tableau. Mais quand on est au pouvoir, tout d'un coup, on n'est plus les premiers, on est les deuxièmes ! Monsieur MOUDENC affirmait aussi vouloir réviser ce montant mais il fallait comprendre qu'on les révisait à la hausse puisqu'on passe de +1 % à +9 %. Je trouve qu'il est toujours intéressant de se plonger dans les bibliothèques, dans les procès-verbaux et de ressortir quelques éléments ... C'est tout à fait intéressant. Donc, pour paraphraser Monsieur CARNEIRO, je dirais qu'avec 9%, on asphyxie l'économie, que c'est un mauvais signal donné au moment où il faut faire la relance... Si j'étais un vrai démagogue, je dirais cela, mais comme ça risquerait de nous revenir dans la figure dans quelques années, on va l'éviter.

M. MOUDENC

Merci à Claude RAYNAL de nous avoir rappelé l'époque où l'État ne baissait pas les dotations et où effectivement les stratégies financières étaient radicalement différentes.

M. MAURICE

A mon tour, au nom des élus écologistes, je vais intervenir dans ce débat, mais je dois dire que je m'interroge, après avoir entendu Monsieur BRIAND. Je me suis demandé qui, dans l'assistance et parmi ceux qui nous regardent, avait réellement compris la stratégie d'orientations budgétaires de cette majorité. Et en entendant les débats ensuite, je me suis dit : qui trouve un intérêt à entendre encore et toujours les postures de part et d'autre, les renvois de responsabilité, les retours historiques qui démontrent en réalité, qu'effectivement, trop souvent en politique, il y a des paroles et des actes derrière qui font l'inverse. Malheureusement, c'est de part et d'autre de l'échiquier politique qu'on retrouve ces incohérences. Et pourtant, ce débat devrait être l'occasion d'exprimer un projet politique, d'exposer les orientations politiques d'une majorité, et de débattre de celles-ci. Or, depuis ce matin, nous n'avons vu que des chiffres, certes importants, qui peuvent effectivement alimenter et expliquer ces orientations et ces choix, mais des chiffres, des tableaux de calcul qui, à eux seuls, ne permettent pas de préparer le monde de demain. C'est pourtant pour nous la priorité ! Nous savons qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres, d'autant plus que nous n'avons toujours pas une vision budgétaire consolidée. Quand on a des modifications de périmètre telles qu'on les vit aujourd'hui, il est nécessaire, comme on le demande depuis longtemps, de consolider des budgets aussi liés que celui de la ville de Toulouse, de la Métropole et de Tisseo, pour avoir vraiment un débat de stratégie financière et dégager nos priorités. Or, aujourd'hui nous n'avons toujours pas de vision globale ni de débat sur la priorisation des actions. Je veux rappeler, comme l'a dit en introduction notre présidente Michèle BLEUSE, que nous regrettons que pour la première année nous n'ayons pas, en amont du DOB la présentation du rapport Développement durable. Depuis qu'existe la loi Grenelle, nous avons toujours procédé ainsi. Ce n'est pas le choix que vous faites l'année de la conférence climat ! C'est pour nous un signal politique probablement révélateur et en tous les cas malheureux, qui montre l'absence de vision de cet enjeu climatique qui, aujourd'hui, doit être au cœur des politiques publiques. Effectivement, la pression exercée par

l'État fait l'objet d'un long propos dans le document qui nous a été présenté, c'est l'essentiel de ce qui est écrit. Je veux redire que les écologistes continueront à se battre contre ces baisses de dotations de l'État car nous savons que les politiques de récession nous mènent à la catastrophe et que les collectivités au budget de plus en plus serré vont de moins en moins investir, avec des conséquences rudes, notamment sur l'emploi. Là-dessus, nous nous retrouvons, mais nous voulons aussi aller plus loin que ces débats, ces postures ou ce renvoi dos à dos entre l'État et les collectivités. En gros et pour être clair, il s'agit de savoir qui fera « le sale boulot » consistant à baisser les dépenses. On ne peut se contenter des discours qui tournent autour de postures idéologiques entre majorité et opposition, qui se renvoient en permanence les responsabilités. Les écologistes ont des propositions et je veux ici reprendre celles d'Eric PIOVRE, maire de Grenoble. Pour sortir de cette impasse et proposer un nouveau « deal » sur la transition énergétique, il faudrait partir du local et bâtir un vrai pacte plan d'actions pour la confiance et la transition énergétique, un vrai plan, décentralisé, qui permette de déclencher les investissements sans qu'ils pèsent sur la dette publique. Et pour ce faire, Eric PIOVRE propose que le législateur puisse revoir une nouvelle comptabilité qui permette que les emprunts correspondant à des investissements utiles pour la transition énergétique ne renforcent pas la dette publique. Ils seraient portés notamment avec des tiers investisseurs qui seront prêts, je pense, à faire ce pari sur l'avenir et ce, d'autant plus s'ils savent que derrière, la puissance publique offre une garantie et une stabilité. Ce sont de ces choses que nous aimerions aussi pouvoir débattre plutôt que de rester sur des postures comme on l'entend trop souvent.

Sur la dotation globale de fonctionnement, nous constatons et tout le monde, je crois, s'accorde à le dire, qu'elle est aujourd'hui incompréhensible et injuste. Il est donc nécessaire de la réformer et donc, ce report aujourd'hui ne fait que laisser entier le chantier. Pour notre part, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu une réforme, quand même préférable au statu quo. Nous regrettons que nous ne sortions pas de ces lobbying de toutes les associations d'élus locaux, à l'exception d'ailleurs, je le note, des maires ruraux qui ont déploré le report de la réforme. Pour nous, cette réforme de la DGF doit justement être au service de la solidarité des territoires et nous nous inquiétons des fractures territoriales que nous pourrions alimenter, notamment quand vous cédez à une tentation hégémoniste. Le vœu que vous vouliez nous proposer au nom de la Métropole consiste clairement à vouloir renforcer purement et simplement les métropoles, au détriment de la solidarité des territoires et de la coopération, que nous appelons de nos vœux plus que jamais.

Pour le reste, sur ce débat d'orientations budgétaires, nous avons nous aussi relevé la faiblesse de « la page et demie » effectivement consacrée aux vraies orientations que vous proposez. Comme principale ambition, vous nous proposez de réaliser un programme d'investissement d'envergure, c'est le terme utilisé. Nous, nous aurions préféré que vous affichiez une ambition visant à répondre aux besoins des habitants de Toulouse Métropole, à leur bien-être, en développant des politiques qui répondent aux besoins quotidiens. Vous dites que la seule contrainte pour vous, c'est la recherche d'économies de gestion. Il nous semble qu'il y a une contrainte qui pèse sur nous mais que vous évacuez à chaque fois, c'est la question du dérèglement climatique, qui est pourtant une contrainte source d'opportunités pour développer de nouvelles politiques et un nouveau modèle de société. Votre nécessité, c'est la stratégie fiscale. Nous, nous voyons aussi une nécessité plus que jamais prégnante, celle de la coopération entre les territoires pour développer des politiques qui répondent à nos besoins et qui permettent la solidarité. L'enjeu n'est donc pas seulement le transfert d'équipements d'intérêt métropolitain mais bien de répondre au défi écologique et aux besoins sociaux. Nous voulons redire que nous ne sommes pas opposés à l'évolution de la fiscalité mais pourquoi faire ? Pour quelles priorités ? Aujourd'hui rien ne nous est dit ! L'ingénierie technique et financière, aussi brillante et pointue soit-elle, ne remplacera jamais un projet politique cohérent. Nous attendons toujours de le connaître, de connaître vos priorités. Là-dessus, je salue le propos de Claude RAYNAL qui parle enfin de la nécessité de faire des choix en investissement. Les Écologistes portent ce discours depuis des années et déjà dans la précédente mandature. Nous étions pourtant peu entendus ! Mais oui, nous pensons qu'il faut faire des choix et dégager des priorités. C'est pour cela que nous n'avons pas voté le Programme Pluriannuel d'Investissement, parce que vous avez fait un PPIM qui rassemble tous les projets, une liste qui compile les projets prévus depuis des années auxquels vous rajoutez les vôtres, sans opérer aucun choix. Pour nous, ce programme pluriannuel d'investissement n'est pas responsable, n'est pas tenable ; c'est une illusion que vous voulez entretenir, mais nous ne savons toujours pas finalement ce qu'il en restera à la fin du mandat, parce que vous refusez de faire ces choix.

Sur la question de la mutualisation, vous parlez du nécessaire transfert d'équipements d'intérêt métropolitain. Bien sûr, c'est d'ailleurs la loi qui l'impose, mais nous pensons qu'il faut aller plus loin et là aussi je vais saluer les propos de Claude RAYNAL qui rejoint le groupe Écologistes qui, depuis des années, demande un nouveau pacte financier entre la Communauté urbaine devenue Métropole et les communes, pour une plus grande intégration communautaire. Pendant des années, on nous a dit là encore que c'était un « discours de naïveté ». On nous disait : « On ne peut pas le faire maintenant ». En gros, on nous renvoyait toujours à demain mais visiblement demain, c'est aujourd'hui pour Claude RAYNAL et tant mieux ! Aujourd'hui, il rejoint cette idée selon laquelle nous devons aller plus loin dans l'intégration, ce qui demande de poser un nouveau pacte financier entre les communes et la Métropole, d'avoir de nouveaux objectifs partagés et voir comment, à travers des contrats de coopération entre communes et Métropole, nous pouvons mieux porter des politiques, ensemble, sans mettre en péril le développement de chacune de nos communes.

Sur les priorités financières, d'investissement ou d'ailleurs de fonctionnement, vous connaissez les choix des Écologistes. Nous pensons inutile d'entretenir la concurrence entre les territoires dont j'entends sans cesse le refrain depuis tout à l'heure, dans les discours. Ce ne sont pas le marketing territorial et des équipements prestigieux qui permettront d'amorcer une nouvelle dynamique pour notre territoire, que ce soit en termes économiques ou en termes de réponse aux besoins sociaux, de déplacements notamment. C'est pourquoi nous pensons toujours nécessaire d'oser faire des choix, de reporter ou d'abandonner certains investissements que nous considérons non prioritaires, voire inutiles. Et nous redisons aujourd'hui qu'il est nécessaire d'abandonner l'idée d'un nouveau Parc des Expositions, d'abandonner l'illusion de provisionner de l'argent pour une nouvelle Ligne à grande vitesse, illusoire et qui retarde chaque jour un peu plus l'arrivée d'un train à grande vitesse à Toulouse. Nous devons réorienter ces investissements sur des priorités, sachant que ces deux seuls projets représentent aujourd'hui 25 % des investissements. Nous pensons, nous, qu'il faut aller vers des politiques qui à la fois permettent de répondre aux enjeux écologiques et notamment la crise climatique, de répondre aux besoins sociaux et permettent de créer des emplois. Et sur les transports, nous ne savons toujours pas vraiment quels investissements vous priorisez, alors que vous savez que c'est une urgence pour notre agglomération en termes de qualité de l'air, de santé publique de nos habitants, et pour permettre aux métropolitains de sortir des bouchons auxquels ils sont contraints aujourd'hui à défaut d'une politique ambitieuse en matière de transport en commun et de politique vélo notamment. Cette politique est utile pour la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi pour l'attractivité économique de notre territoire et pour le mieux vivre des ménages. La question du logement, construire plus, oui, et mieux également pour faire face à la précarité énergétique. Quelles sont vos priorités sur cette politique, on ne le voit pas ! Et pourtant, là aussi, c'est bon pour la lutte contre le dérèglement climatique, c'est bon pour le budget des ménages et c'est bon pour l'emploi, avec la politique de rénovation énergétique qui permet de développer toute la filière de la construction et de l'écoconstruction. Votre majorité va-t-elle mettre en avant ces orientations, nous ne le savons toujours pas !

Enfin, un troisième volet essentiel, c'est la question de l'alimentation, parce que la politique « du champ à l'assiette » permet aujourd'hui d'orienter notre territoire vers une autonomie alimentaire nécessaire, avec des circuits courts et une politique agricole dont nous demandons depuis longtemps la prise de compétence par notre collectivité, pour pouvoir développer cette politique. Là aussi, c'est bon pour l'environnement, bon pour la santé de nos concitoyens et bon pour l'emploi ! Sur tous ces sujets, nous ne savons toujours pas si vous allez répondre aux besoins à la fois du quotidien de nos concitoyens et qui offrent également une réponse aux enjeux écologiques. Donc nous souhaitons la sobriété sur certains investissements, des orientations claires. Malheureusement, les débats engagés nous laissent craindre que ces choix ne seront toujours pas faits, ce chemin indispensable de la transition écologique ne nous paraît pas être celui que vous proposez. C'est pourtant, je pense, une attente forte de nos concitoyens, une réponse à leur bien-être au quotidien et en même temps aux enjeux planétaires qui sont devant nous.

M. LACAZE

D'abord je souhaite vous rassurer, Monsieur le Président, car je me sens de moins en moins esseulé dans ma dénonciation de votre matraquage fiscal. Et je tomberai peut-être de haut au vu de la réalisation d'une troisième ligne de métro, ou d'autres sujets d'investissement de la métropole, mais je vous retourne l'avertissement. Ne soyez pas esseulé vis-à-vis de nos concitoyens, dans ce que vous mettez

en œuvre et vous risquez vous aussi de tomber de haut sur les temps de réalisation.

Sur le DOB, je remercie Monsieur BRIAND de m'avoir entendu parce que moi j'ai très bien compris qu'il y avait une « entourloupe » dans les « 2 x 7,5 » qu'on essayait de proposer. Je vous le dis gentiment Monsieur BRIAND et je sais que « c'est au pied du mur qu'on voit le maçon ». Moi, je suis infirmier donc je soigne les malades ! Vous, vous gérez un budget et ne me faites pas croire que vous ne saviez pas que deux fois 7,5, ça fait plus de 15. Donc je suis content que vous m'ayez entendu, content d'avoir évité, avec d'autres, que nos concitoyens subissent une augmentation de 0,58, qui n'était pas annoncée. Mais je dis ici dans ce débat d'orientations budgétaires : n'augmentez pas les impôts à nouveau Monsieur MOUDENC ! Claude RAYNAL a raison de critiquer la présentation du DOB et Monsieur BRIAND nous a habitué à des discours plus directs. Est-ce que ce DOB est pauvre, appauvri ou insincère ? Moi, je vous fais le pari que les comptes administratifs ne diront pas la même chose. Encore une fois, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon ! Et je redis que vous sous-estimez l'apport de l'augmentation des impôts que vous avez décidée dans une fiscalité dynamique. Vous nous dites qu'elles vont largement compenser, bien largement compenser les baisses de dotation de l'État. C'est écrit dans le document. 4 millions d'euros de plus ! Vous proposez 7% d'augmentation de plus l'année prochaine. Sur la CVAE que vous nous dites en baisse, l'an dernier, il y avait une augmentation dynamique plus forte. La baisse est donc une augmentation par rapport à 2013 ! Et on est toujours et tant mieux dans une situation particulière dans cette métropole. C'est à la fois une dynamique fiscale sur les particuliers et sur les entreprises. Donc je vous demande moi, dans ce DOB, d'entendre le groupe des Élus Communistes Républicains et Citoyens : l'augmentation fiscale que vous proposez n'est pas nécessaire. Et je pense que là-dessus, il faut alerter nos concitoyens. Vous aviez juré que vous n'augmenteriez pas les impôts. Vous augmentez les impôts pour la deuxième année consécutive. Je ne sais pas si vous les augmenterez à nouveau dans le mandat parce que, je partage l'avis de Claude RAYNAL, le document est extrêmement pauvre. Alors, chacun se renvoie la balle sur les politiques économiques gouvernementales. Je vais essayer de faire la synthèse entre les reproches faits à François FILLON et les reproches faits à Manuel VALLS. Oui, il y a de l'incohérence dans les présentations et notamment des difficultés à associer les acteurs locaux. Ce DOB commence par une présentation des perspectives de croissance nationale ou internationale, je n'y reviens pas. Monsieur MOUDENC, vous me dites : « Changez de discours Monsieur LACAZE ! ». Je veux vous écouter. Moi, j'aime bien bouger mais Monsieur BRIAND, lui, ne change rien et on pourrait reprendre ses mêmes discours. Malheureusement, les choses changent, mes chers collègues et je veux vous alerter sur la situation internationale qui, depuis 2007, est extrêmement grave. Il y a une crise du système capitaliste et les perspectives de croissance n'évoluent pas depuis 2007 et même avant. Face à cela, les mêmes lignes politiques maintenant aggravées sont à l'œuvre : gestion du déficit, gestion de la dette, « libérer l'entreprise » et privatisation des recettes pour l'État. Ces solutions qui sont adoptées, mes chers collègues, je ne les défends pas car, pour l'instant, ces choix politiques n'ont pas amené les solutions attendues. La situation internationale que je qualifie de grave, tout comme vous, Monsieur BRIAND, est inquiétante. C'est une croissance affaiblie, une situation nationale faite de contraintes extrêmement fortes. Après, je ne me retrouve pas dans ce que vous annoncez sur ce que serait le compte administratif 2015. Moi je vous le dis tranquillement, j'assume totalement ce qu'a été la gestion et la mandature de Pierre COHEN. Et vous le faites aussi puisque quand même, dans beaucoup de réalisations, vous suivez les choses. Nous avons tenu compte d'une fiscalité dynamique. Alors, on peut se tromper, c'est vrai mais les comptes administratifs 2014 vous ont donné tort, Monsieur BRIAND. La situation dramatique que vous décrivez, à la fois sur la Métropole et la ville de Toulouse n'est pas arrivée. J'attendrai les comptes administratifs 2015 pour vous donner tort sur les perspectives que vous citez. Et j'alerte notre Président qui m'a repris tout à l'heure en disant : « Nous ne sommes pas contre l'emprunt, notamment à 0 % d'intérêt ». J'alerte parce que dans le document, on nous parle de 32 millions d'euros d'emprunts, 290 K€ de frais financiers économisés pour 2016 et une économie nette sur la vie globale des emprunts estimée à près de 7 M€. Monsieur BRIAND a reconnu que c'était un effet de communication et que ce tableau était un peu faux parce que l'extinction de la dette ne tient pas compte des emprunts à venir. Donc c'est un grand écart qu'a fait Monsieur BRIAND et j'en profite au passage pour dire que, moi, je prends la voiture, je marche à pied, je fais du vélo parfois et je soutiens mes collègues d'Europe Écologie les Verts. Je n'ai pas apprécié la méthode que vous avez employée tout à l'heure quand vous reprochiez à un élu écologiste de rouler en voiture, quand vous expliquiez que la Région a oublié la voiture au profit des transports collectifs. Autre grand écart de Monsieur BRIAND quand il dit que tout viendrait de

l'État et que les marges de manœuvre sont serrées. Vous vous êtes presque excusé, Monsieur BRIAND de réaliser des emprunts. Je pense qu'il faut une politique claire et qu'il faut effectivement avoir un rapport à l'emprunt non tabou. Mais je vous soutiens sur l'idée qu'effectivement, il ne faut pas emprunter quand ce n'est pas intéressant ou quand c'est dangereux pour la collectivité. Vous travaillez à mettre des emprunts à taux fixe, c'est très bien ! Mais je trouve que dans ce document, on a certaines incohérences. La présentation laisse supposer, même si c'est contredit, qu'on emprunterait plus. Je suis d'accord sur l'investissement et nous verrons les résultats au compte administratif. J'entends bien qu'on affiche un investissement mais on verra au bout du compte et je le dis à la majorité, ce qui va compter c'est ce qui sera fait en 2020. C'est au pied du mur qu'on voit le maçon ! Maintenant, effectivement il s'agit de réaliser des choses. J'entends que le PEx est prêt, Monsieur le Président, mes collègues écologistes disent : « Il faut renoncer : », c'est un débat...

M. MOUDENC

Alors, quelle est votre option à vous ? Celle du RDSE ou celle des Verts ?

M. LACAZE

Moi je suis « pour » Monsieur le Président mais j'aimerais bien que vous disiez ce qui est prêt. Nous avons deux scoops dans ce Conseil : le premier concernait l'aire de grands voyages. C'est un débat ! Le deuxième scoop, c'est un sujet qu'on suit tous et Monsieur MAURICE a raison, concerne l'investissement sur le PEx. On vient de nous dire dans le cadre du DOB, que le dossier est prêt ! Je vous rappelle que la dernière interpellation que vous avez eue vis-à-vis de ce dossier, venant du groupe d'Europe Écologie les Verts, vous aviez dit que tout ça était retravaillé et notamment le montage économique. Si c'est prêt, nous aimerions le savoir. Vous aviez annoncé que vous feriez bouger des choses mais vous semblez avoir une autre position. Dans un débat démocratique, il ne faudrait pas que les choses s'inversent. Il fut un temps où vous nous annonciez les choses par la presse. Peut-être est-ce la presse ne vous suit plus peut-être n'est-ce pas le moment mais maintenant, on a les annonces au cours du débat. Vous vous en chargez ou d'autres s'en chargent sur d'autres sujets, avec ou sans votre consentement d'ailleurs. Je ne dis pas que tout ça est préparé.

Enfin je partage ce qu'ont dit Antoine MAURICE et Claude RAYNAL : il faut maintenant effectivement que nous ayons un débat sur les choix prioritaires d'investissement. J'alerte l'ensemble des élus sur le fait que nous avons plus de marge que ce qui est décrit dans ce document et les comptes administratifs 2015 et 2016 donneront le « la » sur cette question. Je pense donc que la proposition qui est faite et qui tient compte de nos remarques, de ne pas augmenter les impôts de 7,5 % mais de 7 % seulement est encore trop forte, Monsieur le Président. Il vous faut renoncer à augmenter autant les impôts.

M. COHEN

Je vais être rapide sur le plan national, puisque je partage l'excellente intervention de mon ami Claude RAYNAL. Je voudrais simplement pointer quelques contradictions. Sacha BRIAND a évoqué des décisions graves, prises sur le plan national, dans le cadre de la réforme des dotations aux collectivités. Il a évoqué une remise en cause de l'intégration des dotations concernant l'intercommunalité. Il faut savoir que toutes les associations, même celle présidée par Monsieur MOUDENC, ont refusé l'instauration d'une prime à l'intégration fiscale et surtout à l'intercommunalité. C'est quelque chose que j'ai évidemment critiqué et c'était pour moi au cœur du débat interne concernant l'évolution de la dotation globale de fonctionnement. Pourquoi ? Parce qu'on a entendu, pendant trois mois, pendant la loi NOTRe, que c'était inadmissible, impensable, inconcevable de passer à 20 000 habitants pour les nouvelles intercommunalités. Il y a eu un débat et sans arriver à un consensus, la solution a finalement conduit à des seuils d'intercommunalités à 15 000 habitants. Aujourd'hui, il y a quelques exceptions mais globalement, ça se passe très bien sur le plan national. Je suis quand même quelque peu choqué par cette sorte de corporatisme des communes qui conduit finalement à un saupoudrage, avec des simulations qui n'ont été acceptées par personne. Je prends l'exemple typique des territoires dits ruraux ou des territoires situés dans des zones en difficulté d'activité. On s'est retrouvé avec des communes qui n'ont aucune capacité, lorsque leur DGF augmente, aucune possibilité de donner un peu de contenu aux défis qui nous concernent tous pour réactiver les territoires. Même si évidemment cela s'est fait dans une confusion générale, je suis très heureux que la réforme ait été remise. Oui, il faut mener cette réforme de la DGF et le rapport PIRES-BEAUNE est très juste dans ce cadre-là mais il serait peut-être

nécessaire de dépasser ce que nous avons trop vécu pendant trois ans, à savoir les corporatismes des strates des collectivités. Une vision d'ensemble doit primer qui remettrait une véritable cohérence entre ce que peut être une puissance publique d'État et des collectivités territoriales.

Une fois de plus, lors de ce DOB, nous assistons à quelque chose que je vis évidemment avec vous comme une sorte de dogme ! Vous ne parlez des finances qu'à travers un certain nombre d'arêtes qui sont immuables et je poserai la question : pour quoi faire ? Je passe sur les contradictions qui existent, la petite schizophrénie qui existe entre la ville de Toulouse et la Métropole, en particulier sur la dette. C'est un crime de d'emprunter 35 millions d'euros à Toulouse, si allègrement côté métropole on passe de 600 millions à 1 milliard dans le mandat, sans sourciller et avec une sorte de fierté. Il y a d'autres choses qui m'inquiètent davantage. Moi, je me méfie des objectifs qui ne sont pas finalisés. Evidemment, nous avons des approches totalement différentes de ce que peut représenter la puissance publique et en particulier la fonction publique. Quand je vois que vous êtes fier d'une diminution du nombre d'emplois sans préciser où et pourquoi, je m'interroge. En même temps, j'entends le président de « France Urbaine » et je tiens à le féliciter pour ce qui a été fait. C'était effectivement important de regrouper l'ensemble des préoccupations urbaines à un moment où seule la loi NOTRe, depuis trente ans, a reconnu le « fait urbain ». Oui, ça me choque de savoir que les services publics vont diminuer, dans un domaine qui pour vous est certainement le point le plus important. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous contenter de nous afficher en accompagnement des dynamiques économiques du privé. Nous ne pouvons pas nous contenter d'être en simple admiration de ce qui se passe autour de Airbus ou du spatial. On peut plus qu'accompagner, avec quelques mots ronflants, ce qui se passe dans le Numérique ou la Santé. Aujourd'hui, la puissance publique a la responsabilité non seulement d'accompagner mais aussi de créer des démonstrateurs, de faire mais pour faire, il faut obligatoirement de l'emploi, des personnes capables de défendre les grandes orientations que vous êtes en train de définir sur le plan économique. Evidemment, je pourrais être encore plus prolix face au problème du logement ou bien d'autres services publics que se doit d'avoir une Métropole. Là encore, on peut se poser la question : pourquoi l'augmentation de l'impôt que vous avez posée comme une nécessité ? On a eu ce débat à la ville de Toulouse mais il est encore plus facile sur la Métropole. Pourquoi diminuer le pouvoir d'achat de la plupart des gens et surtout de ceux qui sont en situation difficile aujourd'hui, alors que, effectivement, il n'y a pas de raison, sur le plan financier ? Pour quoi faire ? Aujourd'hui on est peut-être dans une période de conjoncture où je retrouve un Joseph CARLES un peu critique et même avec des interrogations pressantes concernant ce qu'il faut faire. Peut-être est-ce la période qui l'amène à être dans un discours plus offensif ? Et mon ami Antoine MAURICE lui, a l'air d'avoir complètement oublié que la Programmation pluriannuelle des Investissements prévoyait des fléchages très précis. Alors, on les apprécie ou pas ; on a des divergences d'appréciation sur le PEx mais il n'empêche quand même qu'il ne peut pas dire que le PPI n'avait pas de contenu, des orientations et évidemment des projets. Vous avez toujours dit que vous apporteriez des précisions d'ici la fin de l'année. C'est vrai qu'il reste encore un Conseil de la Métropole et nous aurons la révélation au prochain, je m'en doute mais je trouve quand même que vous tardez. Un DOB, en principe, permet d'y voir plus clair. Vous affichez 300 millions d'euros d'investissement... jamais fait ! Surtout que cette année, on n'a pas fait 70 % de ce qui avait été affiché l'année précédente. Mais cela ne me dérange pas. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi ? Parce que si « on garde des poires pour la soif », la soif, c'est quoi ? C'est obligatoirement le transport en commun. Or, pour le transport en commun, vous avez décidé et c'est la première fois, de diminuer la participation de la Métropole. C'est la première fois ! Nous avons diminué la contribution par rapport à l'augmentation initiale que nous avions prévue. Nous avions prévu 10 millions d'euros d'augmentation chaque année. C'est ce que Monsieur Sacha BRIAND n'a jamais voulu entendre. Pendant six ans, nous avons géré avec une volonté d'équilibre entre la ville de Toulouse, la Communauté urbaine et Tisseo, parce que nous avons trouvé des situations extrêmement différentes, avec d'un côté un magot et une épargne très forte et de l'autre, une situation de banqueroute. C'est vrai que quand on s'est retrouvé avec des lignes qui se croisent, on n'a eu aucun scrupule à réadapter. Comme on l'a fait avec Claude RAYNAL, nous avons considéré qu'on n'était pas obligé de garder la même ligne sur le transport en commun et ce, d'autant plus qu'il n'en avait pas obligatoirement envie. Pour revenir à mon propos : est-ce qu'aujourd'hui, cet investissement qui est hors normes, qui a été une sorte de dogme lors du débat sur la PPI à la fin de l'année dernière, est-ce que aujourd'hui on va voir que cette sorte d'autorisation de programme, cette AP que vous nous mettez comme ça sous forme de réserve cumulée c'est pour quelque chose de précis ? Est-ce qu'on

saura enfin si Tisseo va en profiter ? Est-ce qu'on aura une véritable réponse ? Pour moi au-delà du transport, le projet le plus important qui devrait se réaliser dans ce mandat, c'est le Parc des Expositions et, en ce qui me concerne, je n'ai ni fléchi ni modifié ma position. C'est un projet extrêmement nécessaire pour l'ambition et pour l'économie ; je n'ai pas changé par rapport à ce que j'ai toujours dit.

M. MOUDENC

Et je vous en remercie. La parole est à M. Chollet.

M. CHOLLET

Un premier point, je me rappelle effectivement très bien cette séance, il n'y a pas si longtemps, dans laquelle la majorité précédente avait voté une augmentation de la CFE. Je voulais simplement dire, puisque Claude RAYNAL remet cela en scène, que si c'était à refaire, je referai exactement la même intervention. Je persiste et je signe. Pourquoi ? Tout simplement, parce qu'à l'époque, les circonstances étaient différentes. Les recettes étaient là, Monsieur RAYNAL. Pendant 6 ans, vous n'avez pas eu de mal à faire le budget ; il n'y a pas eu de question de difficultés pour le budget. J'en atteste ; j'étais dans l'opposition à ce moment-là, et nous avons vu que les recettes étaient là. Vous avez maintenu l'investissement, nous l'avons soutenu, mais les recettes étaient là. Il n'y avait pas cette difficulté structurelle maintenant qui vient de la baisse des dotations de l'État, plus de 60 milliards, on l'a dit tout à l'heure, qui obèrent l'avenir et posent un problème budgétaire. Donc oui, je persiste et je signe. A ce moment-là, le signal que vous avez donné en augmentant la CFE était un mauvais signal vers l'entreprise. Et on peut continuer à « *faire les bibliothèques* » comme vous dites, mais il ne faudrait pas que cela empêche de voir la réalité d'aujourd'hui. Et donc à contexte différent, réponse différente ! La situation est nettement plus critique aujourd'hui sur le plan budgétaire qu'elle ne l'était auparavant. J'avais un deuxième commentaire mais c'est vrai que Pierre COHEN a un peu pris les devants. Je ne peux pas laisser dire que les choix ne sont pas faits, sur la PPI. C'est l'inverse ! C'est évident, nous l'avons voté en l'état, justement parce que c'est quelque chose qui nous orientait dans des choix. Bien entendu, nous avons gardé les projets qui étaient en cours. Nous n'allions pas les éliminer, Monsieur MAURICE et évidemment, il existe une continuité de la « maison », de la Métropole qui fait que les décisions et les signatures qui sont faites sont honorées, évidemment ! Mais ces projets ont été incrémentés, les lignes d'investissement ont été tracées, et même avec les niveaux d'incertitude. Quelle était l'incertitude ? C'était la difficulté de financement du PEx, de TESO, du TGV et c'est la commission Finances qui a proposé une solution consistant à sanctuariser les 300 millions d'euros. Sur les 1,4 milliard, je vous rappelle que nous avons une ligne de 300 millions d'euros sanctuarisée là-dessus. Effectivement, une fluctuation reste possible, selon le moment, selon les événements. Elle va nous permettre d'exister et d'être présents et d'appuyer sur le bouton au moment où les choses seront possibles. Donc, non, la PPI est un élément structurant, nous l'avons votée, ça n'est pas le désordre, au contraire.

M. BRIAND

Quelques précisions quand même, parce que j'entends bien Claude RAYNAL qui rappelle les réformes mises en œuvre par le précédent gouvernement. Je rappelle simplement, et nous pourrions nous aussi faire les fonds de bibliothèques, qu'à l'époque, l'État se contentait simplement de stabiliser les dotations. Certes l'État a réformé la TP de façon un peu cavalière, mais en garantissant les ressources des collectivités. Nous avons dans les enceintes des collectivités locales, de la part de l'actuelle majorité, des propos d'une violence inouïe ; je les ai entendus, pour prendre simplement exemple au sein du conseil municipal de Blagnac, où je siégeais, au sein de l'Assemblée régionale, je me souviens des attaques extrêmement virulentes contre le maintien, la stabilisation des dotations de l'État et des réformes à produit constant de la fiscalité locale. Nous ne sommes effectivement pas dans ce même contexte, mais je ne vais pas développer plus.

J'ai entendu aussi l'utilisation de l'adjectif « indigent » à l'égard de ce rapport d'orientations budgétaires. On ne mesure certes pas l'indigence d'un rapport à son poids mais celui-ci comporte 24 pages. Claude RAYNAL a regretté qu'il n'y ait qu'une page sur les perspectives. J'en ai compté 4 mais quand bien même. Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2014 présenté en décembre 2013 par Claude RAYNAL, c'était 13 pages avec une page de perspectives. Mais ce n'est pas le poids qui compte ; c'est la qualité des informations ! Et de ce point de vue-là, nous avons eu l'occasion, au printemps dernier, d'évoquer la stratégie pour le mandat. Chacun sait, malgré les déclarations et les péti-

tions de principe, quelle est notre stratégie ; elle est claire. Dans notre agglomération qui est en développement, la stratégie consiste à garantir le maintien de la capacité d'investissement, bien que certains défendent une stratégie d'austérité, de repli, une stratégie dans laquelle il ne faudrait pas faire d'économies mais où il faudrait réduire l'investissement. Il y a là, à mon avis, une contradiction fondamentale. Nous faisons, nous, le choix de l'ambition, le choix du développement parce que nous sommes dans une métropole qui se développe, dans une métropole qui accueille des milliers d'habitants supplémentaires, qui accueille des entreprises qui se développent et auxquelles nous devons apporter une réponse. Cette réponse, elle est dans la PPIM. Cette réponse en matière de transport collectif, je suis désolé de le dire aux élus écologistes, elle y est ! Contrairement à ce que dit Pierre COHEN, il n'y a pas de réduction du soutien à la politique des transports. Nous avons maintenu l'effort que Toulouse Métropole apporte au SMTC, l'enveloppe de 100 millions est maintenue, c'est la même enveloppe que par le passé, et nous avons, au niveau du SMTC, un programme d'investissement de plus d'un milliard d'euros sur le mandat en attendant la troisième ligne, avec une augmentation extrêmement forte de la capacité de transport, comme l'a rappelé Jean-Luc MOUDENC tout à l'heure : le doublement de la ligne A, le déploiement des Lineo sur l'ensemble du territoire pour créer un véritable maillage, avec une ambition extrêmement forte sur la voirie, avec la sanctuarisation et la pérennisation des crédits alloués aux politiques publiques de Toulouse Métropole, c'est le cas de la voirie communale qu'évoquait Marc PÉRÉ tout à l'heure, c'est le cas des politiques en matière de logement, c'est le cas de cadre de vie, c'est le cas de l'aménagement et du développement. Nous avons donc une politique extrêmement claire : garantir l'exercice des compétences métropolitaines, assurer un très haut niveau d'investissement, pour soutenir le tissu local. Claude RAYNAL nous rappelle le débat que François CHOLLET vient d'évoquer. Mais lorsque nous faisons le choix raisonné de faire évoluer la fiscalité de la Cotisation Foncière des Entreprises, après avoir rééquilibré sa structure par la cotisation minimale, notamment sur les tranches d'activité les plus faibles, sur ceux qui ont un chiffre d'affaires faible et qui avaient une cotisation minimale que vous aviez fixée qui représentait parfois 10 % de leur chiffre d'affaires. Nous l'avons rééquilibré ! Certes il y a une évolution, mais je rappelle que cette évolution de la CFE nous permet, plutôt qu'une politique d'austérité qui nous aurait conduit à réduire de moitié notre capacité d'investissement, elle permet, et c'est le chiffre qu'a rappelé Jean-Luc MOUDENC tout à l'heure, de financer sur le mandat 3,9 milliards, ville de Toulouse, Toulouse Métropole, et les satellites. Et pardon pour les 36 autres communes mais nous n'avons pas les chiffres, qu'il serait effectivement utile de consolider. Je rappelle notamment, grâce au Small Business Act qui a été renforcé, que trois quarts de l'investissement, c'est de l'investissement pour les entreprises du territoire au sens large, pas que de la métropole, du Département, et en partie de la Région, trois-quarts ! Et donc il faut mettre en balance ce qu'aurait été une décision d'austérité qui aurait consisté à ne pas faire évoluer de 9 % la CFE. C'est certes une charge pour les entreprises mais que serait-il advenu si nous avions choisi de supprimer 1,8 milliard de la capacité d'investissement ? Parce qu'il y a l'effet levier de Toulouse Métropole, qui consiste à maintenir l'effort sur les politiques des transports, qui permet de faire un milliard d'investissement à Tisseo, de maintenir les politiques publiques et notamment la politique du logement et qui permet aux opérateurs de logement social de développer leurs programmes de construction, qui permet d'assurer le financement des grandes opérations d'aménagement, c'est ça qu'il faut voir. On aurait pu faire moins en fiscalité pour gagner 10 millions et nous aurions perdu combien d'investissement ? 100 millions de capacité d'investissement annuel, c'est l'effet levier, c'est la dynamique du développement local. Notre responsabilité ça n'est pas seulement d'investir un euro, c'est d'investir un euro qui en lève dix. Et c'est ce calcul que nous devons faire. Certains ont parlé de calculs d'apothicaire. Moi je ne suis pas maçon, je ne suis pas plus apothicaire. L'ambition que j'ai, c'est de faire en sorte que notre politique fiscale et budgétaire soit mesurée, cohérente, équilibrée dans le contexte actuel. Et nous réviserons notre PPI et nous réviserons notre stratégie budgétaire dans le courant du mandat, lorsque nous aurons un peu de vision. On nous dit : « Vous allez voir le cycle de réalisation des investissements. » Bien sûr ! Bien sûr que nous ne maîtrisons pas tout, nous sommes en partenariat avec le Conseil régional sur un certain nombre d'investissements ; nous attendons les décisions de l'État sur un certain nombre d'autres ; nous dépendons des procédures de marché, d'enquête publique, sur un grand nombre d'actions. Bien sûr que sur 2015, c'est 77 % de taux de réalisation des investissements et lorsque nous inscrivons 300 millions de budget pour 2016, en matière d'investissement, c'est parce que nous espérons ainsi pouvoir réaliser 240-250 millions. Nous savons bien que nous ne réaliserons pas 100 %, mais c'est cette ambition qui nous anime. Alors, j'entends ce que dit Joseph CARLES : il faudrait ins-

crire 360 pour rattraper les prévisions de la PPI. Mais enfin, il faut aussi avoir une responsabilité dans les inscriptions que l'on fait, ne pas mettre des inscriptions que l'on sait ne pas pouvoir faire parce que les partenaires avec qui nous travaillons, la Région, l'État, ne sont pas en capacité à suivre. Nous faisons et nous inscrivons 100 % de ce qu'il est raisonnable de considérer pouvoir être mis en œuvre effectivement. C'est la raison de cette prévision de financement.

Ici j'entends tout, tout et son contraire. Sur le PEx, le Président reviendra certainement dessus, les élus écologistes ont l'honnêteté de la déclaration qu'ils n'ont pas eu au Conseil régional. Au Conseil régional, on nous a dit « On n'est pas contre le PEx mais bon, il vaudrait mieux ne pas le mettre dans le Contrat Régional Unique ». Ici on nous dit clairement qu'on veut l'abandonner. J'observe d'ailleurs que c'est quand même compliqué d'avoir des positions aussi radicalement opposées sur un sujet aussi essentiel quand on a partagé les responsabilités pendant six ans. Cela montre bien, Monsieur LACAZE l'évoquait, la capacité à l'immobilisme d'un rassemblement de circonstance, qui ne permettait effectivement pas d'inscrire dans notre territoire une stratégie à long terme. Nous avons, nous, une stratégie à long terme, sur le mandat ; nous l'avons exposée, nous nous y tiendrons. Il y aura effectivement des écueils, il y aura des modifications du contexte, il y aura des réformes au niveau de l'État, nous nous adapterons mais nous garderons le cap, celui d'une ambition pour la Métropole ; c'est le cap de la capacité d'investissement, c'est le cap du développement économique, c'est le cap du soutien aux entreprises, c'est le cap de la défense de l'emploi, c'est le cap du cadre de vie pour la population, le cap du développement des transports collectifs, c'est cette volonté et cette ambition que vous avez, vous, abandonnées.

M. MOUDENC

Je voudrais dire quelques mots pour clôturer ce DOB. D'abord, plusieurs orateurs se sont étonnés de la différence entre ce qui est affiché et ce qui est réalisé. Étonnement sans doute de circonstance puisqu'en réalité c'est ainsi que fonctionnent toutes les collectivités depuis toujours. Oui, Monsieur LACAZE, il y a toujours une différence entre le Débat d'orientations budgétaires et le Budget Primitif d'un côté et le Compte Administratif de l'autre, pour les raisons que Sacha BRIAND a évoquées et qui sont des raisons, je dirais, de gestion et de réalité dans la gestion. Mais vous avez dit quelque chose qui est très vrai, Monsieur LACAZE, vous avez dit que ce qui compte, c'est ce qui sera fait en 2020. Effectivement ! C'est ce qui m'intéresse tout comme vous. Pourquoi ? Parce que quand on est sur un plan pluriannuel d'investissement, surtout avec un mandat qui est rythmé année après année, il est classique que dans les premières années du mandat, il y ait une montée en puissance progressive et que, sur certaines années, en milieu ou en fin de mandature, on soit sur des pics de réalisation plus hauts. Il n'y a rien d'anormal et rien que de très classique ! Comme stratégie budgétaire, nous avons retenu un haut niveau d'investissement et une moyenne annuelle de 240 millions d'euros. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, en vertu de ce que je viens d'expliquer, sans doute les premières années nous serons en-deçà de 240 millions d'euros. On nous a dit 185 en estimation approchée pour l'année 2015. Puis très certainement dans les dernières années du mandat, nous serons au-delà des 240 millions d'euros. Et effectivement, c'est à la fin du mandat qu'il faudra apprécier si la moyenne annuelle de 240 millions d'euros a été tenue et bien tenue. Là-dessus je ne suis pas inquiet parce qu'il y a un fonctionnement normal de la collectivité et une réelle volonté très largement partagée par la majorité de gestion qui est aux commandes de notre collectivité. Je rassure donc Claude RAYNAL qui là-dessus évoquait des différences entre le montant affiché et le montant réalisé. Pierre COHEN ironisait sur une année où on n'avait pas fait 70 %. Sacha BRIAND a rectifié en disant qu'on était à un taux de réalisation de 77 %. J'ajoute qu'en moyenne, la collectivité ces dernières années était autour de 70 %. Donc partant de ce constat, vraiment, personne n'a de leçon à donner à personne me semble-t-il, au sein de cette assemblée. Sur la question de l'impôt, Pierre COHEN a demandé pourquoi avoir augmenté l'impôt alors même que Claude RAYNAL vous avait répondu dans son intervention auparavant. Comme quoi, il y a des contradictions un peu partout ! Claude RAYNAL avait dit, que selon lui, l'impôt suffira juste à compenser la baisse des dotations. Effectivement, nous le savons bien, si nous n'avions pas subi la baisse de dotations de l'État, il n'y aurait pas eu d'appel au levier fiscal, c'est aussi simple que ça. Ou alors il aurait fallu assumer une volonté de renoncer à l'investissement, et à ce moment-là effectivement, avec grosso modo un investissement réduit de moitié, on passait. Donc, les choses sont claires, nous avons levé l'impôt et nous nous en serions bien passés ; nous l'avons fait en deux années parce qu'une majorité de maires l'a souhaité, pour maintenir cet investissement sur la durée du mandat, et là aussi, les apprécia-

tions se font sur la durée du mandat. Je réponds tout de suite à la question dont je veux croire que c'est une boutade de Claude RAYNAL : y aura-t-il une augmentation de l'impôt de 7 % par an ? Nous avons déterminé après une réflexion qui a été pesée et sérieuse, que l'augmentation était de 15 % scindée en deux, et avec la précision que Pierre LACAZE demandait et que Sacha BRIAND a fourni. Il n'y a pas « d'entourloupe » au passage, pour faire en sorte que les 15 % deviennent 16 %, pas du tout ! C'est 15 % et après on ne touche plus à rien de manière à être dans une stratégie de mandat cohérente.

Troisième point que je veux aborder dans mon propos, sur la masse des gros investissements, les investissements importants de la PPI, les fameux 300 millions. J'ai entendu plusieurs interrogations de Claude RAYNAL, de Pierre COHEN, sur le thème « mais qu'est-ce que vous allez en faire ? ». Je rappelle ce que nous avons expliqué ; ces 300 millions sont pour les investissements structurants, avec deux investissements structurants : le Parc des Expositions dont vous m'avez demandé des nouvelles et je vous en donnerai en fin de propos et le projet TESO qui concerne donc l'aménagement urbain autour de Matabiau, en vue de l'arrivée du TGV et également notre cotisation pour le TGV. D'ailleurs, si certains se demandaient à quoi pouvait servir l'augmentation fiscale, je les invite à se souvenir que le gouvernement qu'ils soutiennent, il y a quelques semaines à peine, a confirmé l'arrivée de la LGV en gare de Toulouse Matabiau en 2024. Cela veut bien dire qu'il faut que nous préservions des possibilités financières pour répondre aux appels de financement qui nous seront faits, le moment venu, par l'État. Donc les choses sont claires ! Sur ces 300 millions, on ne va pas redire la pédagogie qui a présidé à ce choix. Ces 300 millions d'euros, ce sont des investissements structurants mais qui ne dépendent pas de nous. Seul le PEx dépend d'un partenariat et j'en dirai un mot tout à l'heure. Pour TESO, par définition, on est sur une décision avant tout régaliennne. Et donc je crois qu'on a bien fait de mettre 300 millions sur le mandat, sans plus de précisions. J'observe d'ailleurs, pour ceux qui sont attentifs au taux de réalisation 2015, que si on divise 300 par six exercices, on tombe sur une somme qui est de 50 millions. Si l'on avait eu à appeler cette somme sur 2015 pour ces dossiers-là, nous aurions été parfaitement dans les clous des 240 millions d'euros de moyenne d'investissement que nous avons choisi. Donc, véritablement, l'exécution du budget est totalement cohérente. Simplement ces gros investissements sont de telle nature que l'on ne peut envisager la contribution de notre collectivité par l'annualisation. A un moment, il y aura sans doute un appel et on sera bien content d'avoir mis de côté les sixièmes, si je puis dire, de la somme globale de 300 millions que nous avons retenue. J'ai bien noté que de ce point de vue-là, Joseph CARLES nous invitait à être allant sur l'investissement. C'est le choix que nous avons fait ; après on peut discuter effectivement du niveau : 300 millions, 360 millions... mais nous sommes effectivement, et nous restons, dans cette dynamique d'investissement, même si je sais qu'elle n'est pas unanimement partagée sur les bancs de cette assemblée où certains auraient préféré que nous soyons dans des stratégies de retardement ou de renoncement.

Des idées plus ponctuelles, mais qui ont leur importance. Pierre COHEN a dit : « Vous vous réjouissez que le service public diminue ». Je le rassure, pas du tout ! Simplement, je pense que le service public évolue pour être pérennisé, et c'est notre mission que d'assurer du service public. Je crois que l'économie de ce service public n'est plus la même et ne sera plus la même qu'autrefois, et c'est peut-être une divergence entre nous. Effectivement, ce qui se passe au niveau des réformes territoriales, au niveau des baisses de dotations de l'État, j'ai eu l'occasion de le dire mais je veux bien le redire, implique la fin du modèle économique sur lequel étaient bâties les collectivités locales depuis le début de la décentralisation, c'est-à-dire depuis un tiers de siècle. Et nous avons le devoir d'inventer un nouveau modèle économique pour justement pérenniser le service public. Si nous ne sommes pas capables à Toulouse et partout ailleurs en France, de trouver un nouveau modèle économique pour notre collectivité, pour à la fois porter notre ambition sur les projets et pour rendre les services au quotidien, si l'on n'est pas capable d'inventer ce nouveau modèle, alors là, le service public sera en danger, alors là, nous serons dans des stratégies de renoncement. Adapter le service public, ça veut dire que nous sommes condamnés, que nous le voulions ou pas, à faire autant, voire plus, parce que nous sommes dans un territoire qui se développe, avec moins de moyens. C'est ainsi, que cela nous plaise ou pas et je crois que ça ne plaît à personne ici ! Simplement, nous avons le devoir de conduire une modernisation de l'action publique, une autre façon de développer et de rendre au quotidien à nos concitoyens les services publics que nous leur devons. Quant à jeter l'anathème sur le privé, c'est un discours un peu classique dans votre bouche ! Moi je crois au contraire qu'il faut rapprocher public et privé et qu'il faut mettre fin à cet antagonisme bien français qui, par rapport aux autres pays comparables, crée un grave handicap dans notre pays. Au contraire il faut rapprocher les choses, même si le service public reste et restera

toujours le service public avec la spécificité française, je dirais avec la tradition qui est la sienne. Claude RAYNAL a évoqué et Antoine MAURICE l'a repris, un chemin de débat que je trouve pertinent et intéressant, c'est l'idée de retravailler le pacte fiscal entre la Métropole et les communes. On sait que c'est un sujet compliqué, difficile, Claude RAYNAL a rappelé lui-même qu'il avait plusieurs fois suggéré cela avant 2014, donc les choses ne sont pas tenues, c'est bien qu'on a affaire, là, à quelque chose de compliqué mais moi je reste là-dessus très ouvert. Effectivement, si le fait d'être en Métropole peut nous permettre de croiser stratégie métropolitaine et stratégies communales malgré la très grande hétérogénéité de nos communes, je suis d'accord pour qu'on travaille ce point. Peut-être que ça sera un sujet stratégique de plus que la commission Finances sera amenée à traiter ? En tout cas, moi, je suis d'accord pour qu'on regarde tout ça, c'est la logique de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.

Dernier point, le Parc des Expositions. Je confirme à Pierre COHEN que la fin de l'année 2015 n'est pas le 10 novembre c'est-à-dire que, effectivement, d'ici quelques semaines je m'exprimerai. J'ai dit, mais je veux bien redire, les raisons pour lesquelles j'ai décidé d'observer une sobriété dans les déclarations que je peux faire à ce sujet. C'est tout simplement parce que, pour que ce projet soit lancé et je souhaite son lancement, il faut que nous ayons un partenariat. Et le partenariat passe par le respect des partenaires. A partir de là, je ne veux pas avoir une attitude qui consisterait à m'approprier je ne sais quelle initiative. Et construire du partenariat avec d'autres collectivités quand on est en période électorale, ce n'est pas forcément très évident. Donc là-dessus, je me suis imposé une attitude de prudence et je compte la mener jusqu'au bout. Je note que les discussions avec le Conseil régional ont bien avancé. Nous délibérons aujourd'hui sur le CRU qui apporte déjà des réponses intéressantes. Nous laisserons la Région délibérer souverainement sur ce Contrat, le 16 novembre, dans quelques jours. Là-dessus je ne veux pas avoir l'air de faire des déclarations pour commenter ce que fait la Région. Je respecte le Président du Conseil régional qui mène à bien ce dossier comme d'autres, et s'agissant du Conseil départemental, les discussions sont en cours. Là aussi je respecte le Président du Conseil départemental ; il a bien voulu faire, il y a quelques semaines, une déclaration de principe dans un important événement économique industriel pour dire que le Conseil départemental financerait le Parc des Expositions. C'est la première fois que le président MÉRIC est aussi clair publiquement sur cette question. Il faut donc maintenant qu'il puisse préciser le montant. Le président du Conseil départemental m'a dit qu'il souhaitait lier ce dossier à d'autres dossiers en discussion et donc, à partir de là, je ne peux que m'adapter à la méthode. Si ça n'avait pas été le cas peut-être que j'aurais eu une réponse à donner dès aujourd'hui à Pierre COHEN, mais je m'adapte à la méthode du partenaire que représente le Conseil départemental. A partir de là effectivement, nous devons avancer sur d'autres dossiers sur lesquels les services de la Métropole et du Département sont en train de travailler, le dossier des compétences transférables notamment. J'espère et je pense que dans peu de temps, nous pourrons acter un partenariat et à ce moment-là effectivement, le projet étant prêt, nous pourrons le lancer. J'ajoute qu'il est « prêt » à ceci près qu'une maîtrise foncière doit encore être assurée et l'année 2016 sera nécessaire pour la finaliser. Ensuite, il y a les modalités du partenariat. Par contre, tout le travail réalisé l'an dernier avec les fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, le travail de redéfinition de l'allotissement qui est si important pour l'emploi local et la commande publique, ce travail-là effectivement est prêt. Il sera immédiatement mis sur la table lorsque les décisions partenariales seront prises. En ce qui me concerne, lorsque les choses auront avancé, dans quelques semaines, je réunirai les maires à la fois sur les compétences départementales transférables et sur le Parc des Expositions, pour proposer un double positionnement sur ces questions. Cela nous permettra de conclure, je pense, sur le Parc des Expositions et de tenir les engagements calendaires que j'ai évoqués jusqu'ici.

DEL-15-696 - Débat d'Orientations Budgétaires 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-15-714 - Modalités de mise en œuvre de la garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale : Autorisation de signer les engagements

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-15-701 - ZAC Andromède (Oppidéa) : Avenant n°5 à la convention d'avance du 30 septembre 2010

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOLAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)*

DEL-15-702 - ZAC Aéroconstellation (Oppidéa) : Avenant n°13 à la convention d'avance

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOLAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)*

DEL-15-699 - Modalités de règlement des dépenses de Toulouse Métropole en matière de télépéage autoroutier : Convention entre Toulouse Métropole, AXXES et la Direction Générale des Finances Publiques

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-15-700 - Dispositif carte achat : Autorisation de délégation du droit de commande du Président par arrêté à des agents de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-15-698 - Reversement à Toulouse Métropole d'une indemnité assurance par la commune de Drémil Lafage suite à sinistre sur parking A. Duperrin

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-15-681 - Mise en place de la Redevance Spéciale - RS

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

M. MOUDENC

Je propose de faire une pause déjeuner ; la séance reprend à 14h30.

.....
Suspension de séance à 13h30

.....
.....
Reprise de séance à 14h30

.....

6- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

M. CHOLLET présente les 2 points inscrits à l'ordre du jour :

Il s'agit de deux délibérations extrêmement liées puisque la seconde n'est finalement que l'adoption du programme opérationnel 2015 de ce Contrat Régional Unique. Je présenterai donc les deux à la fois. Il s'agit d'un document qui nous lie à la Région, un document de partenariat. Deux priorités émergent, que sont la croissance et l'emploi dans les territoires et le renforcement de la cohésion territoriale. Le rythme proposé pour ces contrats régionaux uniques est en fait dépendant du Contrat de Plan État Région (CPER) que nous avons signé en juin dernier, pour la période 2015-2020. Il est prévu que ce dernier soit revu à l'issue du regroupement des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, pour être fusionné en un contrat unique. Les contrats régionaux uniques sont conclus pour une période de trois ans, de 2015 à 2017 et c'est ce qui nous concerne aujourd'hui. Nous reverrons donc tout ça en 2017. Les axes d'intervention sont multiples, mais en lien avec les volets thématiques du CPER, l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation, l'action économique, les filières d'avenir, l'économie touristique urbaine, la valorisation du patrimoine culturel, les mobilités, la transition écologique énergétique, la politique de la ville, les grands équipements culturels et sportifs. Je dois dire que ce contrat découle d'une concertation extrêmement approfondie, avec des allers retours itératifs très réguliers, dans

un esprit parfait avec la Région. Dans le document qui vous a été fourni, vous trouverez d'une part le bilan de la convention territoriale 2009-2014, puis la stratégie de développement avec les orientations, le rayonnement européen, la valorisation de l'écosystème, l'innovation, le développement des réseaux d'infrastructure de déplacements performants, Métropole partagée, Métropole ouverte vers l'espace régional, et puis les axes que je viens de mentionner. La Région se propose d'intervenir par une dotation pluriannuelle dédiée de 35 millions d'euros sur la période 2015-2017, sur trois ans donc, à laquelle s'ajoute, hors CRU, une dotation spécifique complémentaire de 30 millions d'euros pour le nouveau Parc des Expositions. Le contrat précise que cette dotation est principalement dédiée au soutien des projets d'investissement en matière d'infrastructure, de grandes infrastructures touristiques, de déplacement doux en site propre. Donc, concernant les équipements économiques structurants et plus particulièrement le financement du nouveau plan du Parc des Expositions, il est acté que Toulouse Métropole sollicite au titre du programme opérationnel 2016 l'inscription de 15 millions d'euros, ce qui fait un total de 45 millions d'euros pour le Parc des Expositions. Je ne rentre pas dans les détails, mais hormis les projets qui relèvent du CPER et qui disposent de critères spécifiques, le niveau d'intervention de la Région variera entre 10 et 25 %. Voilà pour le résumé sur ce CRU. Dans le document qui vous a été fourni, vous avez en annexe la liste de l'ensemble des opérations pour les trois ans, avec les opérations inscrites dans le contrat qui relevaient du CPER, les opérations qui sont non inscrites et puis hors CRU, quelques opérations qui correspondent à des cohérences thématiques mais dans lesquelles la Région n'intervient pas comme partenaire.

La deuxième délibération concerne la déclinaison pour 2015 de ce CRU, avec les différentes opérations inscrites au programme, leur maîtrise d'ouvrage et la participation respective de chacune des collectivités.

M. TOMASI

Juste une précision. A la page 30 du Contrat, est évoquée l'idée du doublement de la voie Auch-Toulouse et de la négociation entre intervenants pour savoir comment planifier cette amélioration des dessertes. Est-ce que, derrière cette intention fort louable, il y a une action en cours pour dégager ces moyens auprès des différents intervenants pour effectivement lancer cette opération dans un terme relativement court ?

M. CHOLLET

Sur un plan opérationnel, pour l'année qui vient, non, vous avez remarqué que cela ne figurait pas. Par contre, ce projet fait partie du CRU avec une sollicitation. Le financement reste donc ouvert. Je ne peux pas vous donner plus de précisions à ce jour.

M. MAURICE

Quelques remarques sur ce Contrat Régional Unique qui comprend effectivement beaucoup de points, beaucoup de politiques, et notamment, nous le relevons en positif, la transition énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments qui font partie des 8 axes définis comme prioritaires. Cependant, lorsqu'on regarde plus précisément le projet 2015-2020, il y a seulement trois petites lignes pour affirmer ce principe d'un soutien à la rénovation énergétique et l'accessibilité des bâtiments recevant du public, là où d'autres axes sont détaillés sur plusieurs pages. Et à la lecture des opérations inscrites au programme opérationnel 2016, sur la deuxième délibération, on ne trouve qu'une rénovation inscrite pour la commune de Quint-Fonsegrives, avec une participation de la Région de 42 700 euros, et pas un centime dans la colonne Toulouse Métropole ! 70 millions sont fléchés sur 2015-2020 pour la rénovation énergétique de l'habitat au titre de cette transition énergétique, mais rien n'apparaît non plus pour 2016. Nous souhaiterions donc savoir quand un dispositif opérationnel sera mis sur pied.

Par ailleurs, d'autres éléments positifs apparaissent, par exemple dans la partie « développement économique, économie sociale et solidaire », même si, là non plus, on ne sait pas à quelle hauteur le soutien est donné de part et d'autre. Nous relevons, et vous ne serez pas étonnés, deux éléments qui ne nous paraissent pas prioritaires : la participation au Parc des Expositions, dont d'ailleurs je relève que la formulation prudente du projet cache mal la perplexité quant à sa faisabilité et bien sûr de longs développements concernant la LGV, où l'on mélange d'ailleurs la question de la modernisation de la gare Matabiau, conditionnée à l'arrivée et la réalisation de la LGV alors que pour notre part nous pensons que la modernisation de la Gare Matabiau reste un projet indispensable et prioritaire, indépendamment de

la possible arrivée de la LGV. C'est en effet une gare qui aura vocation à développer les trains régionaux, interrégionaux, les trains d'agglomération, nous le souhaitons. En tous les cas, étant donné les éléments, certes positifs mais imprécis, et surtout des éléments d'investissements qui ne nous paraissent pas prioritaires, nous nous abstenons sur ces deux délibérations.

M. PÉRÉ

J'exprime ma difficulté devant cette liste de projets qui ont certainement tous leur rationnel, leur justification et leur histoire. J'ai quand même du mal à comprendre et peut-être que Monsieur CHOLLET pourrait m'éclairer, sur ces centaines de millions dont on parle : est-ce une liste de projets que l'on souhaiterait voir réaliser ? Est-ce que ce sont des projets pour lesquels des financements sont assurés ? J'ai lu que 50 millions d'euros venaient de la Région, pour venir abonder ces projets. Je connais notre PPI, beaucoup de ces projets n'y figurent pas, j'ai du mal à comprendre si ces projets sont une liste de souhaits ou s'ils sont réellement des projets contractualisés. Je viens pourtant d'un monde de projets mais là, je suis un peu perplexe devant cette liste.

M. CHOLLET

C'est une contractualisation tout à fait effective. Encore une fois, il y a deux parties dans ce contrat : une partie déjà connue matérialisée en couleur rose, c'est le Contrat de Plan État-Région. Sur cet aspect, vous n'avez aucune surprise et il n'y a pas d'éléments particuliers qui s'ajoutent à ce que nous avons signé à la fin du Printemps de cette année. Ensuite, les autres projets sont des projets qui étaient dans les tiroirs et qui sont revenus, qui ont été regroupés, à la demande de la Région d'ailleurs, en un document unique. Vous remarquerez qu'il y a également des maîtrises d'ouvrage qui ne sont pas uniquement de Toulouse Métropole mais portées par des communes. C'est donc en fait un regroupement, dans un seul document cohérent, de tout ce qui, finalement, nous lie avec la Région, que le maître d'ouvrage soit Toulouse Métropole ou une commune.

DEL-15-733 - Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole sur la période 2015-2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-15-788 - Adoption du programme opérationnel 2015 du Contrat Régional Unique 2015-2017/2020

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

7- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Développement économique ?

M. MAURICE

Mon intervention portera sur la délibération relative au financement du Festival des Etoiles et des Ailes. Les Élus Écologistes, depuis plusieurs années, s'opposent au financement de ce festival qui est d'abord un festival du livre et du film d'entreprise aéronautique et spatial et qui se targue d'être culturel. Quel est donc le rapport avec la commission Développement économique et emploi ? Mais surtout, il relève clairement d'une communication d'entreprise, une vitrine de l'industrie aérospatiale et les nombreux partenaires financiers, Airbus et autres. Cela montre que ce festival a largement les moyens de s'autofinancer. En tous les cas, on ne peut comprendre que Toulouse Métropole donne une subvention aussi importante, 65 000 euros, soit 21 % du budget de l'opération, pour laquelle nous n'avons d'ailleurs toujours pas d'évaluation de l'impact éventuel réel sur le développement économique du territoire. Donc, pour notre part, en cohérence avec nos positions, nous voterons contre cette délibération.

M. KELLER

Rapidement, je précise à Antoine MAURICE que, si c'était qu'un festival du film et du livre d'entreprise, son argumentation commencerait à pouvoir être entendue. Mais cela se discute, s'agissant quand

même d'entreprises du domaine aéronautique et spatial, qui me semble-t-il, participent largement à la culture scientifique et technique de toute notre métropole et de notre région. Mais c'est aussi un festival qui s'intéresse aux films d'auteurs, aux livres d'auteurs, aux écrivains ... J'invite Antoine MAURICE à venir ! J'affirme que ça n'est pas que du film d'entreprise ni que du livre d'entreprise et ce, dès le début. Donc il y a quand une erreur dès le départ et cette interprétation me semble un petit peu dommageable, une fois encore, à l'endroit d'une industrie et je dis bien d'une industrie, quand d'autres métropoles, quand d'autres régions se plaignent de les perdre. Elle participe fortement au progrès économique de notre métropole et tout simplement à l'emploi, également par la multitude des emplois induits, y compris dans le domaine culturel, par exemple dans l'édition de livres, dans la réalisation de films qui n'ont certes à ce moment-là plus rien à voir avec l'industrie elle-même mais qui n'existerait sans doute pas s'il n'y avait pas ici cette tradition, cette culture. J'ajoute qu'elle génère aussi une certaine fierté d'appartenance. Quant au résultat, je vous invite à venir samedi soir par exemple, pour voir que la participation est importante.

DEL-15-716 - International - Réseau "European Metropolitan Authorities" sur la compétitivité territoriale et la cohésion sociale des métropoles européennes : signature de la déclaration politique

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

DEL-15-719 - International - Association "Jeunes du Monde"/ "Pacte des jeunes sur le climat" : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

DEL-15-737 - Économie Sociale et Solidaire - Mouves - complément au programme de travail 2015 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

DEL-15-738 - Économie Sociale et Solidaire - Adepes - complément au programme de travail 2015 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

DEL-15-592 - Tourisme – Observatoire hôtelier : renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

DEL-15-726 - Festival "Des étoiles et des ailes" - édition 2015 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-15-791 - Numérique - "French Tech" Toulouse - mise en œuvre du plan d'actions: modification du plan de financement

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

8- URBANISME ET PROJETS URBAINS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Urbanisme ?

M. LÉPINEUX

Je voulais intervenir concernant les travaux en cours relatifs au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H). Ça fait partie des chantiers actuellement en cours, qui sont très importants pour les communes, et je souhaitais toucher quelques mots de notre groupe Métropole Citoyenne sur ce sujet. Il s'avère qu'aujourd'hui nous sommes en train de travailler sur la première révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), nous avons aussi les ateliers du PLUi-H qui ont eu lieu vendredi dernier. Nous avons le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont la plani-

fication est prévue, pour les premières versions, en février. Ensuite nous aurons la version 2 au mois de mai, et en juin nous allons ensuite arriver sur le débat du PLUi-H. Je voulais déjà souligner le travail intéressant et de bonne qualité des agents territoriaux qui nous ont fourni, avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération toulousaine (Auat), une photo intéressante sur différentes vues. Aujourd'hui, les élus arrivent à faire le lien entre la perception que nous avons de la situation et des éléments plus factuels.

Ensuite, en ce qui concerne les préoccupations, les points de vigilance que notre groupe souhaite présenter aujourd'hui sur ce travail, travail de fond, sur le PLUi-H qui va aujourd'hui impacter l'ensemble des communes et non pas uniquement Toulouse. C'est l'ensemble des communes de première et également de deuxième couronne qui sont concernées. Il est important d'assurer la cohérence au niveau des enchaînements des travaux. Je ne dis pas que ce n'est pas fait, mais aujourd'hui nous sommes encore une fois sur la révision du SCoT. Ce qui est important, c'est que cette révision soit cohérente avec le travail final qui va être opéré, notamment à travers le PLUi-H. Lorsque nous arriverons à la fin des travaux du PLUi-H, il faudra s'assurer que la cohérence avec la deuxième révision du SCoT, soit au rendez-vous. Tout simplement parce que nous allons créer ce qu'on appelle des « documents opposables » et ils seront nécessairement, en tout cas il est de notre intérêt qu'ils le soient, cohérents en termes de compatibilité.

Deuxième point de vigilance également, concernant le niveau de détail sur lequel nous travaillons aujourd'hui. Il est aujourd'hui macro dans le sens où, lorsque nous parlons par exemple d'une gare et j'en parle en connaissance de cause, on vous place systématiquement dans un périmètre de ville intense. Le problème est qu'il faut aller plus loin en termes de détail et d'analyse, il ne suffit pas d'avoir une gare, il faut aussi avoir un cadencement au quart d'heure, pour être en ville intense. Donc le danger qu'il peut y avoir, en tout cas c'est un point de vigilance que je souhaitais aujourd'hui relever et qui doit aussi nous aider à orienter nos travaux, c'est d'aller un niveau en-dessous, c'est-à-dire d'assurer le détail, d'aller un petit peu plus loin sur cette analyse.

Ensuite, un autre point de vigilance, que je souhaitais souligner au nom du groupe, concerne la préoccupation en termes de planning. Nous avons un planning à marche forcée, très ambitieux. C'est bien parce qu'effectivement nous sommes dans l'action, mais encore faut-il que ce planning soit réaliste au regard des ressources qui sont les nôtres. Certaines communes sont venues aux ateliers avec trois élus, des agents territoriaux, nous n'avons pas forcément au sein de l'ensemble des communes, la même force de frappe.

Ensuite, je voulais apporter quelques préconisations, même si, évidemment, nous sommes en train de travailler nos orientations. Première orientation en prenant le référentiel qui était défini, c'est-à-dire la proximité, la cohésion, l'optimisation. En termes de proximité, il faut absolument arriver à une cohérence d'urbanisme et de transport. La notion de transport est arrivée dans l'ensemble des ateliers, et c'est fondamental. Evidemment, aujourd'hui on parle de la troisième ligne de métro au sein de Toulouse, très bien ! Transport au niveau de la première couronne, mais également Transport au niveau de la deuxième couronne. C'est important aussi pour l'ensemble, puisqu'on parle de « faire métropole », c'est important de penser à la deuxième couronne et je fais référence aux propos de mon collègue Marc PÉRÉ tout à l'heure. Lorsque vous regardez les études, vous voyez que le taux de motorisation des habitants est très élevé sur le nord de Toulouse et sur l'ouest. Il y a une raison à cela. De la même façon que ceux qui ont pris la 124 ce matin, comprennent aussi pourquoi il y a un tel taux de motorisation, parce que les transports en commun ne sont pas assez développés sur la partie nord et sur la partie ouest. Voilà pour la partie urbanisme intégré. Ensuite, la cohésion. La cohésion, c'est aussi d'assurer la typologie des habitats. C'est très important d'assurer la mixité sociale sur l'ensemble des communes, l'équilibre également de la pyramide des âges. C'est un point aussi sur lequel il faut se pencher. A travers les premières études, on voit que certaines communes ont une population vieillissante. Il faut donc qu'on arrive à équilibrer cette pyramide des âges, tout en préparant aussi le vieillissement de la population. Voilà des éléments importants ! Il faut également travailler en termes de diversité de l'habitat. Et ensuite, en termes d'optimisation, il faut travailler sur un urbanisme intégré, des zones résidentielles et commerciales intégrées, arrêter de faire des zones commerciales situées en dehors des zones d'habitat, qui favorisent aussi le déplacement plutôt que la proximité. Comme le font très bien certains pays, je pense à l'Allemagne, optimiser, c'est ramener ces commerces au cœur de ville plutôt que d'être dans une logique d'expansion. Il convient de travailler sur ce que j'appelle « l'obsolescence programmée » des zones commerciales ou industrielles. Plutôt que de développer de nouvelles zones commerciales et

de nouvelles zones industrielles, essayons de travailler sur celles qui deviennent quelque part vieillissantes, pour récupérer ces surfaces.

Et je terminerai en disant que « faire métropole », c'est aussi travailler sur l'équité, l'équité en termes d'harmonisation de services et là, je vais faire référence à ce que je disais tout à l'heure sur le transport. C'est également assurer la cohérence de l'urbanisme, la mixité sociale, et c'est également intégrer la notion d'identité, c'est-à-dire qu'il faut absolument que nous conservions l'identité de nos communes. Il ne faut pas aller à marche forcée sur l'intensification. Aujourd'hui, l'ensemble des maires sont prêts à accueillir la population, mais encore faut-il que les services soient au rendez-vous. Enfin un dernier point, si je dois formuler une demande aujourd'hui, c'est de soigner les travaux sur le PLUi-H ; c'est un sujet très important. Comme nous avons travaillé sur l'harmonisation, en tout cas la refonte des pôles territoriaux, je vous demande, Président, d'inscrire ce sujet-là à l'ordre du jour d'une conférence des maires, de façon à ce que nous puissions travailler ensemble à la fois sur la méthode, sur le calendrier, sur les enjeux et les risques.

M. MOUDENC

Très bien ! Je suis surpris de la dernière thématique de votre prise de parole, cher collègue, parce que véritablement, sur les pôles territoriaux, le dialogue entre la Métropole et les maires dont le rôle est incontournable, est vraiment très nourri. Vous avez souhaité que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Conférence métropolitaine ? Dois-je vous rappeler que ça a été traité à l'ordre du jour d'une récente Conférence métropolitaine, il y a quelques jours à peine ? Sur le PLUi-H, tout un travail est enclenché depuis le début de l'année, depuis le mois de février pour être précis. Un comité de pilotage a été réuni, il y a eu également un séminaire de travail qui s'est tenu vendredi dernier. Je vais peut-être demander à Karine TRAVAL-MICHELET de détailler la procédure PLUi-H pour que vous ayez le maximum d'information.

Mme TRAVAL-MICHELET

Très rapidement, notre collègue Annette LAIGNEAU est chargée du pilotage global de ce dossier. Lors du récent séminaire, vendredi dernier, qui a d'ailleurs été un succès puisque nous avons réuni de très nombreux élus, le planning a été rappelé. S'il est vrai que le Programme d'Aménagement et de Développement Durable, qui est le document politique cadre de ce PLUi-H est à l'horizon de juin 2016, il ne marquera pas en revanche un point final de nos travaux. Actuellement, pour revenir sur la vision macro et peut-être plus spécifique de chacune de nos communes, aujourd'hui nous en sommes au stade du diagnostic. A ce stade-là, déjà trois séminaires ont été réunis, avec des ateliers de travail spécifiques pour chaque élu et Madame LAIGNEAU a bien précisé que le diagnostic global consolidé serait adressé à chacun des maires des 37 communes, leur laissant quinze jours à trois semaines pour venir abonder notre réflexion et, le cas échéant, apporter des contributions. Ensuite, effectivement, à partir de ce diagnostic, nous allons voir émerger des axes stratégiques qui nous permettront ensemble de définir les orientations du PADD. A ce moment-là, d'autres séminaires seront engagés et enfin, seulement après, nous allons rentrer dans la rédaction du règlement et du zonage, qui là est un peu plus spécifique. Ensuite, nous rentrerons dans une phase de concertation qui va se poursuivre avec l'ensemble de nos populations. Lors du précédent séminaire, nous avons déjà demandé que les citoyennes et les citoyens métropolitains soient associés en termes d'appropriation à ce qui est en train de se programmer autour de ce PLUi-H. Sur l'ensemble de ces points, bien sûr, nous sommes, au niveau du comité de pilotage, tout à fait en phase. Donc, aujourd'hui, les étapes se poursuivent dans un calendrier normal mais qui n'est pas forcément « en marche forcée » si l'on veut être au rendez-vous de fin 2018, début 2019. Il ne faut pas non plus trop tarder et le rythme qui est pris à travers notamment ces séminaires et les rencontres avec les élus, va permettre en effet de faire remonter vos contributions et vos sollicitations sur l'ensemble de ces sujets. Je ne détaille pas davantage ; la Conférence métropolitaine a d'ailleurs déjà été saisie et Madame LAIGNEAU a eu l'occasion de nous présenter tous ces éléments, déjà à deux reprises me semble-t-il. Mais je pense qu'il faut vraiment que chacun des maires et des élus s'emparent en effet du diagnostic, et fassent suivre les contributions et bien entendu qu'ils soient présents lors de ces séminaires. Le comité de pilotage se tient à leur disposition autant que de besoin.

M. LABORDE

Concernant la délibération sur la modification du PLU de Colomiers, je m'abstiendrai en accord avec

le vote de mon groupe au dernier conseil municipal de Colomiers et pour les raisons qui ont alors été évoquées.

M. MOUDENC

Merci de ne pas refaire le débat du conseil municipal de Colomiers. Je crois important que nous veillions à une subsidiarité dans les débats communaux et les débats métropolitains.

M. BEISSEL

Je vais, comme mon collègue, ne pas répéter ce qui a été dit en conseil municipal de Tournefeuille et en commission Urbanisme à la Métropole. Je voterai contre la délibération concernant la modification du PLU de Tournefeuille.

M. BRIAND

Vous l'avez compris, nous avons eu ce débat au sein du groupe majoritaire qui n'a pas vocation à imposer une vision d'urbanisme aux communes membres. Il leur appartient aujourd'hui et avec l'exercice particulier du PLUi-H de contribuer et nous contribuons tous ensemble à l'élaboration d'un PLU intercommunal. Mais il est vrai que dans ces cas particuliers, où des élus du groupe Toulouse Métropole d'Avenir sont eux-mêmes élus minoritaires dans les communes, et qu'ils portent un projet spécifique, il nous apparaît légitime qu'ils puissent exprimer ici leur position propre. Le groupe Métropole d'Avenir votera donc les délibérations présentées par l'Exécutif, mais pour autant, au sein du groupe, chaque élu est libre d'adopter la position qui correspond à son engagement municipal.

M. MOUDENC

Je crois que c'est une méthode qui a l'avantage de la clarté et du respect de la diversité des situations.

DEL-15-415 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de COLOMIERS

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [1 VOIX] (M. LABORDE.)*

DEL-15-632 - Approbation de la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de LESPINASSE

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-635 - Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de TOURNEFEUILLE

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
CONTRE [1 VOIX] (M. BEISSEL.)*

DEL-15-392 - Commune de Blagnac : Etude d'un accès sur la rue Marcel Doret depuis l'A621 et instauration d'un périmètre d'étude L111-10 du Code de l'Urbanisme

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-597 - Commune de l'Union - secteur de La Violette : modification des périmètres L.111-10

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-732 - AUAT – Adoption de l'avenant n°15 ter à la convention cadre

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [15 VOIX] (MMES MAALEM, LAIGNEAU, SUSSET, FAURE,
MM. CARLES, GUERIN, TERRAIL-NOVES, BIASOTTO, LAGLEIZE, MOUDENC, ESNAULT,
PAGNUCCO, REULAND, SOLERA, RAYNAL.)*

9- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Aménagement et Politique foncière ?

M. GUÉRIN

Sur la délibération relative à l'instauration de la TAM à Cugnaux, je m'abstiendrai parce que cette proposition n'a jamais été débattue avec les élus municipaux, et nous découvrons ici ce projet.

M. AUJOULAT

Simplement, je veux conseiller à Monsieur GUÉRIN d'assister ou d'écouter ses représentants en commission d'Urbanisme notamment. Comme ça, il saura ce qui se passe !

DEL-15-481 - ZAC Empalot-Garonne - Grand Projet de Ville Empalot : approbation du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-628 - ZAC Saint Martin du Touch (commune de Toulouse) : approbation du bilan de la mise à disposition du public du dossier comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat concernant le projet

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-624 - Commune de Quint-Fonsegrives - Secteur de Lasbordes-Ribaute : approbation de l'avenant n°2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la SCI du Parc Saint-Jean

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-616 - Commune de l'Union : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les sociétés NEXITY Immobilier Résidentiel Midi-Pyrénées et ADN Patrimoine - Secteur de La Violette

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-630 - Commune de Cugnaux - Secteur Glassière : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

ABSTENTION [1 VOIX] (M. GUERIN.)

DEL-15-614 - Commune de Gratentour : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-629 - Commune de Saint-Jory : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majoré (TAM)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-612 - Commune de Toulouse - Secteur de Saint-Simon / Lafourguette : modification du périmètre de la taxe d'aménagement majorée

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-596 - Commune de l'Union - Secteur de La Violette Sud : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-601 - ZAC Andromède (communes de Beauzelle et Blagnac) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-15-599 - ZAC Basso Cambo I (commune de Toulouse) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-15-609 - ZAC Empalot Garonne (Commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-607 - ZAC Gabardie (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-627 - ZAC de Gabardie (commune de Toulouse) : approbation de l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement (Oppidea)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)*

DEL-15-593 - ZAC Garonne (commune de Toulouse) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-606 - ZAC Jean Gilles (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-622 - ZAC Jean Gilles : approbation de l'avenant n°4 au traité de concession (Oppidea)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)*

DEL-15-604 - ZAC Las Fonses Bois Vieux (Commune de Villeneuve-Tolosane) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-605 - ZAC Laubis (commune de Seilh) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-623 - ZAC Laubis : approbation de l'avenant n°1 au traité de concession (Oppidea)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)*

DEL-15-608 - ZAC Malepère (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-600 - ZAC Monges - Croix du Sud (commune de Cornebarrieu) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-603 - ZAC des Ramassiers (Commune de Colomiers) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-671 - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) 2014 - Oppidéa

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-594 - ZAC des Vitarelles (commune de Saint-Alban) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-667 - Opérations foncières - Commune de Bruguières – Place de la République : Acquisition d'un terrain appartenant à l'indivision DELPOUY, aux Copropriétaires de la résidence du 17 place de la République et à la SARL " La Place de " en vue d'une cession à la SA HLM Promologis dans le cadre de la réalisation d'une opération de logement locatif social

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-664 - Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : cession d'emprises foncières à l'aménageur Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-666 - Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Acquisition de la parcelle AH 264 à Oppidea

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-820 - Commune de Bruguières : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

10- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point présenté en Transports ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-15-618 - Développement de l'offre Gaz Naturel Véhicule (GNV) - Bio GNV : Adoption d'une convention de partenariat mobilité durable entre GrDF et Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

11- HABITAT

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Habitat ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-642 - Copropriété 53 - 55 avenue Jean Jaurès à Tournefeuille : Adoption du 3ème protocole tripartite entre Toulouse Métropole, la Ville de Tournefeuille et la SA Patrimoine

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-643 - Gouvernance HLM : Prise de participation dans la SCIC HLM Toulousaine d'Habitations et désignation d'un représentant

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BIASOTTO.)*

DEL-15-717 - ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TRAVAL-MICHELET, M. BIASOTTO.)*

12- COHÉSION SOCIALE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à la Cohésion sociale ?

M. LÉPINEUX

Je voulais juste poser une question concernant non pas un problème mais une situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui, concernant l'accueil des migrants. Je voulais savoir si, parmi ces subventions, et en tout cas la politique que l'on porte au sein de la Métropole, nous avons aussi des actions vis-à-vis des associations qui prennent part à l'accueil des migrants. Effectivement aujourd'hui, nous ne faisons pas face à un afflux massif de migrants sur Toulouse, contrairement par exemple à l'Allemagne qui prend sa part aujourd'hui sur ces questions. Nous avons mis en place un groupe de travail mais j'avoue avoir un petit peu de mal à savoir ce que l'on fait aujourd'hui au sein de la Métropole. Quelle est la situation ? Comment gère-t-on cet accueil ? Quel est le besoin aujourd'hui ? Certains élus ont initié un travail d'accueil, d'autres s'y préparent. Je pense qu'il est important qu'on prenne part, chacun, au niveau des communes, à l'accueil de 2 ou 3 familles, voire plus pour ceux qui en ont la capacité. C'est une question que je pose mais je vous ferai juste une citation de propos de presse à laquelle je souscris. C'est une personne que vous connaissez, qui disait : « *Je suis scandalisé par la froideur avec laquelle nous traitons l'un des pires drames humains de l'histoire contemporaine* ». Ces propos sont de Philippe DOUSTE-BLAZY, Président d'Unitaid. Ce que je souhaiterais, en tout cas ce que nous portons au niveau de notre groupe, c'est faire preuve d'humanité en étant proactif vis-à-vis de l'accueil. Je trouve que nous ne sommes pas assez proactifs aujourd'hui, en tout cas nous ne le montrons pas assez. Je ne dis pas que nous n'avons pas d'initiatives mais nous ne le montrons pas assez. Faire preuve également de sérénité en affirmant que nous pouvons accueillir quelques familles au regard des centaines de logements sociaux destinés aux familles de notre Métropole parce qu'au cours de notre mandat, nous allons créer ces logements sociaux. Or là, nous parlons de quelques familles, donc n'ayons pas peur de l'affirmer en faisant preuve de pédagogie auprès de nos concitoyens et essayons de mettre en place cette dynamique que je ne trouve pas aujourd'hui à la hauteur.

M. MOUDENC

La réponse est très simple, d'abord nous avons mis en œuvre effectivement une méthode collective. Un groupe de travail a été créé. Une cellule technique a été expressément désignée dans les services pour être justement en appui des élus le moment venu. La démarche qui a été faite à ce jour est une démarche de recensement par l'intermédiaire des communes, recensement des potentialités identifiées soit par les élus communaux, soit par le tissu associatif, souvent en lien avec les élus communaux que nous sommes. La sous-préfète à la ville, qui était en fonction alors et qui a été désignée comme coordinatrice dans le cadre du plan national, Madame VILMUS est venue participer à nos travaux et je crois que ça a été unanimement apprécié. Je dirais donc que nous sommes en éveil sur cette question. Être proactif ? Je ne sais pas ce que ça veut dire, parce que maintenant c'est l'État qui détient les clefs. C'est l'État, de par la compétence qui est la sienne, qui va répartir le moment venu, sur le territoire national et en fonction d'une distinction que Bernard CAZENEUVE a opéré dès le 9 septembre dernier entre zones tendues et zones détendues du point de vue du logement. L'État va donc répartir les personnes et les familles concernées. S'il n'y a pas de nouvelles sur ce sujet depuis plusieurs semaines comme votre questionnement en témoigne, c'est tout simplement parce que pour le moment, il n'y a pas d'arrivée prévue, signalée, ou même chiffrée, sur la grande agglomération toulousaine. Le Préfet,

bien évidemment, sait que nous avons mis en place ce groupe de travail ; deux tiers des communes de notre Métropole étaient représentées à cette réunion de travail, soit par le maire, soit par un adjoint au maire. Nous sommes dans l'attente ! Et c'est vrai que aujourd'hui, pour des raisons qui sont je crois bien connues et qui ne sont pas des raisons locales, c'est l'Allemagne, et dans une moindre mesure, la Scandinavie qui est la destination souhaitée par les familles qui migrent depuis la Syrie. Vous le savez, le gouvernement français, dans le cadre des discussions avec nos partenaires de l'Union européenne, a fixé un objectif de 24 000 personnes accueillies. Aujourd'hui, très peu, en tout cas de manière marginale, peut-être une centaine de personnes simplement, dans ce cadre-là, ont été identifiées et sont arrivées en France. Nous sommes donc dans l'attente, mais je peux vous confirmer en tout cas que dès que la préfecture nous fera signe, le groupe de travail sera immédiatement réuni à nouveau. Et si la préfecture nous donne un chiffre, un ordre de grandeur, un calendrier, nous pourrions avancer. Mais dans cette affaire, chacun le comprend bien et le conçoit d'ailleurs aisément, ce n'est pas nous qui avons les clefs.

M. STRAMARE

A ce sujet j'ai été contacté il y a une semaine par le service de la préfecture pour accueillir une trentaine de familles. On m'a demandé si j'avais des logements collectifs. J'ai dit, malgré toute ma bonne volonté, que je n'étais pas dans la possibilité de satisfaire à leur demande et ces gens-là ont été dirigés vers Bagnères de Luchon.

M. MOUDENC

C'est une autre procédure et je conviens que tout cela est complexe. J'avais compris la question de notre collègue, maire de Brax, qui était centrée sur les migrants syriens. Le témoignage que vous apportez concerne une autre problématique qui est celle du fameux camp de Calais, avec une stratégie que le gouvernement est en train d'amorcer, stratégie d'évacuation au moins partielle de ce camp, avec une dispersion sur le territoire national de personnes dont le désir n'est pas de rester en France mais d'y séjourner quelques semaines seulement, le temps de repartir vers d'autres destinations et tout particulièrement la Grande-Bretagne. C'est là où il faut vraiment être attentif à la différence de situation sur ces questions compliquées. Voyez, on est là sur autre chose encore, et dans ce cadre-là effectivement, des personnes ou des familles ont été temporairement dirigées à Cornebarrieu, à Bagnères-de-Luchon,...

M. LACAZE

Lors du dernier Conseil de la Métropole, nous avons eu une difficulté à aborder ce sujet, suite à votre positionnement par rapport au vœu du groupe socialiste. Je réaffirme ici comme élu communautaire, que Toulouse est une terre d'accueil et la Haute-Garonne aussi. Je pense Monsieur le Président qu'il ne faut pas se réfugier derrière des procédures. Les réfugiés sont à accueillir et non pas à rejeter ! Je le dis parce que ce n'est pas obligatoirement logique et je sais bien que ce n'est pas obligatoirement simple dans votre majorité. Je remercie vraiment le maire de Brax de son intervention qui a permis de repositionner quelque chose qui, je crois, est majoritaire dans notre assemblée où tout le monde reconnaît que nous ne sommes pas dans une situation où il y aurait trop de réfugiés. J'entends ce qui est dit. Bien sûr, il y a ce dispositif et ce choix du ministre de l'Intérieur de répartir des gens qui sont sur Calais. Nous avons un devoir d'accueil et de mobilisation et je ne voudrais pas qu'on prenne la posture de fermer les yeux, sans prendre notre part. Ce qui était souligné par le maire de Brax, c'est la volonté que nous soyons excessivement réactifs. A un moment donné, j'ai cru entendre dans vos propos une comparaison entre le possible afflux de réfugiés et le nombre des demandeurs de logements sociaux. Vous savez, comme vous, je rencontre des gens qui sont en demande de logements sociaux. Certainement certains d'entre eux hurleront contre les réfugiés. A Nantes, on avait même vu certains de nos concitoyens prônant l'action physique contre les réfugiés ! Mais je pense que c'est une ultra-minorité dans la région toulousaine et que notre métropole est une terre d'accueil. L'intervention du maire de Brax devrait être la vôtre Monsieur le Président, et celle de la Métropole.

M. MOUDENC

Juste une chose que je ne peux pas laisser passer au début de votre intervention. Vous avez évoqué la nécessité de ne pas « se réfugier derrière des procédures ». Je regrette, nous ne sommes pas des indivi-

du mais des responsables à la tête de collectivités et à partir de là, nous mettons en œuvre des méthodes de travail qui sont des méthodes de travail collectif, dans le cadre d'un problème géré par l'État, de par les compétences régaliennes qui sont les siennes. Et pour tout problème, il faut une méthode ! Alors on peut rallier le fait qu'une méthode soit une procédure, mais je ne connais pas d'autre manière d'avancer, sans avoir effectivement des modalités d'action, des procédures, des règles transparentes, collectives, et que ce soit ici ou ailleurs sur le territoire national.

DEL-15-729 - Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations - 4ème tranche 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ESCUDIER.)*

13- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Environnement ? Les représentants candidats au CEPRI sont : Martine SUSSET, titulaire et Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, suppléante. Les délibérations sont mises aux voix.

DEL-15-677 - Plan de Prévention des Risques Naturels du bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne : Avis de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-639 - Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) : Adhésion de Toulouse Métropole et désignation de représentants

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

14- CULTURE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Culture? Les délibérations sont mises aux voix.

DEL-15-711 - Attribution de subventions au titre de la Culture (3ème tranche 2015)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-751 - Approbation d'une convention cadre pour le transfert de propriété à titre gratuit de mobiliers archéologiques, de l'État vers Toulouse Métropole, et possibilité de cession à la Ville de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

15- VOIRIE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Voirie? Les délibérations sont mises aux voix.

DEL-15-610 - Communes de Launaguet et de Toulouse - Chemin des Izards : Modalités de concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-611 - Quartier du Grand Selve - Liaison allée du Grand Selve / rue des Vignes (Toulouse) : Approbation du dossier d'enquête publique et du dossier d'enquête parcellaire

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-15-574 - Commune de Lespinasse - Travaux d'agrandissement du cimetière : adoption d'une convention (article L5215-27 du CGCT)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

16- EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à l'Eau et l'Assainissement? La délibération est mise aux voix.

DEL-15-721 - Tarifs 2015 du service public de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire de Toulouse Métropole et modalités de leur révision - erratum : détail de l'abonnement

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

17- DÉCHETS URBAINS

M. PERE présente le point inscrit à l'ordre du jour :

Il s'agit du résultat d'un appel à projets lancé par Eco Emballages. Eco emballages est un organisme national qui finance des actions vertueuses, qui vont dans le sens de la récupération de plus de déchets. En l'occurrence, les services de la Métropole ont fait un excellent travail puisqu'ils ont candidaté en juillet à cet appel à projets Eco Emballages et qu'ils ont remporté des financements. Toulouse Métropole est la première sur le podium en termes de financements récupérés grâce à cet appel à projets. Cela permet de financer trois postes. La première partie concerne la densification du parc de points d'apport volontaire pour le verre avec près de 500, je crois, points d'apport volontaire qui vont être installés sur la métropole, financés à hauteur de 570 000 euros par Eco Emballages. Deuxième partie, c'est le remplacement de la collecte en porte-à-porte du verre dans un ensemble de villes du sud-est toulousain, plus Cugnaux, où, là aussi, des points d'apport volontaire pour le verre vont être implantés pour un montant de 210 000 euros. Et enfin, il y a le financement d'une campagne de communication qui permettra de sensibiliser encore plus les métropolitains à la nécessité d'apporter le verre dans ces points d'apport volontaire puisque, quand on met du verre dans une poubelle, vous savez qu'on paye une première fois au poids pour le brûler, et comme ça ne brûle pas, on le récupère et on repaye une deuxième fois, donc cela a des effets dévastateurs.

M. MOUDENC

Nous sommes bien d'accord qu'il s'agit ici d'un simple appel à projets qui donne l'occasion de prendre acte d'un calendrier que nous n'avons pas choisi. Voilà pourquoi nous délibérons aujourd'hui. Sur ce sujet à la fois important et compliqué, parce que nous avons affaire aujourd'hui à une situation extrêmement variée d'une commune à l'autre, cette délibération constitue un point de départ d'un travail de fond qui a commencé à être mené, je remercie Marc PÉRÉ et Martine SUSSET de l'avoir fait. Ce travail doit aboutir, le moment venu, à une harmonisation du taux et ensuite à une harmonisation du service rendu. Bien évidemment, harmonisation ne veut pas dire uniformisation parce que, bien évidemment, les caractéristiques urbaines, péri-urbaines, voire rurales, de certaines parties de notre territoire, nous oblige à bâtir une réponse différenciée, adaptée et pragmatique. Tout ceci doit donc être réfléchi et convenu ensemble. Cela prendra un certain temps parce que ce n'est pas quelque chose qui se règle en claquant des doigts, mais que les choses soient claires, aujourd'hui, on est dans un appel à projets. En cas de réponse favorable de la part d'Eco-emballages, nous ferons ensuite ce que nous voudrions faire souverainement bien évidemment. Je tiens à ce que les choses soient claires : ce n'est pas à travers une délibération assez périphérique, que l'on va régler un problème central ; bien évidemment pas ! Sur ce problème, on n'entrera pas par la fenêtre mais par la porte. Il y a tout un travail de fond à mener. Il n'est pas facile mais il est totalement nécessaire.

DEL-15-680 - Appel à projets lancé par Eco Emballages : Adoption du Plan d'amélioration de la collecte (PAC)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

18- VŒUX DES GROUPES

M. MOUDENC

Nous traitons maintenant les vœux, en sachant que, cela a été dit ce matin dans les liminaires, la conférence des présidents n'a pas jugé immédiatement recevable le vœu proposé par nos collègues d'Europe Écologie. Donc, il y a une phase d'étude du vœu qui est lancée et qui permettra ensuite le débat et la présentation de ce vœu et de la question qui est posée au fond par nos collègues devant notre assemblée. Le groupe Toulouse Métropole d'Avenir m'a fait savoir qu'il retirait le vœu relatif à la DGF, compte tenu du fait qu'entre le moment où le vœu a été déposé et aujourd'hui, le gouvernement a remis son calendrier. On en a parlé amplement ce matin. À partir de là, je constate qu'il reste un vœu à examiner.

M. CHOLLET présente le vœu relatif à l'implantation de centres de protonthérapie.

M. MAURICE

Le Groupe des Élus Écologistes votera ce vœu dont la partie décisionnelle finale reprend la demande datée du 22 octobre, à laquelle il est fait référence, la lettre commune de plusieurs acteurs qui demandent effectivement que soit lancé un appel à projet et la mise en place d'un jury international. Mais il est important de préciser que l'enjeu de ce jury international est justement de ne pas partir de nouveau dans une concurrence absolue des territoires, et notamment, en ce qui nous concerne, au sein de la future grande région, avec deux candidatures toutes deux pertinentes : Toulouse et Montpellier. Bien sûr, dans le vœu, nous partageons la mise en avant des qualités de la réponse toulousaine mais nous souhaitons que le meilleur projet soit finalement retenu et nous espérons bien sûr que dans ce cadre, une réponse positive sera donnée soit pour Toulouse, soit pour Montpellier. Toutes deux ont des avantages et des inconvénients. Pour nous, l'intérêt de ce jury international, c'est justement de rechercher cette coopération entre métropoles, entre territoires. Pour d'autres coopérations, d'autres sujets comme l'eau, l'énergie, nous devons être demain dans cette même logique et c'est pour ça que nous voterons ce vœu.

M. COHEN

Je ferai un propos un peu différent, non pas pour créer des concurrences artificielles, mais pour montrer qu'il y a une certaine légitimité supplémentaire pour Toulouse. Pour une raison bien simple, c'est que près d'un milliard d'euros ont été investis entre le public et le privé pour faire de ce territoire une excellence internationale sur la cancérologie ! La protonthérapie est un véritable progrès par rapport à la façon d'attaquer les parties malades, en particulier pour l'enfant, et crée beaucoup moins de dégâts que les types de thérapies actuelles. Pour moi, même si je le voterai évidemment, il me semble que le vœu aurait peut-être pu montrer une plus grande cohérence, et là j'irai dans le sens de ce qu'a dit Antoine MAURICE, quitte à le travailler avec nos amis de Montpellier. Aujourd'hui il y a un risque, c'est une vision que l'on a trop souvent privilégié en France, qui consiste à vouloir équilibrer les territoires en accordant à l'un puis à l'autre, avec la volonté de faire un peu plaisir à tout le monde. Ou alors, on considère que la lutte contre le cancer est une véritable dimension qui nécessite des moyens et des moyens qui ne sont pas forcément concentrés. C'est d'autant plus vrai après l'étude de M. PHILIP et de l'ancienne présidente de l'Inserm, Mme SYROTA qui ont déclaré qu'il fallait absolument partager et dépasser le territoire de l'Oncopôle. Je crois que nous avons là un très beau projet qui doit maintenant s'élargir à Montpellier. A nous d'arriver à montrer que l'Oncopôle peut agréger des dynamiques nouvelles vers Montpellier. Par contre, je crois que le texte aurait pu insister sur la légitimité toulousaine. J'espère que la raison l'emportera.

M. CHOLLET

C'est vrai que c'est un secteur extrêmement concurrentiel. La concurrence existe avec Montpellier, ne nous voilons pas la face ! Et si, Monsieur MAURICE, je suis ravi que vous votiez le vœu, il est clair qu'il y a là l'embryon d'une solution trouvée pour sortir d'une concurrence qui est une concurrence effrénée entre deux métropoles. Pour être allé à Montpellier plusieurs fois au cours de ces derniers mois, pour avoir discuté avec les acteurs montpellierains, j'ai compris que c'était, pour eux aussi, un des axes

importants. Ils revendiquent aussi une légitimité et mettent en avant certains arguments eux aussi. C'est la raison pour laquelle, afin que la décision finale soit plus scientifique et médicale que politique, ce vœu a été rédigé dans un sens qui retient la notion d'appel d'offres international.

DEL-15-906 - Vœu du groupe Toulouse Métropole d'Avenir relatif à l'implantation de centres de protonthérapie

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

M. MOUDENC

Ce vœu est adopté à l'unanimité, je crois que c'est important. Je vous remercie et lève la séance.

La séance est levée à 15h50.